

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<i>Division organique 01.</i>			
						<i>Parlement de Wallonie</i>			
						<b>Programme 01.002 (ex 01.00)</b> <b>Dotation au Parlement de Wallonie</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DI	41	01	70	00	84170000	002.001	Dotation au Parlement de Wallonie	71 447	71 447
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	71 447	71 447
							<b>Totaux pour le programme 01.002.</b>	71 447	71 447
							Dont programme d'investissement	—	—
							Dont fonds budgétaires	—	—
							Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
							<b>Programme 01.003 (ex 01.01)</b> <b>Dotation au service du médiateur de la Région wallonne</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	41	01	70	01	84170000	003.001	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1 762	1 762
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 762	1 762
							<b>Totaux pour le programme 01.003.</b>	1 762	1 762
							Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
							Dont programme d'investissement	—	—
							Dont fonds budgétaires	—	—
							Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
							<b>Totaux pour la division organique 01.</b>	73 209	73 209
							Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
							Dont programme d'investissement	—	—
							Dont fonds budgétaires	—	—
							Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
							<i>Division organique 02.</i>		
							<i>Dépenses de cabinet</i>		
							<b>Programme 02.004 (ex 02.01)</b> <b>Subsistance</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	nl	11	01	00	81100000	004.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
					81110000				
					81120000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DI	nl	11	05	00	81100000	004.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	3 569	3 569
					81110000				
					81120000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DI	nl	11	06	40	81140000	004.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	108	108
DI	nl	11	07	12	81112000	004.014	Autres éléments de la rémunération	53	53
DI		12	01	12	81212000	004.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
DI		12	02	21	81221000	004.013	Remboursements du personnel détaché du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	236	236
DI		12	20	11	81211000	004.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	673	673
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 772	4 772
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DI	74	01	22	01	87422000	004.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	157	157
DI	74	02	10	01	87410000	004.007	Achat de matériel de transport	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	74	03	50	01	87450000	004.008	Acquisitions d'objets de valeur	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	157	157
							<b>Totaux pour le programme 02.004.</b>	4 929	4 929
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 02.005 (ex 02.02)</b>		
							<b>Subsistance</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	nl	11	01	00	81100000	005.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
WB	nl	11	03	00	81100000	005.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 771	2 771
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
WB	nl	11	04	12	81112000	005.014	Interventions coût abonnement transports	55	55
WB	nl	11	05	40	81140000	005.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	55	55
							Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
WB		12	01	12	81212000	005.004			
WB		12	02	21	81221000	005.013	Remboursement du personnel détaché	350	350
WB		12	03	50	81250000	005.015	Taxes matérielles diverses	6	6
WB		12	20	11	81211000	005.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	575	575
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 945	3 945
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB		74	01	22	87422000	005.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	208	208
WB		74	02	10	87410000	005.007	Achat de matériel de transport	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	208	208
							<b>Totaux pour le programme 02.005.</b>	4 153	4 153
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 02.006 (ex 02.03)</b>		
							<b>Subsistance</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	nl	11	01	00	81100000	006.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
HE	nl	11	03	00	81100000	006.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	3 023	3 023
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
HE	nl	11	05	40	81140000	006.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	75	75
HE		12	01	12	81212000	006.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
HE		12	02	21	81221000	006.013	Achat de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur des administrations publiques (en ce compris les charges salariales de personnels détachés)	250	250

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	12	03	50	03	81250000	006.015	Taxes	3	3
HE	12	20	11	03	81211000	006.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	424	424
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								3 908	3 908
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
HE	74	01	22	03	87422000	006.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	104	104
HE	74	02	10	03	87410000	006.014	Achats de matériel de transport	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								104	104
<b>Totaux pour le programme 02.006.</b>								4 012	4 012
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 02.007 (ex 02.04)</b>									
<b>Subsistance</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	nl	11	01	00	81100000	007.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
MO	nl	11	03	00	81100000	007.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	3 134	3 134
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
MO		11	04	12	81112000	007.015	Interventions coût abonnement transports	0	0
MO	nl	11	05	40	81140000	007.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	145	145
MO		12	01	12	81212000	007.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
MO		12	02	50	81250000	007.013	Taxes matériel roulant	0	0
MO		12	03	21	81221000	007.014	Charges salariales personnel détaché - UAP types 1 et 2	0	0
MO		12	20	11	81211000	007.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	480	480
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								3 892	3 892
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
MO		74	01	22	87422000	007.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	49	49
MO		74	02	10	87410000	007.007	Achat de matériel de transport	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								49	49
<b>Totaux pour le programme 02.007.</b>								3 941	3 941
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 02.008 (ex 02.05)</b>									
<b>Subsistance</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DO	nl	11	01	00	81100000	008.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DO	nl	11	03	00	81100000	008.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 452	2 452
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DO	nl	11 05 40	05	81140000	008.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	122	122	
DO		12 01 12	05	81212000	008.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10	
DO		12 02 21	05	81221000	008.013	Remboursement du personnel détaché	0	0	
DO		12 03 50	05	81250000	008.014	Taxes voitures	0	0	
DO		12 20 11	05	81211000	008.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	184	184	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							2 891	2 891	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DO		74 01 22	05	87422000	008.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	63	63	
DO		74 02 10	05	87410000	008.007	Achat de matériel de transport	0	0	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>							63	63	
<b>Totaux pour le programme 02.008.</b>							2 954	2 954	
<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>							—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	—	
<b>Programme 02.009 (ex 02.06)</b>									
<b>Subsistance</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CC	nl	11 01 00	06	81100000	009.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123	
				81111000					
				81112000					
				81120000					
				81131000					
				81132000					
				81140000					
CC	nl	11 05 00	06	81100000	009.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 084	2 084	
				81111000					
				81112000					
				81120000					
				81131000					
				81132000					
				81140000					
CC	nl	11 06 40	06	81140000	009.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	70	70	
CC		12 01 12	06	81212000	009.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10	
CC		12 02 21	06	81221000	009.013	Remboursements de personnel détaché du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	391	391	
CC		12 20 11	06	81211000	009.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	294	294	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							2 972	2 972	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CC		74 01 22	06	87422000	009.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	98	98	
CC		74 02 10	06	87410000	009.007	Achat de matériel de transport	25	25	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>							123	123	
<b>Totaux pour le programme 02.009.</b>							3 095	3 095	
<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>							—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	—	
<b>Programme 02.010 (ex 02.07)</b>									
<b>Subsistance</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DB	nl	11 01 00	07	81100000	010.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123	
				81111000					
				81112000					
				81120000					
				81131000					
				81132000					
				81140000					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
DB	nl	11	05	00	07	81100000	010.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 435	2 435
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	06	40	07	81140000	010.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	45	45
DB		12	01	12	07	81212000	010.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
DB		12	02	21	07	81221000	010.019	Charges salariales du personnel détaché d'autres organismes	142	142
DB		12	03	50	07	81250000	010.020	Taxes diverses	3	3
DB		12	20	11	07	81211000	010.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	186	186
								<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 944	2 944
								<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB		74	01	22	07	87422000	010.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	10	10
DB		74	02	10	07	87410000	010.007	Achats de matériel de transport	0	0
								<i>Totaux pour le Titre II.</i>	10	10
								<b>Totaux pour le programme 02.010.</b>	2 954	2 954
								<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
								<b>Programme 02.011 (ex 02.08)</b>		
								<b>Subsistance</b>		
								<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	nl	11	01	00	08	81100000	011.001	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	123	123
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
TE	nl	11	02	00	08	81100000	011.002	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 162	2 162
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
TE	nl	11	03	40	08	81140000	011.003	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	91	91
TE	nl	11	04	12	08	81112000	011.010	Intervention coût abonnement transports et contre-valeur	91	91
TE		12	01	12	08	81212000	011.004	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	10	10
TE		12	20	11	08	81211000	011.005	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	157	157
TE		12	02	50	08	81250000	011.008	Impôts payés à des sous-secteurs du secteur des administrations publiques	0	0
TE		12	03	21	08	81221000	011.009	Frais de fonctionnement de cabinet et remboursement de salaires (secteur des administrations publiques)	300	300
								<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 934	2 934
								<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE		74	01	22	08	87422000	011.006	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	90	90
TE		74	02	10	08	87410000	011.007	Achat de matériel de transport	0	0
								<i>Totaux pour le Titre II.</i>	90	90
								<b>Totaux pour le programme 02.011.</b>	3 024	3 024
								<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
								<b>Totaux pour la division organique 02.</b>	29 062	29 062
								<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
								<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>								
						<i>Division organique 09.</i>		
						<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>		
						<b>Programme 09.012 (ex 09.01)</b> <b>Conseil économique, social et environnemental de Wallonie</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI		41 01 40	01	84140000	012.001	Dotation au Conseil économique, social et environnemental de wallonie	6 490	6 490
DI		41 02 40	01	84140000	012.002	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESE	470	470
MO	g	41 03 40	01	84140000	012.003	Dotation complémentaire au CESE destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	210	210
MO		41 04 40	01	84140000	012.004	Subvention au Conseil économique, social et environnemental dans le cadre du PRW	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7 170	7 170
						<b>Totaux pour le programme 09.012.</b>	7 170	7 170
						<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Programme 09.013 (ex 09.02)</b> <b>Service social</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB		41 01 60	02	84160000	013.001	Subvention en matière de Service social	6 847	6 847
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 847	6 847
						<b>Totaux pour le programme 09.013.</b>	6 847	6 847
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Programme 09.014 (ex 09.03)</b> <b>Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	nl	11 02 00	03	81100000	014.002	Traitements et indemnités du personnel	1 283	1 283
				81111000				
				81112000				
				81120000				
				81131000				
				81132000				
				81140000				
DI	nl	11 03 11	03	81111000	014.003	Charges liées à la fin du Gouvernement - AFD	0	0
DI	nl	11 04 40	03	81140000	014.004	Indemnités généralement quelconques au personnel	30	30
DI	nl	11 05 00	03	81100000	014.018	Traitements du personnel d'entretien des cabinets	354	354
				81111000				
				81112000				
				81120000				
				81131000				
				81132000				
				81140000				
DI	nl	11 06 20	03	81120000	014.017	(Modifié) Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protection au travail	45	45
DI		12 01 11	03	81211000	014.005	Charges d'entretien	144	144
DI		12 02 11	03	81211000	014.015	Frais de couverture spécifique des Ministres membres du Gouvernement	43	43
DI		12 03 11	03	81211000	014.019	Charges locatives des cabinets et du SePAC	990	990
DI		12 04 21	03	81221000	014.006	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	80	80
DI		12 07 11	03	81211000	014.009	Frais d'études et consultations juridiques	41	41
DI		12 08 11	03	81211000	014.010	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	43	43
DI		12 09 11	03	81211000	014.011	Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	226	226
DI		12 10 11	03	81211000	014.012	Frais d'assurance divers	190	190

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	12	19	11	03	81211000	014.013	Frais de fonctionnement	90	90
DI	12	20	21	03	81211000	014.016	Remboursement traitements du personnel détaché	283	283
DI	12	21	50	03	81211000	014.020	Impôts et taxes divers	26	26
DI	21	01	40	03	82140000	014.021	(Nouveau) Intérêts de la dette commerciale	1	1
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								3 869	3 869
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DI	74	01	22	03	87422000	014.014	(Modifié) Dépenses patrimoniales du Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au Contrôle internes des Cabinets	35	35
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								35	35
<b>Totaux pour le programme 09.014.</b>								3 904	3 904
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 09.015 (ex 09.04) e-Wallonie-Bruxelles-Simplification</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DB	nl	11	11	00	81100000	015.001	Rémunérations des agents de la cellule eWBS	3 690	3 690
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DB	12	02	11	04	81211000	015.003	Études, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	1 110	1 110
DB	12	05	11	04	81211000	015.004	Projet BCED et partage des données	0	0
DB	12	07	11	04	81211000	015.005	Études et prestations de services	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								4 800	4 800
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DB	74	05	22	04	87422000	015.008	Développement d'applications	570	1 101
DB	74	06	22	04	87422000	015.009	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	2	2
DB	74	07	22	04	87422000	015.010	Développement d'applications	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								572	1 103
<b>Totaux pour le programme 09.015.</b>								5 372	5 903
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 09.016 (ex 09.06) Secrétariat du Gouvernement wallon</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DI	nl	11	03	00	81100000	016.002	Traitement et indemnités du personnel	615	615
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DI	nl	11	04	12	81112000	016.008	Autres éléments de la rémunération	0	0
DI	nl	11	05	40	81140000	016.003	Indemnités généralement quelconques au personnel	24	24
DI	12	08	11	06	81211000	016.004	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	49	49
DI	12	10	11	06	81211000	016.005	Frais de fonctionnement	59	59
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								747	747
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DI	74	03	22	06	87422000	016.006	Dépenses patrimoniales	29	29
DI	74	04	10	06	87410000	016.007	Achats de matériel roulant	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								29	29
<b>Totaux pour le programme 09.016.</b>								776	776
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<b>Programme 09.017 (ex 09.07)</b>		
							<b>Collaborateurs des Ministres sortis de charge</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	nl	11 01 00	07	81100000	017.001	Traitement et indemnités		235	235
				81111000					
				81112000					
				81120000					
				81131000					
				81132000					
				81140000					
DI		12 01 21	07	81221000	017.007	Remboursement des traitements du personnel détaché		146	146
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	381	381	
						<b>Totaux pour le programme 09.017.</b>	381	381	
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
						<b>Programme 09.018 (ex 09.08)</b>			
						<b>(Modifié) Tourisme</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DB		41 01 40	08	84140000	018.001	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	0	
DB		41 06 40	08	84140000	018.002	Intervention régionale en faveur du CRAC	7 854	7 854	
DB		41 09 40	08	84140000	018.003	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	41 672	41 672	
DB		41 10 40	08	84140000	018.004	Subvention pour le plan de relance de la Wallonie - Tourisme	0	0	
DB		41 11 40	08	84140000	018.007	Subvention à WBT pour ses dépenses de fonctionnement	12 187	12 187	
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	61 713	61 713	
						<b>Totaux pour le programme 09.018.</b>	61 713	61 713	
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
						<b>Programme 09.019 (ex 09.09)</b>			
						<b>Relations extérieures</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DI		31 01 32	09	83132000	019.002	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés - programmation 2014-2020	0	0	
DI		33 01 00	09	83300000	019.008	Transfert de revenus aux ASBL relatifs à la représentation à la Grande Région	100	100	
DI		35 01 30	09	83530000	019.009	Transfert de revenus à destination d'autres secteurs relatifs à la représentation à la Grande Région	0	0	
DI		41 01 40	09	84140000	019.003	Dotation à WBI	27 634	27 634	
DI		43 05 22	09	84322000	019.007	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - programmation 2014-2020 - cofinancement par le FEDER	0	0	
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	27 734	27 734	
						<b>Totaux pour le programme 09.019.</b>	27 734	27 734	
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
						<b>Programme 09.020 (ex 09.10)</b>			
						<b>Commerce extérieur et investisseurs étrangers</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
WB		41 01 40	10	84140000	020.001	Dotation à l'AWEX	69 539	69 539	
WB		41 06 40	10	84140000	020.003	Subvention à l'AWEX - missions économiques spécifiques	455	455	
WB		45 01 40	10	84540000	020.007	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	418	418	
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	70 412	70 412	
						<b>Totaux pour le programme 09.020.</b>	70 412	70 412	
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<b>Programme 09.021 (ex 09.11)</b> <b>Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI		41 01 40		11	84140000	021.001	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	7 283	7 283
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7 283	7 283
							<b>Totaux pour le programme 09.021.</b>	7 283	7 283
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 09.123</b> <b>(Nouveau) Service Commun d'Audit</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	nl	11 01 00		12	81100000	123.002	(Nouveau) Rémunérations et allocations des agents du service commun d'audit	4 682	4 682
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DB		12 03 11		12	81211000	123.001	(Nouveau) Frais de fonctionnement du Service Commun d'Audit	345	878
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 027	5 560
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB		74 05 22		12	87422000	123.003	(Nouveau) Frais d'équipement du Service Commun d'Audit	0	30
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	30
							<b>Totaux pour le programme 09.123.</b>	5 027	5 590
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Totaux pour la division organique 09.</b>	196 619	197 713
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<i>Division organique 10</i>		
							<i>Secrétariat général</i>		
							<b>Programme 10.001 (ex 10.01)</b> <b>Fonctionnel</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB		12 01 11		01	81211000	001.031	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	195	195
DB		12 02 11		01	81211000	001.023	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	1 715	1 095
DO		12 04 11		01	81211000	001.105	(Nouveau) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives, ...)	290	210
DI		12 04 11		01	81211000	001.057	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	20	20
DB		12 05 11		01	81211000	001.029	Frais de fonctionnement du SICPP	36	36
DB		12 06 11		01	81211000	001.032	Frais d'avocats	4	4
DB		12 08 11		01	81211000	001.089	Mise en œuvre de l'accompagnement BBZA	0	0
DI		12 09 11		01	81211000	001.099	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmation 2014-2020 et 2021-2027 - cofinancement par le FEDER	0	0
DB		32 01 00		01	83200000	001.033	Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	4
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 264	1 564
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB		74 02 22		01	87422000	001.026	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	310	649

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	74	03	22	01	87422000	001.038	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	100	137
DO	74	04	22	01	87422000	001.106	(Nouveau) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	320	700
DB	74	06	22	01	87422000	001.028	Dépenses informatiques d'investissement en lien avec la stratégie numérique - Dématérialisation des marchés publics liés au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	0	350
DI	74	07	22	01	87422000	001.039	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Programmation 2014-2020 - Cofinancement par le FEDER	0	0
DB	74	08	22	01	87422000	001.025	Dépenses informatiques d'investissement (acquisition de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de la réalisation du AIRH	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								730	1 836
<b>Totaux pour le programme 10.001.</b>								2 994	3 400
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.022 (ex 10.02)</b>									
<b>Secrétariat général</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DI	nl	11	01	00	81100000	022.022	Traitements et indemnités du personnel des membres du Commissariat spécial à la reconstruction	—	—
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DI	nl	11	02	40	81140000	022.023	Indemnités généralement quelconques des membres du Commissariat spécial à la reconstruction	—	—
DI	nl	11	03	12	81112000	022.035	Autres éléments de la rémunération	—	—
DI		12	01	11	81211000	022.001	Etudes, enquêtes et mise en œuvre des projets transversaux du contrat d'administration du Service Public de Wallonie et des projets du Secrétariat général, frais de fonctionnement de la Cellule des Stratégies transversales	245	245
DI		12	02	11	81211000	022.021	Frais généraux de fonctionnement liés au Commissariat spécial à la reconstruction	—	—
DI		12	03	11	81211000	022.002	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	23	23
DI		12	04	11	81211000	022.003	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques	5	13
DI		12	05	11	81211000	022.004	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	2 152	2 166
DI		12	06	11	81211000	022.019	Dépenses relatives au fonctionnement du Haut Conseil Stratégique (HCS)	100	100
DI		12	08	11	81211000	022.025	Frais généraux de fonctionnement liés au marché alimentation	0	0
DI		12	09	21	81221000	022.034	Remboursements du personnel détaché des membres du Commissariat spécial à la reconstruction	0	0
DI		12	10	21	81221000	022.036	Frais généraux de fonctionnement	0	0
DI		12	11	11	81211000	022.026	Dépenses de fonctionnement en lien avec l'outil de gestion de plan de relance de Wallonie	0	0
DB		12	12	11	81211000	022.040	(Nouveau) Frais de fonctionnement de la DORU	0	0
DI		31	01	32	83132000	022.028	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que des entreprises publiques	0	0
DI		31	02	32	83132000	022.033	Subvention liée à l'équipe Intermarché-Wanty-Gobert	0	0
DI		33	01	00	83300000	022.005	Subventions et indemnités	294	324
DI		33	02	00	83300000	022.027	Subvention à l'asbl "Wallonie-picarde"	—	—
DI		33	03	00	83300000	022.007	Dépenses relatives aux subventions octroyées par la Commission des arts de Wallonie - ASBL	70	70
DI		34	01	50	83450000	022.008	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission (particuliers)	10	10
DI		34	02	41	83441000	022.029	Prestations en espèces	0	0
DI		41	01	40	84140000	022.015	Fonds post covid-19 de sortie de la pauvreté	5 000	5 000
DI		41	02	40	84140000	022.016	Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie	3 000	3 000
DI		43	01	22	84322000	022.009	Commission des arts - Subventions au secteur public	0	0
DI		45	01	24	84524000	022.017	Subvention à St'Art Invest	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								10 899	10 951

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DI	63	01	21	02	86321000	022.010	Subventions en matière de situations de crise	—	—
DI	74	01	22	02	87422000	022.011	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	15	15
DI	74	02	22	02	87422000	022.012	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5
DI	74	03	22	02	87422000	022.013	Frais d'équipement de la Commission des Arts	—	—
DI	74	05	22	02	87422000	022.014	Frais d'équipement de la Cellule des Stratégies transversales	5	5
DI	74	06	22	02	87422000	022.024	Dépenses patrimoniales en lien avec le Commissariat spécial à la reconstruction	—	—
DI	74	07	50	02	87450000	022.038	(Nouveau) Acquisition d'un monument commémoratif en lien avec les inondations de juillet 2021	300	300
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								325	325
<b>Totaux pour le programme 10.022.</b>								11 224	11 276
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.023 (ex 10.03)</b>									
<b>Service de la Présidence et Chancellerie</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
DI	12	12	11	03	81211000	023.005	Études, relations publiques, honoraires d'avocats	14	14
DI	12	22	11	03	81211000	023.011	Actions menées dans le cadre de la lutte contre le radicalisme violent	125	125
DI	31	01	22	03	83122000	023.012	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	169	169
DI	33	04	00	03	83300000	023.015	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	58	58
DI	33	05	00	03	83300000	023.016	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330
DI	33	10	00	03	83300000	023.017	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224
DI	33	11	00	03	83300000	023.018	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	543	543
DI	33	12	00	03	83300000	023.019	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	18	18
DI	33	14	00	03	83300000	023.021	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	250	250
DI	33	16	00	03	83300000	023.022	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	327	327
DI	33	17	00	03	83300000	023.023	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes - GRIP	150	150
DI	33	18	00	03	83300000	023.035	Subventions à des ASBL oeuvrant à la promotion du projet «Wallonie : Ambitions Or»	0	0
DI	41	01	40	03	84140000	023.014	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460
DI	43	03	22	03	84322000	023.025	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	151	162
DI	45	01	26	03	84526000	023.028	Subvention à la Communauté germanophone	1 497	1 497
DI	45	02	24	03	84524000	023.029	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	75	75
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								4 391	4 402
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DI	52	01	10	03	85210000	023.037	Aides à l'investissement aux asbl au service des ménages	—	—
DI	52	02	10	03	85210000	023.038	Aide à l'investissement aux asbl oeuvrant à la promotion du projet "Wallonie Ambitions Or"	—	—
DI	63	01	21	03	86321000	023.039	Commune de Herbeumont - Rénovation logement d'urgence	—	—
DI	74	03	22	03	87422000	023.033	Achats de biens meubles pour le Château de la Hulpe	30	30
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								30	30
<b>Totaux pour le programme 10.023.</b>								4 421	4 432
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.024 (ex 10.04)</b>									
<b>Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
DI	12	01	11	04	81211000	024.001	Études relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	200	200
DI	12	03	11	04	81211000	024.002	Études relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
DI	12	04	11	04	81211000	024.003	Études relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						Pr.
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	12	05	11	04	81211000	024.004	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DI	12	07	11	04	81211000	024.005	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	19	19
DI	41	01	40	04	84140000	024.006	Partenariat avec l'WPEPS - Programmation 2014-2020 - Cofinancement par le FEDER	0	0
DI	45	01	24	04	84524000	024.007	Dotation à l'Agence Fonds social européen	0	0
DI	45	02	24	04	84524000	024.008	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								422	422
<b>Totaux pour le programme 10.024.</b>								422	422
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.025 (ex 10.05)</b>									
<b>Audits</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DO	nl	11	01	00	81100000	025.001	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	217	217
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DO	12	06	11	05	81211000	025.004	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	47	47
DO	12	07	11	05	81211000	025.005	Prestation d'assistance pour la CAIF	370	370
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								634	634
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DO	74	07	22	05	87422000	025.009	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	23	23
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								23	23
<b>Totaux pour le programme 10.025.</b>								657	657
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.028 (ex 10.08)</b>									
<b>(Modifié) Plan de relance de la Wallonie</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DO	01	01	00	08	80100001	028.009	(Nouveau) Provision surcoût énergie	28 000	28 000
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								28 000	28 000
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DI	01	07	00	08	80100002	028.007	Réserve Covid-19	40 000	40 000
HE	01	10	00	08	80100002	028.008	Provision - Résilience, relance et redéploiement	181 559	134 921
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								221 559	174 921
<b>Totaux pour le programme 10.028.</b>								249 559	202 921
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 10.085 (ex 10.10)</b>									
<b>Développement durable</b>									
<i>Titre I. - Dépenses de capital</i>									
WB	12	01	11	10	81211000	085.040	Soutien aux filières locales et au développement territorial (circuits courts, etc.)	0	0
WB	12	02	11	10	81211000	085.041	GreenDeal Achats circulaires et économie circulaire	150	311
DB	12	03	11	10	81211000	085.005	Promotion des investissements socialement responsables	0	0
TE	12	04	11	10	81211000	085.004	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	50	50
DB	12	05	11	10	81211000	085.007	Actions de sensibilisation au Développement durable du personnel du SPW et OIP. Actions de promotion et soutien à l'éco-exemplarité et au développement durable au SPW et dans les UAP	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	12	06	11	10	81211000	085.013	Promotion de la responsabilité sociétale des entreprises	150	155
DB	12	07	11	10	81211000	085.009	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	0	0
TE	12	08	11	10	81211000	085.014	Prestations et fournitures de services et biens divers, études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques (Transition écologique/développement durable/alimentation durable)	200	258
DB	12	09	11	10	81211000	085.042	Actions de soutien à l'insertion de clauses environnementales dans les marchés de travaux	0	0
DB	12	10	11	10	81211000	085.043	Actions de soutien, mise en capacité et promotion en matière de marchés publics responsables	0	0
TE	12	11	11	10	81211000	085.015	Dépenses de toute nature dans le cadre du développement durable des compétences routes, voies hydrauliques, patrimoine et zones d'activités économiques	0	0
TE	12	12	11	10	81211000	085.016	Actions transversales pour accélérer les transitions vers un développement durable	820	679
CC	12	13	11	10	81211000	085.006	Plan Actions Achats publics responsables	20	15
DB	12	14	11	10	81211000	085.056	Observatoire des marchés publics	0	0
DI	12	15	11	10	81211000	085.017	Soutien au développement des indicateurs complémentaires au PIB et au monitoring des objectifs de développement durable	60	60
TE	12	16	11	10	81211000	085.058	Actions visant à promouvoir les matériaux de réemploi en vue d'une construction durable	300	640
TE	21	01	40	10	82140000	085.072	Intérêts de la dette commerciale – SG	0	0
TE	31	01	32	10	83132000	085.045	Projets relocalisation de l'alimentation - Entreprises en personne morale	0	152
WB	31	02	32	10	83132000	085.062	Projets en économie circulaire d'entreprises	0	165
TE	31	03	32	10	83132000	085.073	Subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques	0	0
DB	32	01	00	10	83200000	085.038	Subvention à CO2logic	0	0
DB	32	02	00	10	83200000	085.044	Activités en matière de clauses sociales et de lutte contre le dumping social dans les marchés publics	0	0
TE	32	03	00	10	83200000	085.035	Marchés publics et changements climatiques. Outils CO2 - Achats publics responsables	0	0
TE	33	01	00	10	83300000	085.021	Subventions au secteur privé en matière de développement durable et de transition écologique	2 183	1 723
TE	33	02	00	10	83300000	085.024	Subvention au secteur autre que public en matière d'alimentation durable	575	2 770
CC	33	03	00	10	83300000	085.039	Subventions relatives à la gestion durable du logement	509	560
WB	33	05	00	10	83300000	085.064	Projets en économie circulaire d'ASBL	0	15
TE	34	01	50	10	83450000	085.049	Relocalisation de l'alimentation durable en Wallonie - Entreprises physiques	0	0
TE	34	02	41	10	83441000	085.060	Projets de développement durable	0	0
WB	34	03	41	10	83441000	085.065	Projets en économie circulaire d'indépendants	0	0
TE	41	01	40	10	84140000	085.025	Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (dépenses courantes)	0	87
WB	41	02	40	10	84140000	085.069	Subventions aux UAP dans le cadre de l'économie circulaire	0	0
TE	43	01	22	10	84322000	085.028	Subventions aux communes en matière de développement durable et de transition écologique	500	649
CC	43	02	22	10	84322000	085.029	Achats publics responsables : formations et outils pour les pouvoirs locaux	0	0
TE	43	03	12	10	84312000	085.050	Subventions octroyées aux Provinces en vue de mettre en oeuvre des projets portant sur la relocalisation de l'alimentation durable	0	24
TE	43	04	52	10	84352000	085.051	Subventions octroyées aux CPAS en vue de mettre en oeuvre des projets portant sur la relocalisation de l'alimentation durable	0	12
TE	43	05	53	10	84353000	085.054	Subventions octroyées aux Intercommunales	0	90
WB	43	06	53	10	84353000	085.070	Subventions aux intercommunales dans le cadre de l'économie circulaire	0	0
TE	45	01	24	10	84524000	085.037	Subventions octroyées aux Universités et établissements assimilés	75	95
WB	45	02	24	10	84524000	085.071	Subventions aux universités dans le cadre de l'économie circulaire	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								5 592	8 510
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
TE	51	01	12	10	85112000	085.059	Subventions de type investissements en matière de développement durable et d'alimentation durable	0	3
WB	51	02	12	10	85112000	085.066	Projets en économie circulaire d'entreprises	0	66
WB	52	01	10	10	85210000	085.067	Projets en économie circulaire d'ASBL	0	15
WB	53	01	10	10	85310000	085.068	Projets en économie circulaire d'indépendants	0	15
TE	61	01	41	10	86141000	085.032	Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (investissements)	0	180
TE	63	01	53	10	86353000	085.033	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique intercommunales	0	18
TE	74	01	22	10	87422000	085.034	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	110	140
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								110	437
<b>Totaux pour le programme 10.085.</b>								5 702	8 947
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>								
						<b>Programme 10.122 (ex 10.11)</b> <b>Plan de relance de la Wallonie (PRW) et la Facilité pour la relance et la résilience européen (FRR)</b>  <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	nl	11 01 00	11	81100000	122.012	Traitements et indemnités du personnel des membres de la CAIF	0	0
				81110000				
				81120000				
				81120000				
				81131000				
				81132000				
				81140000				
DI	nl	11 02 40	11	81140000	122.010	Indemnités généralement quelconques des membres de la CAIF	0	0
DB	nl	11 03 00	11	81100000	122.030	Rémunérations et allocations des agents recrutés et engagés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance	0	0
				81110000				
				81120000				
				81120000				
				81131000				
				81132000				
				81140000				
DI		12 01 11	11	81211000	122.011	Frais généraux de fonctionnement liés à la CAIF	0	0
WB		12 02 11	11	81211000	122.044	Etudes – Frais de consultation- PRW	0	571
WB		12 03 11	11	81211000	122.047	Appel à projets en économie circulaire	0	448
WB		12 04 11	11	81211000	122.048	Soutien aux marchés publics en économie circulaire	1 120	1 722
WB		12 05 11	11	81211000	122.180	Marché publics de consultation	0	0
HE		12 06 11	11	81211000	122.013	Dépenses relatives aux études et marchés de services - PRW	0	0
MO		12 08 11	11	81211000	122.039	Frais de fonctionnement pour les dépenses courantes en rapport avec le FRR	0	0
MO		12 09 11	11	81211000	122.041	PRW – Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	0	0
MO		12 10 11	11	81211000	122.063	PRW – Etudes	0	0
DB		12 11 11	11	81211000	122.036	PRW - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	0	0
DB		12 12 11	11	81211000	122.059	Projet 303 : Actions de soutien à l'insertion de clauses durables dans les marchés publics wallons	0	0
DB		12 13 11	11	81211000	122.071	Faire évoluer Mon Espace vers Ma Wallonie (fiche 293)	0	0
DB		12 14 11	11	81211000	122.072	Digitalisation secteur public PNRR (fiche 290)	0	0
TE		12 15 11	11	81211000	122.031	Frais généraux de fonctionnement, marché et études (secteur privé) - PRW	0	0
TE		12 16 21	11	81221000	122.032	Frais généraux de fonctionnement, marché et études (secteur public) - PRW	0	0
DB		12 17 11	11	81211000	122.105	256 – Accompagner les porteurs de projets de l'appel à projets visant la création de places en crèches	0	0
HE		12 18 11	11	81211000	122.097	Achat de biens non durables et de services – Frais généraux de fonctionnement - PRW	6 857	4 296
DI		12 19 11	11	81211000	122.104	Dépenses de fonctionnement en lien avec l'outil de gestion du Plan de Relance de Wallonie	0	0
HE		12 20 11	11	81211000	122.151	Achats de biens non durables et de services (inondation)	0	0
CC		12 21 11	11	81211000	122.133	Etudes et marchés publics dans le cadre du PRW, compétence logement	0	0
HE		12 22 21	11	81221000	122.135	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques (PRW)	0	250
TE		14 01 10	11	81410000	122.082	PRW - Travaux d'entretiens, d'études et de réparations des cours d'eau non navigables	0	0
HE		14 02 10	11	81410000	122.152	Réparation et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers (inondation)	0	0
WB		21 01 50	11	82150000	122.183	Charge d'intérêts pour leasings	0	0
HE		21 02 40	11	82140000	122.153	Intérêts de la dette commerciale (inondation)	0	0
HE		21 03 60	11	82160000	122.154	Autres intérêts (inondation)	0	0
WB		31 01 32	11	83132000	122.017	Autres subventions à des producteurs ou des ASBL au service des producteurs dans le cadre du PRW	7 000	24 308
WB		31 02 32	11	83132000	122.058	Subventions aux ASBL au service des ménages – PRW	0	300
WB		31 03 32	11	83132000	122.064	Subventions aux entreprises - PNRR	0	0
WB		31 04 22	11	83122000	122.067	Subventions aux entreprises publiques - PNRR	0	0
MO		31 05 32	11	83132000	122.042	Subventions d'exploitation à destination du secteur privé -PRW	0	0
TE		31 06 32	11	83132000	122.125	PNRR - Subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	0	0
TE		31 07 32	11	83132000	122.136	PRW - Subvention aux ASBL aux services des entreprises	0	0
TE		31 08 32	11	83132000	122.143	Subventions (ASBL) dans le cadre du soutien aux acteurs de l'alimentation durable et du circuit court en période de crise économique visant une subvention à l'ASBL SOCOPRO	0	0
TE		31 09 22	11	83122000	122.178	PRW - Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	0	0
WB		31 10 32	11	83132000	122.191	Subventions aux Centres de recherche – PRW	0	50
HE		31 11 32	11	83132000	122.215	(Nouveau) Energie - Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	0	0
HE		32 01 00	11	83200000	122.216	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions	0	0
WB		33 01 00	11	83300000	122.075	Subventions aux ASBL au service des ménages – PRW	0	0
TE		33 02 00	11	83300000	122.018	Subvention aux ASBL dans le cadre du PNRR	0	0
MO		33 03 00	11	83300000	122.194	PRW – Subventions aux ASBL au service des ménages	0	0
MO		33 04 00	11	83300000	122.054	(Modifié) PRW subventions aux ASBL – Action sociale	810	810

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	33	05	00	11	83300000	122.112	PRW - Subvention aux ASBL	0	0
HE	33	06	00	11	83300000	122.217	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	0	0
WB	34	01	41	11	83441000	122.053	Plan horizon proximité - PRW	0	0
MO	41	01	40	11	84140000	122.006	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles dans le cadre du Plan de relance	17 624	17 624
WB	41	02	40	11	84140000	122.022	Transferts de revenus à l'Agence du Numérique dans le cadre du PRW	0	2 800
WB	41	03	40	11	84140000	122.023	Transferts de revenus au CRA-W dans le cadre du PRW	0	73
WB	41	04	40	11	84140000	122.038	Subvention à l'IFAPME - PRW	6 067	6 067
WB	41	05	40	11	84140000	122.045	Dotation à Formaform -PRW	200	180
WB	41	06	40	11	84140000	122.049	Dotation complémentaire pour les centres de compétences - PRW	4 760	5 008
WB	41	07	40	11	84140000	122.051	Dotation complémentaire CRAW -PRW	0	0
WB	41	08	40	11	84140000	122.057	Mission délégué WalEnergie - PRW	900	900
WB	41	09	40	11	84140000	122.065	Subventions aux CRA - PNRR	0	0
WB	41	10	40	11	84140000	122.073	Dotation à l'ADN- PNRR	0	0
MO	41	11	40	11	84140000	122.043	PRW - Subventions aux Unités d'Administration Publique	0	0
MO	41	12	40	11	84140000	122.060	PRW - Subventions au FOREM	0	0
DB	41	13	40	11	84140000	122.056	Projet 197 - Valorisation de biens à haute valeur patrimoniale	0	0
CC	41	14	40	11	84140000	122.028	Subvention visant la grille indicative des loyers	0	0
MO	41	15	40	11	84140000	122.062	PNRR - Subventions aux unités d'administration publique	0	0
DB	41	16	40	11	84140000	122.007	Subventions à WBT dans le cadre du Plan de Relance	0	0
HE	41	17	40	11	84140000	122.103	Transfert de revenus aux organismes administratifs publics	0	17
TE	41	18	40	11	84140000	122.122	PRW - Subvention à la SPAQUE	0	0
WB	41	19	40	11	84140000	122.117	Transferts vers WBT- PRW	0	0
WB	41	20	40	11	84140000	122.126	Subventions complémentaires à l'AWEX - PRW	0	340
WB	41	21	40	11	84140000	122.132	Subvention contribuant à accélérer la croissance des entreprises - PRW	0	90
WB	41	22	40	11	84140000	122.134	Subvention aux outils financiers - PRW	0	535
WB	41	23	40	11	84140000	122.100	Dotation OEWB - PRW	0	115
HE	41	24	40	11	84140000	122.123	Intervention dans les charges d'exploitation de l'OTW afin de compenser la hausse des prix de l'énergie	0	0
DB	41	25	40	11	84140000	122.008	Subventions au CGT dans le cadre du plan de relance	0	0
TE	41	26	40	11	84140000	122.080	PNRR - Subvention à l'Office économique wallon du bois	0	0
TE	41	27	40	11	84140000	122.110	PRW - Subvention à l'AWAC	0	0
TE	41	28	40	11	84140000	122.138	PRW - Subventions à la SPAQUE	0	0
TE	41	29	40	11	84140000	122.144	Financement W.ALTER - Mission déléguée d'accompagnement des acteurs des circuits courts relevant de l'économie sociale en période de crise économique, visant un financement à W.ALTER dans le cadre d'une mission déléguée	0	0
TE	41	30	40	11	84140000	122.160	PRW - Subvention au CRAW	0	0
WB	43	01	53	11	84353000	122.068	Subventions aux intercommunales - PNRR	0	0
MO	43	02	52	11	84352000	122.055	PRW - subventions aux CPAS	13 939	13 939
TE	43	03	40	11	84340000	122.019	Subvention aux ASBL des pouvoirs locaux dans le cadre du PNRR	0	0
MO	43	04	40	11	84340000	122.108	Subvention aux ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	05	53	11	84353000	122.114	Subventions aux intercommunales - PRW	0	0
MO	43	06	22	11	84322000	122.173	Subventions aux communes dans le secteur de l'Action sociale	0	0
MO	43	07	59	11	84359000	122.193	Subventions aux associations chapitre XII	0	0
TE	43	08	22	11	84322000	122.081	PNRR - Subventions aux personnes morales de droit public - Communes	0	0
TE	43	09	52	11	84352000	122.086	PNRR - Subventions aux personnes morales de droit public - CPAS	0	0
TE	43	10	12	11	84312000	122.087	PNRR - Subventions aux personnes morales de droit public - Provinces	0	0
TE	43	11	53	11	84353000	122.088	PNRR - Subventions aux personnes morales de droit public - Intercommunales	0	0
TE	43	12	22	11	84322000	122.167	PRW - Contributions spécifiques aux communes	0	0
TE	43	13	53	11	84353000	122.169	PRW - Transferts de revenus aux intercommunales	0	0
HE	43	14	22	11	84322000	122.218	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Aux communes -Contributions spécifiques	0	0
HE	43	15	52	11	84352000	122.219	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - CPAS	0	0
HE	43	16	53	11	84353000	122.220	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Intercommunales du secteur S.1313	0	0
HE	43	17	59	11	84359000	122.221	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Autres pouvoirs locaux	0	0
HE	43	18	40	11	84340000	122.231	(Nouveau) Energie - Transferts de revenus aux ASBL des pouvoirs locaux	0	0
WB	43	19	22	11	84322000	122.195	Compensation financière suite à un chantier public régional d'envergure-PRW	0	0
WB	43	20	16	11	84316000	122.230	Subventions aux hautes écoles - PRW	0	0
WB	45	01	24	11	84524000	122.024	Transferts de revenus à la Communauté Française dans le cadre du PRW	0	0
WB	45	02	24	11	84524000	122.066	Subventions aux entités liées à la Communauté française - PNRR	0	0
MO	45	03	24	11	84524000	122.070	Subventions aux organismes publics qui dépendent directement d'un autre niveau de pouvoir - PRW	0	0
MO	45	04	50	11	84550000	122.061	PRW - Subventions aux unités interrégionales	0	0
TE	45	05	24	11	84524000	122.164	PNRR - Transferts de revenus à la communauté française	0	0
WB	45	06	50	11	84550000	122.192	Transfert de revenus dans le cadre de l'initiative WELBIO et WISD - PRW	0	5 600
WB	45	07	50	11	84550000	122.150	Subventions aux unités interrégionales-PRW	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								59 277	86 043
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DI	<i>i</i>	01	02	00	80100002	122.001	Plan de relance de la Wallonie	1 813 713	984 263
DI	<i>i</i>	01	03	00	80100002	122.002	Provision pour la relance et la résilience européen (FRR)	311 000	303 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	01	04	00	11	80100002	122.074	Réserve Ukraine	30 000	30 000
DI	01	05	00	11	80100002	122.184	(Nouveau) Réserve en lien avec la présidence de l'Union européenne	5 873	4 500
WB	51	01	12	11	85112000	122.025	Aides à l'investissement aux entreprises privées et aux ASBL au service des entreprises dans le cadre du PRW	0	0
HE	51	02	11	11	85111000	122.040	Transfert en Capital - Aides à l'investissement aux entreprises publiques (PRW)	0	0
MO	51	03	11	11	85111000	122.084	PNRR – Dépenses d'investissement destinées aux entreprises publiques	0	0
TE	51	04	12	11	85112000	122.161	PNRR - Aides à l'investissement aux entreprises privées	0	0
TE	51	05	12	11	85112000	122.170	PRW - Aides à l'investissement aux entreprises privées	0	0
HE	51	06	11	11	85111000	122.222	(Nouveau) Energie - Aides à l'investissement aux entreprises publiques	0	0
HE	51	07	11	11	85111000	122.223	(Nouveau) MI - Aides à l'investissement aux entreprises publiques	0	0
HE	51	08	12	11	85112000	122.224	(Nouveau) Energie - Aides à l'investissement aux entreprises privées	0	0
TE	52	01	10	11	85210000	122.111	PRW – Subventions d'investissements aux ASBL	0	0
TE	52	02	10	11	85210000	122.077	PNRR – Subventions au secteur autre que public (ASBL) en vue de l'acquisition ou de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	0	0
TE	52	03	10	11	85210000	122.020	Subvention d'investissement au ASBL dans le cadre du PNRR	0	0
WB	52	04	10	11	85210000	122.131	Subvention pour Aptaskil (CEFOCHIM) – PNRR	0	0
HE	53	01	10	11	85310000	122.033	Aides à l'investissement aux ménages (PRW)	2 000	2 000
HE	53	02	10	11	85310000	122.046	Aides à l'investissement aux ménages (PRW)	4 900	4 900
WB	61	01	41	11	86141000	122.016	Subvention au FOREM pour remettre en état les infrastructures - PRW	0	0
WB	61	02	41	11	86141000	122.026	Aides à l'investissement au CRA-W dans le cadre du PRW	0	0
WB	61	03	41	11	86141000	122.050	Subvention aux Centres de compétences pour remettre en état les infrastructures – PRW	0	0
WB	61	04	41	11	86141000	122.052	Dotation complémentaire en investissement CRAW -PRW	0	0
MO	61	05	41	11	86141000	122.069	PRW – Subventions au FOREM pour les investissements	0	0
WB	61	06	41	11	86141000	122.101	Reconversion des friches sidérurgiques d'ArcelorMittal à Liège – PRW	0	2 601
WB	61	07	41	11	86141000	122.102	Constitution d'une réserve foncière et travail de réhabilitation – PRW	0	0
WB	61	08	41	11	86141000	122.116	Subvention à l'IFAPME – PNRR	0	0
HE	61	09	41	11	86141000	122.098	Aides à l'investissement aux organismes administratifs publics - PRW	9 900	2 900
MO	61	11	41	11	86141000	122.119	PNRR – Subventions au FOREM pour les investissements	0	0
MO	61	12	41	11	86141000	122.175	PRW – Subventions d'investissement aux Unités d'administrations publiques	0	0
WB	61	13	61	11	86161000	122.130	Subvention pour Technifutur – PNRR	0	0
CC	63	01	21	11	86321000	122.014	Subsides PRW aux pouvoirs locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (bénéficiaires donc les pouvoirs locaux) (pour les communes)	0	0
CC	63	02	21	11	86321000	122.015	Subsides PRW aux pouvoirs locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (bénéficiaires donc les pouvoirs locaux) - RRF	0	0
CC	63	03	21	11	86321000	122.034	Subventions aux communes – Cœur de Village	0	0
TE	63	04	41	11	86341000	122.021	Subvention d'investissement au ASBL des pouvoirs locaux dans le cadre du PNRR	0	0
TE	63	05	53	11	86353000	122.109	PRW – Subventions d'investissements aux pouvoirs locaux - intercommunales	0	0
TE	63	06	22	11	86322000	122.162	PNRR - Autres transferts en capital aux communes	0	0
TE	63	07	53	11	86353000	122.163	PNRR - Transferts en capital aux intercommunales	0	0
TE	63	08	52	11	86352000	122.166	PNRR - Aides à l'investissement aux CPAS	0	0
TE	63	09	22	11	86322000	122.168	PRW - Autres transferts en capital aux communes	0	0
WB	63	10	21	11	86321000	122.210	Subvention aux communes en vue du réaménagement de sites à réaménager - PRW	18 000	7 000
WB	63	11	52	11	86352000	122.211	Subvention aux CPAS en vue du réaménagement de sites à réaménager - PRW	0	800
TE	63	12	21	11	86321000	122.213	(Nouveau) PRW - Subvention en investissement aux communes	0	0
HE	63	13	21	11	86321000	122.199	Subventions aux communes afin de leur permettre de développer leur réseau communal cyclo piéton (WACY-Mobipôles)	35 000	34 000
HE	63	14	21	11	86321000	122.225	(Nouveau) Energie - Transferts en capital aux administrations publiques locales - Aides à l'investissement aux communes	0	0
HE	63	15	22	11	86322000	122.226	(Nouveau) Energie - Transferts en capital aux administrations publiques locales - Autres transferts en capital aux communes	0	0
HE	63	16	41	11	86341000	122.227	(Nouveau) Energie - Transferts en capital aux administrations publiques locales - Aides à l'investissement aux ASBL des pouvoirs locaux	0	0
HE	63	17	52	11	86352000	122.228	(Nouveau) Energie - Transferts en capital aux administrations publiques locales - CPAS	0	0
HE	63	18	59	11	86359000	122.229	(Nouveau) Energie - Transferts en capital aux administrations publiques locales - Autres pouvoirs locaux	0	0
MO	63	20	53	11	86353000	122.157	PNRR – Subventions aux intercommunales pour les investissements	0	0
WB	63	21	41	11	86341000	122.129	Subvention pour Technocité – PNRR	0	0
WB	65	01	24	11	86524000	122.027	Aides à l'investissement à la Communauté Française dans le cadre du PRW	0	0
TE	65	02	24	11	86524000	122.165	PNRR - Transferts en capital à la communauté française	0	0
MO	65	03	50	11	86550000	122.174	PRW – Subventions d'investissements aux unités interrégionales	0	0
TE	71	01	12	11	87112000	122.078	PRW – Dépenses du SPW en vue de l'acquisition des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	0	0
TE	71	02	12	11	87112000	122.079	PNRR – Dépenses du SPW en vue de l'acquisition des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	0	0
DO	71	03	11	11	87111000	122.145	Acquisition du terrain du Sart-Hulet dans le cadre du PRW	0	0
HE	72	01	00	11	87200000	122.099	Construction et Rénovation de bâtiments - PRW	13 740	6 600
HE	73	01	10	11	87310000	122.029	Mise en œuvre de feux tricolores intelligents (PRW)	0	0
TE	73	02	20	11	87320000	122.083	PRW - Travaux d'investissements sur cours d'eau non navigables	0	0
HE	73	03	10	11	87310000	122.092	Investissements – Travaux routiers (PRW)	0	3 500
HE	73	04	20	11	87320000	122.155	Investissement - Travaux hydrauliques (inondation)	0	7 300
HE	73	05	10	11	87310000	122.124	Travaux routiers - PRW	0	623
HE	73	06	20	11	87320000	122.203	Investissement - Travaux hydrauliques PRW	7 978	3 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
WB	74	01	22	11	87422000	122.181	Marché publics pour l'achat de matériel IT - PNR	0	0	
WB	74	02	22	11	87422000	122.182	Marché publics pour l'achat de matériel IT - PRW	0	0	
DB	74	03	22	11	87422000	122.037	PRW - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	0	0	
HE	74	03	22	11	87422000	122.146	Acquisition d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels - Acquisition d'autres matériels (PRW)	0	1 042	
DI	<i>i</i>	84	01	17	11	88417000	122.003	Préfinancement dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européen (FRR)	311 000	303 000
DI	<i>i</i>	91	01	40	11	89140000	122.004	Facilité pour la relance et la résilience européen (FRR)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								2 563 104	1 701 029	
<b>Totaux pour le programme 10.122.</b>								2 622 381	1 787 072	
<i>Dont programme d'investissement</i>								2 435 713	1 590 263	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 10.030 (ex 10.50)</b>										
<b>Fonds budgétaire en matière de Loterie</b>										
DI	01	01	00	50	80100001	030.001	Fonds budgétaire en matière de Loterie			
<i>Solde au 1er janvier</i>								7 965	8 550	
<i>Recettes de l'année en cours</i>								3 995	3 995	
<i>Disponible pour l'année</i>								11 960	12 545	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								3 995	3 995	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								7 965	8 550	
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
DI	31	01	32	50	83132000	030.007	Fonds budgétaire en matière de loterie - Autres subventions d'exploitation à des producteurs			
DI	31	02	22	50	83122000	030.012	Fonds budgétaire en matière de loterie - Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques			
DI	33	01	00	50	83300000	030.002	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages			
DI	41	01	40	50	84140000	030.008	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux organismes administratifs publics			
DI	43	01	22	50	84322000	030.003	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques			
DI	43	02	52	50	84352000	030.004	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux CPAS			
DI	43	03	12	50	84312000	030.009	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux provinces - contributions spécifiques			
DI	43	04	40	50	84340000	030.010	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux asbl des pouvoirs locaux			
DI	45	01	24	50	84524000	030.005	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus à la Communauté française			
DI	45	02	40	50	84540000	030.006	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral			
DI	52	01	10	50	85210000	030.011	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts en capital aux asbl au service des ménages			
<b>Totaux pour le programme 10.030.</b>								3 995	3 995	
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								3 995	3 995	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								7 965	8 550	
<b>Totaux pour la division organique 10.</b>								2 901 355	2 023 122	
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								—	—	
<i>Dont programme d'investissement</i>								2 435 713	1 590 263	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								3 995	3 995	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								7 965	8 550	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<b>Division organique II.</b>			
						<i>(Modifié) Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière</i>			
						<b>Programme 11.001 (ex 12.01)</b> <b>(Nouveau) Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DO	12	01	21	01	81221000	001.136 (Nouveau) Convention In-House – Inventaires amiante avec l'ISSEP	0	0	
DO	12	03	11	01	81211000	001.107 (Nouveau) Achats de biens et services non-durables, frais de fonctionnement et d'équipement - Gestion mobilière	23 352	23 352	
DO	12	04	11	01	81211000	001.108 (Nouveau) Achats de biens et services non-durables, dépenses de fonctionnement (consommations énergétiques, entretien sanitaire, gardiennage, déménagements, contrôles légaux), d'entretien et maintenance, de frais d'études et de fournitures - Gestion immobilière	15 631	16 103	
DO	12	05	12	01	81212000	001.129 (Nouveau) Loyers des biens immobiliers pris en location	21 750	21 386	
DO	12	06	50	01	81250000	001.109 (Nouveau) Taxes pour tous les véhicules du SPW	360	360	
DO	12	07	50	01	81250000	001.110 (Nouveau) Précomptes immobilier et taxes diverses en lien avec les bâtiments à la charge du Département de la Gestion immobilière	500	500	
DO	21	01	40	01	82140000	001.111 (Nouveau) Intérêts de retard liés à la gestion Immobilière	1	1	
DO	21	02	10	01	82110000	001.133 (Nouveau) Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	2	2	
DO	32	01	00	01	83200000	001.122 (Nouveau) Amendes de retard – Contrôles Techniques pour tous les véhicules du SPW	20	20	
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	61 616	61 724	
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
DO	71	01	31	01	87131000	001.130 (Nouveau) Achat de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	0	
DO	71	02	32	01	87132000	001.131 (Nouveau) Achat de bâtiments dans d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques	0	0	
DO	72	01	00	01	87200000	001.112 (Nouveau) Travaux d'aménagement, de construction et de rénovation effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	17 898	21 095	
DO	74	01	10	01	87410000	001.113 (Nouveau) Provision : acquisition de véhicules	5 151	5 660	
DO	74	04	22	01	87422000	001.114 (Nouveau) Provision : Acquisition de biens meubles durables et patrimoniaux	6 551	7 783	
DO	74	05	22	01	87422000	001.115 (Nouveau) Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments, et de matériel et outillage - Gestion immobilière	20	20	
DO	<i>i</i>	91	01	01	89110000	001.132 (Nouveau) Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	490	490	
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30 110	35 048	
						<b>Totaux pour le programme 11.001.</b>	91 726	96 772	
						<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
						<i>Dont programme d'investissement</i>	490	490	
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
						<b>Programme 11.031 (ex 11.02)</b> <b>Gestion du personnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DB	01	01	00	02	80100001	031.001 Provision interdépartementale	2 849	2 849	
DB	01	02	00	02	80100001	031.002 Provision pour l'accord intersectoriel 2019-2024	0	0	
DB	<i>nl</i>	11	01	00	81100000	031.003 Rémunérations et allocations du personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3 814	3 814	
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
DB	<i>nl</i>	11	02	00	81100000	031.004 Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	11 082	11 082	
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
DB	nl	11	03	00	02	81100000	031.005	Rémunérations et allocations du personnel du SPW	615 216	615 216
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	04	20	02	81120000	031.006	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés - Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	16 315	16 315
DB	nl	11	05	00	02	81100000	031.007	Paielements des jetons de présence des diverses commissions	537	537
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	06	20	02	81120000	031.008	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	0	0
DB	nl	11	07	40	02	81140000	031.009	Charge des avantages titres-repas	13 131	13 131
DB	nl	11	08	12	02	81112000	031.010	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	4 631	4 631
DB	nl	11	09	00	02	81100000	031.027	Rémunérations et allocations des agents recrutés et engagés sous CDI pour politiques nouvelles et de relance.	6 000	6 000
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	10	00	02	81100000	031.028	Rémunérations et allocations des agents recrutés et engagés sous CDD pour politiques nouvelles et de relance.	2 327	2 327
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	14	00	02	81100000	031.011	Embauche compensatoire - aménagement du temps de travail de fin de carrière	3 394	3 394
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB	nl	11	15	00	02	81100000	031.012	Besoins critiques et temporaires	8 223	8 223
						81111000				
						81112000				
						81120000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DB		12	01	11	02	81211000	031.013	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
DB		12	02	11	02	81211000	031.014	Frais de consultance en matière de gestion de personnel	170	170
DB		12	03	11	02	81211000	031.015	Frais de déplacement : missions	4 066	4 066
DB		12	04	11	02	81211000	031.023	Indemnité de télétravail	2 600	2 600
DB		12	05	11	02	81211000	031.016	(Modifié) Charges en matière de médecine du travail	1 100	1 100
DB		12	06	11	02	81211000	031.026	Frais de reclassements professionnels pour le personnel licencié	28	28
DB		12	07	11	02	81211000	031.017	(Modifié) Charges en matière de contrôle des absences médicales	100	100
DB		12	10	11	02	81211000	031.018	(Modifié) Achat de biens meubles non-durables et durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	929	929
DB		12	11	11	02	81211000	031.019	(Modifié) Achat de biens meubles non durables et durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	10	10
DB		12	12	21	02	81221000	031.031	Charges salariales à rembourser pour le personnel détaché	0	0
CC		12	15	11	02	81211000	031.029	Frais de fonctionnement exceptionnels des gouvernements provinciaux	0	0
DB		41	04	40	02	84140000	031.024	Prise en charge du surcote budgétaire de la statutarisation au profit des UAP	0	0
								<i>Totaux pour le Titre I.</i>	696 562	696 562
								<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB		74	07	22	02	87422000	031.021	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	148	148

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DB	74	09	22	02	87422000	031.025	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	20	20
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	168	168
							<b>Totaux pour le programme 11.031.</b>	696 730	696 730
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 11.125 (ex 10.03)</b>		
							<b>(Nouveau) Service de la Présidence : Communication</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	12	01	11	03	81211000	125.001	(Nouveau) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	275	275
DI	12	02	11	03	81211000	125.002	(Nouveau) Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au développement et à la croissance de la Wallonie	462	462
DI	12	03	11	03	81211000	125.003	(Nouveau) Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	250	250
DI	12	04	11	03	81211000	125.004	(Nouveau) Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	118	118
DI	12	05	11	03	81211000	125.005	(Nouveau) Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	107	107
DI	12	06	11	03	81211000	125.006	(Nouveau) Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	238	238
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 450	1 450
							<b>Totaux pour le programme 11.125.</b>	1 450	1 450
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 11.032 (ex 11.04)</b>		
							<b>(Modifié) Support à la Fonction Publique Régionale</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	01	11	04	81211000	032.001	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour le Département du Support de la Fonction Publique Régionale	110	110
DB	12	02	11	04	81211000	032.002	Dépenses liées à la mise en œuvre du plan bien-être	604	604
DB	12	03	21	04	81221000	032.003	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	2 160	2 502
DB	12	06	11	04	81211000	032.004	(Modifié) Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction Talents Wallonie	90	90
DB	12	08	11	04	81211000	032.005	Recherche de nouveaux talents par la Direction de la Sélection	120	120
DB	12	10	11	04	81211000	032.006	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	50	50
DB	12	12	11	04	81211000	032.007	(Modifié) Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Réglementation	209	209
DB	41	01	40	04	84140000	032.009	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	3 173	3 173
DB	41	02	40	04	84140000	032.010	Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	358	358
DB	41	03	40	04	84140000	032.011	Dotation spécifique à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre de la réforme du certificat de management public	0	0
DB	45	02	24	04	84524000	032.013	Subventions pour l'organisation de cycles de formations universitaires	10	10
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 884	7 226
							<b>Totaux pour le programme 11.032.</b>	6 884	7 226
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 11.026 (ex 10.06)</b>		
							<b>(Modifié) Communication, archives et documentation</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	01	11	05	81211000	026.001	(Modifié) Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	684	684
DI	12	02	11	05	81211000	026.002	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	576	576

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						Pr.
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DB	12	03	11	05	81211000	026.003	(Modifié) Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse	212	212
DB	12	04	11	05	81211000	026.004	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	165	165
DB	12	05	11	05	81211000	026.005	(Modifié) Dépenses et prestations de services liées à la gestion de l'information multicanale	73	73
DI	12	06	11	05	81211000	026.009	(Modifié) Frais généraux de fonctionnement - Plan de relance, résilience et transition	800	800
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								2 510	2 510
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DI	74	01	22	05	87422000	026.010	(Modifié) Acquisition de matériel en lien avec le logiciel Calista	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								0	0
<b>Totaux pour le programme 11.026.</b>								2 510	2 510
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 11.033 (ex 11.06)</b> <b>(Modifié) Juridique et Traduction</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DB	12	02	11	06	81211000	033.002	Secrétariat de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	21	21
DB	12	03	11	06	81211000	033.003	Commission wallonne des marchés publics (CWMP)	5	5
DB	12	04	11	06	81211000	033.004	(Modifié) Frais de fonctionnement du Département Juridique et Traduction	20	20
DB	12	05	11	06	81211000	033.005	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4
DB	12	06	11	06	81211000	033.006	Honoraires pour consultations juridiques, expertises et traductions	70	70
DB	12	07	11	06	81211000	033.009	Consultations juridiques	50	50
DB	34	01	41	06	83441000	033.007	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	1	1
DB	45	01	40	06	84540000	033.008	Transferts dans le cadre de la coopération en matière de dématérialisation des marchés publics	40	40
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								211	211
<b>Totaux pour le programme 11.033.</b>								211	211
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 11.124</b> <b>(Nouveau) Protection des Données</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DB	12	01	11	07	81211000	124.001	(Nouveau) Frais de fonctionnement de la cellule Protection des Données	23	23
DB	12	02	11	07	81211000	124.002	(Nouveau) Honoraires pour consultations juridiques, expertises et traductions	121	121
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								144	144
<b>Totaux pour le programme 11.124.</b>								144	144
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 11.042 (ex 12.31)</b> <b>(Modifié) Implantation immobilière</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DI	12	05	11	08	81211000	042.011	Entretien (maintenance et réparation) du Domaine Solvay à La Hulpe	25	25
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								25	25

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux			
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	72	04	00	08	87200000	042.008	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
							Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe		325	428
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>		325	428
							<b>Totaux pour le programme 11.042.</b>		350	453
							<i>Dont programme d'investissement</i>		—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>		—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>		—	—
							<b>Totaux pour la division organique 11.</b>		800 005	805 496
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>		—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>		490	490
<i>Dont fonds budgétaires</i>		—	—							
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>		—	—							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.			Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>								
						<b>Division organique 12.</b>		
						<b>(Modifié) Digital</b>		
						<b>Programme 12.001 Fonctionnel</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
<b>DB</b>	12 01 11		01	81211000	001.128	(Nouveau) Frais de fonctionnement du SPW Digital	127	127
<b>WB</b>	12 03 11		01	81211000	001.123	(Nouveau) Frais de fonctionnement Géomatique	52	52
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	179	179
						<b>Totaux pour le programme 12.001.</b>	179	179
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Programme 12.027 (ex 10.07) (Modifié) Géomatique</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
<b>WB</b>	12 06 11		07	81211000	027.002	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1 001	902
<b>WB</b>	33 01 00		07	83300000	027.003	Subventions au secteur privé en matière de géomatique	0	0
<b>WB</b>	43 01 12		07	84312000	027.004	Subventions et indemnités	0	25
<b>WB</b>	45 01 24		07	84524000	027.005	Subventions aux universités en matière de géomatique	0	0
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 001	927
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
<b>WB</b>	74 02 22		07	87422000	027.007	Investissements numériques en matière de géomatique	889	1 223
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	889	1 223
						<b>Totaux pour le programme 12.027.</b>	1 890	2 150
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Programme 12.029 (Nouveau) Gestion du Digital</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
<b>DB</b>	12 01 11		09	81211000	029.035	(Nouveau) Gestion informatique du S.P.W. - Dépenses d'exploitation	31 055	36 574
<b>DB</b>	12 02 21		09	81221000	029.036	(Nouveau) Gestion informatique du S.P.W. - Dépenses d'exploitation à l'intérieur du secteur des administrations publiques	3 395	3 395
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	34 450	39 969
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
<b>DB</b>	74 01 22		09	87422000	029.037	(Nouveau) Gestion informatique du S.P.W. - Dépenses d'investissement	6 866	7 866
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	6 866	7 866
						<b>Totaux pour le programme 12.029.</b>	41 316	47 835
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Totaux pour la division organique 12.</b>	43 385	50 164
						<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<b>Division organique 14.</b>			
						<b>Mobilité et infrastructures</b>			
						<b>Programme 14.001 (ex 14.01)</b>			
						<b>Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
HE	12	01	11	01	81211000	001.050	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	132	132
HE	12	02	11	01	81211000	001.047	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) relevant des compétences du Ministre de la Mobilité	963	1 075
DO	12	04	11	01	81211000	001.017	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	53	53
DO	12	05	11	01	81211000	001.011	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW MI	0	0
DO	12	08	11	01	81211000	001.019	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	150	150
CC	12	10	11	01	81211000	001.043	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 338	1 450
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DO	74	01	22	01	87422000	001.001	Achat de biens meubles durables	0	0
HE	74	02	22	01	87422000	001.049	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques relevant des compétences du Ministre de la Mobilité	437	693
DO	74	06	10	01	87410000	001.007	Achat de biens meubles durables - Véhicules du SPW MI	0	0
DO	74	07	22	01	87422000	001.021	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	383	383
DO	74	08	22	01	87422000	001.088	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...)	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	820	1 076
							<b>Totaux pour le programme 14.001.</b>	2 158	2 526
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 14.044 (ex 14.02)</b>		
							<b>Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	12	01	11	02	81211000	044.010	Dépenses de biens et services en vue de promouvoir et développer la mobilité durable en Wallonie et l'intermodalité des personnes et des marchandises	375	501
HE	12	02	11	02	81211000	044.011	Dépenses de biens et services en vue d'élaborer et mettre en œuvre des études de mobilité et la stratégie de mobilité	1 588	1 108
HE	12	03	11	02	81211000	044.012	Dépenses destinées à la formation des acteurs de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	620	620
HE	12	04	11	02	81211000	044.013	Dépenses de biens et services relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	0	0
HE	12	05	11	02	81211000	044.014	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	35	35
HE	12	06	11	02	81211000	044.015	Dépenses de biens et services visant à favoriser la disponibilité, la collecte, la fourniture, l'utilisation, le traitement de données pour des besoins d'analyses spécifiques et/ou dans le cadre d'études stratégiques et/ou prospectives en matière d'impacts sur la mobilité.	300	300
HE	12	07	11	02	81211000	044.002	(Modifié) Mise en œuvre du Plan d'action Wallonie Cyclable (WaCy) - enveloppe additionnelle Modes Actifs du PIMPT	2 400	500
HE	21	01	40	02	82140000	044.058	(Nouveau) Intérêt de la dette commerciale	5	5
HE	21	02	60	02	82160000	044.059	(Nouveau) Autres intérêts	1	1
HE	33	01	00	02	83300000	044.016	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	2 215	2 536
HE	33	03	00	02	83300000	044.018	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	0	0
HE	33	04	00	02	83300000	044.039	Subvention pour des projets de mobilité à des organismes repris au programme de développement rural de la Wallonie	0	313
DB	33	06	00	02	83300000	044.060	(Nouveau) Dotation à l'AWSR	4 500	4 500
HE	35	01	20	02	83520000	044.037	Subventions à des organismes publics étrangers en vue de promouvoir l'usage de modes de transport alternatif	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	41	03	40	02	84140000	044.021	Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	160	160
HE	41	04	40	02	84140000	044.022	Subvention aux organismes administratifs publics en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	13	13
HE	43	02	40	02	84340000	044.024	Subvention aux ASBL des pouvoirs publics en faveur d'actions, de sensibilisation et de prestation en matière de mobilité	141	141
HE	43	03	22	02	84322000	044.025	Subventions aux communes visant à encourager la mobilité durable, dont les Plans de mobilité et les Plans de déplacement	519	1 144
HE	45	01	24	02	84524000	044.027	Subvention aux universités en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	3	3
HE	45	02	24	02	84524000	044.040	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	105	105
DB	45	03	24	02	84524000	044.044	Subvention aux écoles primaires et secondaires (EMSR)	115	115
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								13 095	12 100
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
HE	01	08	00	02	80100002	044.028	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	0	0
HE	51	01	12	02	85112000	044.030	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	7	232
HE	51	02	11	02	85111000	044.056	(Modifié) Aide à l'investissement aux entreprises publiques	2 500	1 500
HE	52	01	10	02	85210000	044.049	(Modifié) Cofinancement Européen : Participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour les asbl	0	0
HE	52	02	10	02	85210000	044.050	Aides à l'investissement aux asbl pour favoriser la mobilité durable en Wallonie	0	0
HE	53	01	10	02	85310000	044.043	Aides à l'investissement aux citoyens pour favoriser la mobilité durable en Wallonie	0	849
HE	61	01	41	02	86141000	044.046	Subvention au CRAC WACY	0	0
HE	61	02	41	02	86141000	044.051	(Modifié) Cofinancement Européen : Participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour l'Opérateur de Transport de Wallonie	0	0
HE	63	01	21	02	86321000	044.031	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	0	1 075
HE	63	03	21	02	86321000	044.033	Subvention aux communes afin de leur permettre de développer le réseau communal en matière de mobilité douce	0	1 947
HE	63	04	21	02	86321000	044.034	(Modifié) Subventions aux communes afin de leur permettre de développer leur réseau communal cyclo piéton et les projets d'intermodalité	13 900	10 900
HE	63	06	21	02	86321000	044.052	(Modifié) Cofinancement Européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les communes	0	0
HE	63	07	53	02	86353000	044.053	(Modifié) Cofinancement Européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les intercommunales	0	0
HE	63	08	21	02	86321000	044.054	(Modifié) Cofinancement Européen - Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de développement régional	0	0
HE	65	01	24	02	86524000	044.055	(Modifié) Cofinancement européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les universités	0	0
HE	65	02	24	02	86524000	044.057	(Modifié) Transfert en capital vers les écoles pour financer des projets de mobilité active	5 000	3 000
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								21 407	19 503
<b>Totaux pour le programme 14.044.</b>								34 502	31 603
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 14.045 (ex 14.03)</b>									
<b>Transport urbain, interurbain et scolaire</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
HE	12	01	11	03	81211000	045.001	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5 800	5 800
HE	12	02	11	03	81211000	045.002	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	263	428
HE	12	03	11	03	81211000	045.003	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	50	50
HE	21	01	60	03	82160000	045.040	Autres intérêts	0	0
HE	31	01	22	03	83122000	045.004	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (dont la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires)	710	710
HE	32	01	00	03	83200000	045.042	Financement des intérêts de la convention RER SNCB - RW	213	213
HE	33	01	00	03	83300000	045.005	Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale (Centrale Régionale de Mobilité)	900	900
HE	33	02	00	03	83300000	045.006	Soutien aux actions mises en œuvre dans le cadre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite (ASTA)	70	70
HE	33	03	00	03	83300000	045.007	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux ainsi qu'à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	188	188
HE	41	02	40	03	84140000	045.010	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW couvrant l'établissement et l'organisation de transport scolaire	45 895	45 895
HE	41	03	40	03	84140000	045.011	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le subventionnement des transporteurs de personnes à mobilité réduite (PMR)	4 920	4 920
HE	41	04	40	03	84140000	045.012	Intervention financière variable de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	3 541	3 541

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
HE	41	07	40	03	84140000	045.013	Intervention complémentaire et spécifique pour les cas particuliers de transports scolaires d'enfants présentant un handicap (OTW).	1 000	1 000	
HE	41	08	40	03	84140000	045.014	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	451 633	451 633	
HE	41	09	40	03	84140000	045.015	Intervention financière de la Région conditionnée en faveur de l'OTW	4 000	4 000	
HE	41	10	40	03	84140000	045.016	Engagements sociaux O.T.W	30 918	30 918	
HE	41	13	40	03	84140000	045.019	Intervention financière de la région en faveur de l'OTW pour le développement de l'offre	26 318	26 318	
HE	43	01	22	03	84322000	045.020	Intervention financière de la Région au bénéfice des Intercommunales	0	0	
HE	45	01	26	03	84526000	045.021	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	
HE	45	02	40	03	84540000	045.036	Préfinancement du projet RER	4 118	2 034	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								580 612	578 693	
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
HE	51	01	11	03	85111000	045.039	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - SNCB (Gare de Mons)	2 942	2 942	
HE	61	01	41	03	86141000	045.023	Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	14 000	14 000	
HE	<i>i</i>	61	02	41	03	86141000	045.024	Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	11 083	11 083
HE	<i>i</i>	61	04	41	03	86141000	045.026	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	45 926	45 926
HE	<i>i</i>	61	05	41	03	86141000	045.027	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi" (OTW)	13 284	13 284
HE	<i>i</i>	61	07	41	03	86141000	045.028	(Modifié) Cofinancement Européen - Subventions à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020	0	0
HE	61	10	41	03	86141000	045.031	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - OTW (Gare de Namur)	3 550	3 550	
HE	61	11	41	03	86141000	045.032	Subvention à l'OTW pour le verdissement de la flotte (PWI)	5 344	5 298	
HE	61	12	41	03	86141000	045.037	Subvention à l'OTW pour la réalisation du PIMPT	26 170	26 170	
HE	65	01	40	03	86540000	045.041	Financement de la convention Axe 3 Infrabel - RW	0	0	
HE	73	01	10	03	87310000	045.033	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	0	0	
HE	85	01	61	03	88561000	045.038	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	113	113	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								122 412	122 366	
<b>Totaux pour le programme 14.045.</b>								703 024	701 059	
<i>Dont programme d'investissement</i>								70 293	70 293	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 14.046 (ex 14.04)</b>										
<b>Aéroports et aérodromes régionaux</b>										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
DO	12	02	11	04	81211000	046.002	(Modifié) Frais de fonctionnement courant, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais d'assurances et études, honoraires d'avocats et frais d'expertise, et dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers	388	388	
DO	12	04	21	04	81221000	046.004	Remboursement des frais supportés par Skeyes dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	2 374	2 499	
DO	12	06	50	04	81250000	046.041	Taxes diverses	0	0	
DO	12	07	11	04	81211000	046.006	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	5	12	
DO	12	08	21	04	81221000	046.042	Dépenses à l'intérieur de l'administration publique	0	0	
DO	12	10	11	04	81211000	046.009	Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	10	10	
DO	12	12	11	04	81211000	046.011	PEB-obstacles	0	0	
DO	14	01	10	04	81410000	046.012	Entretien et gestion des aérodromes	44	44	
DO	21	01	40	04	82140000	046.037	Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	5	5	
DO	21	02	60	04	82160000	046.038	Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	50	50	
DO	31	04	22	04	83122000	046.016	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6 962	6 962	
DO	31	05	32	04	83132000	046.017	Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	12 740	12 740	
DO	31	07	32	04	83132000	046.019	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	7 636	7 636	
DO	33	01	00	04	83300000	046.020	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	5	5	
DO	41	02	40	04	84140000	046.022	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	3 861	3 861	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DO	41	03	40	04	84140000	046.023	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	19 269	19 269
DO	41	04	40	04	84140000	046.024	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	11 272	11 272
DO	41	06	40	04	84140000	046.026	Dotation exceptionnelle à la SOWAER pour le suivi d'indemnisation des riverains suite à une décision de justice	888	888
DO	41	07	40	04	84140000	046.027	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	6 912	6 912
DO	41	05	40	04	84140000	046.043	(Nouveau) Dotation spécifique destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la SOWAER afférent à l'exercice des missions déléguées environnementales	4 522	4 522
DO	43	01	22	04	84322000	046.039	Subvention à la commune de Saint-Hubert pour la concession de l'exploitation de l'aérodrome de Saint-Hubert	50	50
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								76 993	77 125
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DO	51	01	12	04	85112000	046.028	Dotation complémentaire à BSCA pour l'accomplissement de missions de sûreté	3 000	3 000
DO	61	02	41	04	86141000	046.031	Subventions à la SOWAER pour le renforcement de l'accessibilité des aéroports de Liège et Charleroi - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENT (PWI)	0	2 000
DO	61	03	41	04	86141000	046.040	Subvention à la SOWAER dans le cadre de l'exécution du projet démantèlement d'aéronefs PNR	0	0
DO	74	08	22	04	87422000	046.034	Dépenses patrimoniales de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires / ACNAW	0	14
DO	85	01	61	04	88561000	046.035	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								3 400	5 414
<b>Totaux pour le programme 14.046.</b>								80 393	82 539
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 14.047 (ex 14.06)</b>									
<b>Infrastructures sportives</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
DO	12	02	11	06	81211000	047.001	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	40	40
DO	12	09	11	06	81211000	047.002	Développement de l'application informatique "Cadaport"	10	10
DO	21	01	40	06	82140000	047.025	Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	5	5
DO	31	01	22	06	83122000	047.003	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	150	150
DO	31	02	22	06	83122000	047.004	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3 345	3 345
DO	33	02	00	06	83300000	047.005	Subventions de promotions / subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives pour les ASBL	700	700
DO	33	03	00	06	83300000	047.006	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	195	195
DO	43	03	22	06	84322000	047.010	Subventions de promotion / subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives pour les communes	121	121
DO	43	04	59	06	84359000	047.037	Subventions de promotion / subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives pour les autres pouvoirs locaux	20	20
DO	43	05	12	06	84312000	047.038	Subventions de promotion / subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives pour les provinces	15	15
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								4 601	4 601
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DO	01	01	00	06	80100002	047.011	Subventions de toutes natures dans le cadre du projet Wallonie : Ambitions or	5 000	5 000
DO	51	01	11	06	85111000	047.039	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives et subventions pour des infrastructures sportives de quartier initiées par des entreprises publiques (Intercommunales secteur 11 et 12 reprises sur la liste ICN)	1 000	1 000
DO	52	01	10	06	85210000	047.012	Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	0	50
DO	52	02	10	06	85210000	047.013	Subventions d'investissement dans le cadre de Get up - Relance - Asbl	0	0
DO	52	03	10	06	85210000	047.022	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit d'ASBL	0	0
DO	52	06	10	06	85210000	047.014	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	0	5 196
DO	52	07	10	06	85210000	047.030	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	8 202	1 000
DO	61	01	42	06	86142000	047.026	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des grandes infrastructures	13 221	13 221

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DO	61	02	42	06	86142000	047.027	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif du "Plan piscines" et des prêts à taux zéro y afférents	5 000	5 000
DO	63	01	21	06	86321000	047.015	Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	0	0
DO	63	02	21	06	86321000	047.016	Subventions d'investissement dans le cadre de Get up - Relance - Pouvoirs locaux et RCA	0	0
DO	63	03	21	06	86321000	047.023	(Modifié) "Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit des Communes	0	0
DO	63	04	11	06	86311000	047.024	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit des Provinces	0	0
DO	63	05	59	06	86359000	047.031	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit de la RCA	0	0
DO	63	08	21	06	86321000	047.017	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	2 500	2 908
DO	63	09	21	06	86321000	047.018	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	0	9 468
DO	63	11	21	06	86321000	047.019	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	0	2 500
DO	63	13	21	06	86321000	047.020	Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	0	6
DO	63	15	53	06	86353000	047.029	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par les intercommunales	0	0
DO	63	16	59	06	86359000	047.032	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par d'autres pouvoirs locaux et leur régies autonomes hors intercommunales	12 800	8 500
DO	63	17	53	06	86353000	047.033	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par des intercommunales	1 000	410
DO	63	18	11	06	86311000	047.034	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par des provinces	1 500	1 000
DO	63	19	59	06	86359000	047.035	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par la RCA	3 000	1 000
DO	63	20	21	06	86321000	047.040	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives et subventions pour des infrastructures sportives de quartier initiées par des communes.	12 800	8 500
DO	63	21	59	06	86359000	047.041	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les autres pouvoirs locaux	0	0
DO	65	01	24	06	86524000	047.036	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives initiées par des écoles	599	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								66 622	64 759
<b>Totaux pour le programme 14.047.</b>								71 223	69 360
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 14.048 (ex 14.07)</b>									
<b>Travaux subsidiés</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CC	12	03	11	07	81211000	048.001	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1 060	660
CC	12	06	11	07	81211000	048.002	Achat de biens meubles non durables	10	10
CC	33	02	00	07	83300000	048.003	Subventions et indemnités - secteur privé	20	20
CC	33	03	00	07	83300000	048.004	Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau"	121	121
CC	43	02	11	07	84311000	048.005	Subventions et indemnités - secteur public	40	40
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								1 251	851
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CC	51	12	12	07	85112000	048.007	Subvention au secteur privé pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - programmation 2014-2020 - Axe IV	0	0
CC	<i>i</i>	61	01	41	86141000	048.008	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries	10 270	10 270
CC		61	02	41	86141000	048.009	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	5 000	5 000
CC		61	03	41	86141000	048.010	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	2 000	2 000
CC	<i>i</i>	63	01	21	86321000	048.011	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
CC	<i>i</i>	63	02	21	07	86321000	048.012	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	2 030	2 000
CC		63	03	21	07	86321000	048.013	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux	0	0
CC		63	04	21	07	86321000	048.014	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	0	1 400
CC		63	05	21	07	86321000	048.015	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux – Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	20 000
CC		63	06	21	07	86321000	048.016	Appel à projet relatif aux équipements des zones reprises en habitat permanent	10 000	5 000
CC		63	07	21	07	86321000	048.017	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	100
CC	<i>i</i>	63	08	21	07	86321000	048.018	Subventions pour des investissements supracommunaux	0	0
CC		63	13	21	07	86321000	048.020	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV	0	0
CC		63	18	21	07	86321000	048.022	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III	0	0
CC		63	19	21	07	86321000	048.023	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V	0	0
CC		63	20	21	07	86321000	048.024	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré	0	500
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								29 400	46 270	
<b>Totaux pour le programme 14.048.</b>								30 651	47 121	
<i>Dont programme d'investissement</i>								12 300	12 270	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 14.049 (ex 14.11)</b>										
<b>Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques – Construction et entretien du réseau</b>										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
HE		12	01	21	11	81221000	049.098	Achats de biens non durables et de services - SOFICO	121 675	121 675
HE		12	02	11	11	81211000	049.003	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation et frais divers	390	390
HE		12	03	11	11	81211000	049.004	Frais d'études, d'essai et de coordination sécurité/santé de chantier	10 605	10 565
HE		12	04	12	11	81212000	049.005	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne	460	460
HE		12	05	11	11	81211000	049.006	Réparation et entretien courant des bâtiments et des abords non directement liés à l'exploitation des voies hydrauliques et du réseau routier - Bâtiments non techniques	3 000	2 916
HE		12	06	11	11	81211000	049.007	Achat de biens meubles non durables et prestations de services effectués en dehors du réseau et liés directement à l'exploitation des réseaux routiers et hydrauliques	3 575	2 525
DO		12	08	11	11	81211000	049.009	Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques	0	0
HE		12	09	21	11	81221000	049.099	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0	0
HE		12	10	11	11	81211000	049.011	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	900	900
HE		12	11	21	11	81221000	049.100	Achat de biens et de services au sein d'une administration publique	0	0
HE		12	12	11	11	81211000	049.012	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	0	40
HE		12	13	50	11	81250000	049.078	Taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	650	650
HE		12	14	11	11	81211000	049.086	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	5 546	5 546
HE		12	15	11	11	81211000	049.087	(Modifié) Frais d'études - Environnement	0	0
HE		12	16	11	11	81211000	049.088	Dépenses de consommations énergétiques	10 420	10 420
HE		12	17	11	11	81211000	049.089	Financement des programmes RTE-T - Frais d'études, d'essais et de coordination-sécurité/santé de chantiers	0	5 449
HE		12	18	11	11	81211000	049.090	Dépenses de téléphonie fixe, mobiles et frais de télécommunication	320	320
HE		12	20	11	11	81211000	049.092	(Modifié) Cofinancement européen - Etudes réalisées dans le cadre de programmes particuliers	0	0
HE		12	21	11	11	81211000	049.097	Etudes, marchés de services, de la communication pour les ports autonomes	0	0
HE		12	22	21	11	81221000	049.108	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques - Réforme de l'Etat	0	83
HE		14	01	10	11	81410000	049.013	Entretien du réseau non structurant (en ce compris les pistes cyclables)	45 184	31 982
HE		14	02	10	11	81410000	049.079	Entretien des cours d'eau (dragage, ...)	14 500	13 000
HE		14	03	10	11	81410000	049.014	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	6 300	6 000
HE		14	04	10	11	81410000	049.015	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 889	4 238

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	14	06	10	11	81410000	049.017	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	260	260
HE	14	08	10	11	81410000	049.019	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	8 750	8 250
HE	14	09	10	11	81410000	049.020	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	8 950	8 950
HE	21	01	40	11	82140000	049.084	Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	348	348
HE	21	02	60	11	82160000	049.085	Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	500	500
HE	31	01	32	11	83132000	049.022	(Modifié) Intervention en faveur de ITTB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	80	80
HE	32	01	00	11	83200000	049.021	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région entreprises	500	500
HE	33	02	00	11	83300000	049.023	Subventions à des organismes belges ou étrangers	105	105
HE	33	04	00	11	83300000	049.024	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	45	45
HE	33	05	00	11	83300000	049.077	(Modifié) Cofinancement européen - Subventions aux ASBL relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG)	0	0
HE	34	01	41	11	83441000	049.105	(Nouveau) Cofinancement européen - Subventions aux ménages relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG)	0	0
HE	34	02	41	11	83441000	049.025	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - ménages	600	600
HE	41	01	40	11	84140000	049.026	Subvention à l'ISSEP	1 300	1 300
HE	41	02	40	11	84140000	049.027	Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	0	0
HE	41	04	40	11	84140000	049.071	Subvention complémentaire à la SOFICO pour la mise en oeuvre du Plan infrastructures	0	0
HE	45	01	50	11	84550000	049.080	Dotation à ViaPass	271	271
HE	45	03	24	11	84524000	049.029	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts de revenus à la CF dans le cadre de la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (Interreg)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								249 123	238 368
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
HE	51	02	11	11	85111000	049.096	(Modifié) Aides à l'investissement aux entreprises publiques - Ports autonomes	7 895	6 830
HE	61	01	41	11	86141000	049.106	(Nouveau) Cofinancement européen - Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter dans les UAP - ports autonomes - dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
HE	61	04	41	11	86141000	049.037	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8 400	8 400
HE	61	05	41	11	86141000	049.038	(Modifié) Cofinancement européen - Subventions d'investissement aux Unités d'administration publique	0	0
HE	<i>i</i>	61	07	41	86141000	049.040	FAST 2030 - Mobipôles	5 000	5 000
HE	<i>i</i>	61	08	41	86141000	049.041	Aides à l'investissement aux organismes d'administration publics - ports autonomes	3 173	7 418
HE	61	09	41	11	86141000	049.042	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2 500	2 500
HE	61	11	41	11	86141000	049.043	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0
HE	61	12	41	11	86141000	049.044	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	1 920	1 920
HE	63	01	21	11	86321000	049.101	(Nouveau) Subventions aux communes destinées à équiper et améliorer le réseau routier en matière de sécurité routière, d'intermodalité et de mobilité, ainsi que pour la construction et l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du réseau cyclable	0	0
HE	63	02	11	11	86311000	049.102	(Nouveau) Subventions aux provinces destinées à équiper et améliorer le réseau routier en matière de sécurité routière, d'intermodalité et de mobilité, ainsi que pour la construction et l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du réseau cyclable	0	0
HE	63	03	53	11	86353000	049.032	(Modifié) Cofinancement européen - Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
HE	63	04	11	11	86311000	049.107	(Nouveau) Cofinancement européen - Subventions d'investissements au secteur public (Province)	0	0
HE	71	01	11	11	87111000	049.073	Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	438	438
HE	71	02	12	11	87112000	049.074	Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	638	638
HE	71	03	31	11	87131000	049.075	Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	388	388
HE	71	04	32	11	87132000	049.076	Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	1 188	1 188
HE	71	05	12	11	87112000	049.109	(Nouveau) Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques - SOFICO	15 800	15 800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
HE	72	02	00	11	87200000	049.081	Construction, transformation et aménagement de bâtiments non techniques à affecter à l'exploitation et à l'entretien du réseau routier et hydraulique de la Région	2 302	2 644	
HE	73	01	20	11	87320000	049.046	Construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	11 975	10 060	
HE	73	02	20	11	87320000	049.047	Dragage de rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	3 000	1 500	
HE	73	03	10	11	87310000	049.048	(Modifié) Cofinancement européen - Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	0	0	
HE	73	04	10	11	87310000	049.049	(Modifié) Cofinancement européen - Programmes particuliers - Programmation 2014-2020	0	0	
HE	<i>i</i>	73	05	20	11	87320000	(Modifié) Sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures)	19 171	13 334	
HE	73	06	40	11	87340000	049.104	Aménagements et sécurisation de terrains et de sites gérés par le SPW-MI	0	0	
HE	73	07	20	11	87320000	049.052	Financement des programmes RTE-T	13 984	33 551	
HE	73	08	10	11	87310000	049.053	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	100	98	
HE	<i>i</i>	73	09	20	11	87320000	049.054	Construction et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2 634	2 400
HE	<i>i</i>	73	10	10	11	87310000	(Modifié) Investissement électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et sur les infrastructures de télégestion du trafic ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	8 500	7 500	
HE	<i>i</i>	73	11	40	11	87340000	(Modifié) Cofinancement européen - sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques (Programmation 2014-2020)	0	0	
HE	<i>i</i>	73	12	20	11	87320000	049.057	Investissement électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 300	2 471
HE	<i>i</i>	73	13	10	11	87310000	049.058	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	11 160	7 028
HE	<i>i</i>	73	14	10	11	87310000	049.059	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	57 000	31 367
HE	<i>i</i>	73	16	10	11	87310000	049.061	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	12 686	10 462
HE	<i>i</i>	73	17	10	11	87310000	049.062	Construction et aménagement du réseau de voies lentes sur le réseau routier en ce compris les marquages	5 500	5 500
HE	<i>i</i>	73	19	20	11	87320000	049.064	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2 800	2 800
HE	<i>i</i>	73	21	20	11	87320000	049.065	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	7 950	7 100
HE	73	27	10	11	87310000	049.083	(Modifié) Construction, acquisition et aménagement dans le cadre de la vision FAST 2030 - mobipôles	0	0	
HE	73	06	10	11	87310000	049.103	(Nouveau) Construction, réhabilitation, sécurisation et aménagements d'infrastructures cyclo-piétonnes – enveloppe additionnelle modes actifs du PIMPT	25 750	15 667	
DO	74	02	22	11	87422000	049.069	Achat de biens meubles durables destinés à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier autoroutier et des voies hydrauliques	0	0	
DO	74	08	22	11	87422000	049.070	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier, autoroutier et des voies hydrauliques (dont acquisitions en matière informatique)	0	0	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								235 152	204 002	
<b>Totaux pour le programme 14.049.</b>								484 275	442 370	
<i>Dont programme d'investissement</i>								138 874	102 380	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 14.050 (ex 14.50)</b>										
<b>Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière</b>										
DB	<i>i</i>	01	01	00	50	80100001	050.001	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière		
Solde au 1er janvier								16 662	19 675	
Recettes de l'année en cours								6 800	6 800	
Disponible pour l'année								23 462	26 475	
<b>Dépenses à charge du Fonds</b>								6 800	6 800	
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre								16 662	19 675	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
DB	nl	11	01	00	50	81100000	050.002	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Salaire et charges sociales	
						81111000			
						81112000			
						81120000			
						81131000			
						81132000			
						81140000			
DB		12	01	11	50	81211000	050.003	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
DB		12	02	21	50	81221000	050.017	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	
DB		31	01	22	50	83122000	050.004	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques	
DB		31	02	32	50	83132000	050.005	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises privées	
DB		33	01	00	50	83300000	050.006	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	
DB		41	01	40	50	84140000	050.007	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux UAP	
DB		43	01	12	50	84312000	050.008	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Provinces - Contributions spécifiques	
DB		43	02	21	50	84321000	050.009	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales	
DB		43	03	22	50	84322000	050.010	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques	
DB		43	04	26	50	84326000	050.011	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	
DB		45	01	24	50	84524000	050.012	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus à la Communauté française	
								<i>Titre II - Dépenses de capital</i>	
DB		52	01	10	50	85210000	050.018	Fonds budgétaire de la sécurité routière - aide à l'investissement (investissement) - ASBL au service des ménages	
DB		61	01	41	50	86141000	050.013	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts en capital - aides à l'investissement aux UAP	
DB		63	01	11	50	86311000	050.019	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transfert en capital - Aides à l'investissement aux Provinces	
DB		74	01	22	50	87422000	050.014	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Achats autre matériel (biens d'investissement)	
								<b>Totaux pour le programme 14.050.</b>	
								6 800	6 800
								<i>Dont programme d'investissement</i>	
								6 800	6 800
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	
								6 800	6 800
								16 662	19 675
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	
								<b>Programme 14.051 (ex 14.51)</b>	
								<b>Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial</b>	
HE		01	01	00	51	80100001	051.001	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial	
								Solde au 1er janvier	
								4 459	5 813
								Recettes de l'année en cours	
								2 000	2 000
								Disponible pour l'année	
								6 459	7 813
								<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	
								1 956	1 956
								Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	
								4 503	5 857
								<i>Titre I - Dépenses courantes</i>	
HE		12	01	11	51	81211000	051.002	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
HE		14	01	10	51	81410000	051.003	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur privé	
HE		14	02	20	51	81420000	051.004	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur public	
HE		21	01	40	51	82140000	051.009	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	
								<i>Titre II - Dépenses de capital</i>	
HE		73	01	20	51	87320000	051.005	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Travaux hydrauliques	
HE		73	02	40	51	87340000	051.006	Fonds budgétaire du trafic fluvial - autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)	
HE		73	03	10	51	87310000	051.007	Fonds budgétaire - Fonds du trafic fluvial - travaux routiers	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	74	01	22	51	87422000	051.008	Fonds budgétaire - Fonds du trafic fluvial - acquisitions d'autre matériel		
							<b>Totaux pour le programme 14.051.</b>	1 956	1 956
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	1 956	1 956
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4 503	5 857
							<b>Programme 14.052 (ex 14.52)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier</b>		
HE	i	01	01	00	80100001	052.001	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier		
							Solde au 1er janvier	46 929	58 371
							Recettes de l'année en cours	9 686	9 686
							Disponible pour l'année	56 615	68 057
							<b>Dépenses à charge du Fonds</b>	3 369	3 369
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	53 246	64 688
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	12	01	11	52	81211000	052.002	Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
HE	12	02	21	52	81221000	052.003	Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
HE	12	03	11	52	81211000	052.014	Fonds budgétaire du trafic routier - Dépenses informatiques		
HE	14	01	10	52	81410000	052.004	Fonds budgétaire du trafic routier - Entretien VH et routes - secteur privé		
HE	21	01	40	52	82140000	052.015	Fonds budgétaire du trafic routier - Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)		
HE	21	02	60	52	82160000	052.016	Fonds budgétaire du trafic routier - Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)		
HE	32	01	00	52	83200000	052.018	Fonds budgétaire du trafic routier - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - entreprises		
HE	33	01	00	52	83300000	052.005	Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
HE	34	01	41	52	83441000	052.019	Fonds budgétaires du trafic routier - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - ménages		
HE	41	01	40	52	84140000	052.006	Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux UAP		
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE	71	01	12	52	87112000	052.007	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de terrains		
HE	71	02	12	52	87112000	052.011	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de terrains détenus par un autre secteur que le secteur des administrations publiques		
HE	71	03	12	52	87112000	052.012	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de bâtiments existants détenus par le secteur des administrations publiques		
HE	71	04	12	52	87112000	052.013	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de bâtiments existants détenus par un autre secteur que le secteur des administrations publiques		
HE	73	01	10	52	87310000	052.036	Fonds du trafic routier - Travaux routiers		
HE	73	02	40	52	87340000	052.008	Fonds budgétaire du trafic routier - Autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)		
HE	74	01	10	52	87410000	052.009	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de matériel de transport		
HE	74	02	22	52	87422000	052.010	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
HE	74	03	22	52	87422000	052.017	Fonds budgétaire du trafic routier - Dépenses informatiques		
							<b>Totaux pour le programme 14.052.</b>	3 369	3 369
							<i>Dont programme d'investissement</i>	3 369	3 369
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	3 369	3 369
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	53 246	64 688
							<b>Programme 14.053 (ex 14.53)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales</b>		
DB	01	01	00	53	80100001	053.001	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales		
							Solde au 1er janvier	47 067	50 093
							Recettes de l'année en cours	37 123	37 123
							Disponible pour l'année	84 190	87 216
							Dépenses à charge du Fonds	23 723	23 723
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	60 467	63 493
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	01	11	53	81211000	053.002	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DB	14	01	10	53	81410000	053.040	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Frais d'exploitation et d'entretien du réseau routier et de ses équipements.		
DB	31	01	32	53	83132000	053.004	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques		
DB	31	02	32	53	83132000	053.007	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Autres subventions d'exploitation - Entreprises privées		
DB	33	01	00	53	83300000	053.006	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Transfert de revenus aux ASBL au service des ménages		
DB	33	02	00	53	83300000	053.043	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Autres subventions d'exploitation - Entreprises privées		
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DB	63	01	21	53	86321000	053.041	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Subventions communes - contributions spécifiques		
DB	63	02	21	53	86321000	053.044	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Transfert de revenus aux Communes - Contributions spécifiques		
DB	63	03	51	53	86351000	053.045	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Transferts en capital aux administrations publiques locales - zones de police - Subventions		
DB	73	01	10	53	87310000	053.042	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Sécurisation du réseau routier		
DB	74	01	22	53	87422000	053.003	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
<b>Totaux pour le programme 14.053.</b>								23 723	23 723
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								23 723	23 723
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								60 467	63 493
<b>Programme 14.054 (ex 14.54)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques</b>									
HE	01	01	00	54	80100001	054.001	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques		
<i>Solde au 1er janvier</i>								14 374	15 257
<i>Recettes de l'année en cours</i>								3 000	3 000
<i>Disponible pour l'année</i>								17 374	18 257
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								1 763	1 763
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								15 611	16 494
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
HE	nl	11	01	00	81110000 81112000 81120000 81131000 81132000 81140000	054.002	Fonds budgétaire des études techniques - Salaire et charges sociales		
HE	12	01	11	54	81211000	054.003	Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
HE	12	02	21	54	81221000	054.004	Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
HE	14	01	10	54	81410000	054.005	Fonds budgétaire des études techniques - Entretien VH et routes - secteur privé		
HE	21	01	40	54	82140000	054.007	Fonds budgétaire des études techniques - Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)		
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
HE	74	01	22	54	87422000	054.006	Fonds budgétaire des études techniques - Achats autre matériel		
<b>Totaux pour le programme 14.054.</b>								1 763	1 763
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								1 763	1 763
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								15 611	16 494
<b>Programme 14.055 (ex 14.55)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique</b>									
DO	01	01	00	55	80100001	055.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique		
<i>Solde au 1er janvier</i>								0	200
<i>Recettes de l'année en cours</i>								800	800
<i>Disponible pour l'année</i>								800	1 000
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								800	800
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								0	200

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux								
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec												
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>														
DO	31	01	22	55	83122000	055.002	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
							Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique - Autres subventions exploitation - entreprises publiques								
							<b>Totaux pour le programme 14.055.</b>							800	800
							<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>							800	800
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	200
							<b>Totaux pour la division organique 14.</b>							1 444 637	1 414 989
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>							—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>							231 636	195 112
							<i>Dont fonds budgétaires</i>							38 411	38 411
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							150 489	170 407							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<b>Division organique 15</b>			
						<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>			
						<b>Programme 15.001 (ex 15.01)</b>			
						<b>Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I - Dépenses courantes</i>			
TE	12	03	11	01	81211000	001.057	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) – Nature, Ruralité et environnement	200	402
TE	12	05	11	01	81211000	001.116	(Nouveau) Frais généraux de fonctionnement - secteur privé (Nature, Ruralité et Environnement)	659	783
TE	12	06	21	01	81221000	001.117	(Nouveau) Frais généraux de fonctionnement - secteur public (Nature, Ruralité et Environnement)	20	20
TE	12	07	22	01	81222000	001.118	(Nouveau) Locations de bâtiments auprès du secteur des administrations publiques	25	25
TE	12	08	50	01	81250000	001.119	(Nouveau) Impôts payés à des sous-secteurs des administrations publiques	485	485
WB	12	04	11	01	81211000	001.061	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques - Agriculture	255	255
WB	12	05	11	01	81211000	001.124	(Nouveau) Frais généraux de fonctionnement payé au secteur privé (Agriculture)	150	150
WB	12	06	21	01	81221000	001.125	(Nouveau) Frais généraux de fonctionnement payé au secteur public (Agriculture)	10	10
WB	12	07	50	01	81250000	001.126	(Nouveau) Impôts payés à des sous-secteurs des administrations publiques	450	450
TE	21	01	40	01	82140000	001.120	(Nouveau) Intérêts de la dette commerciale	20	20
TE	24	01	10	01	82410000	001.121	(Nouveau) Locations de terres à d'autres secteurs que les administrations publiques	7	7
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 281	2 607
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
TE	74	02	22	01	87422000	001.058	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Nature, Ruralité et environnement	880	887
WB	74	03	22	01	87422000	001.065	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	200	200
WB	74	05	22	01	87422000	001.069	Frais d'investissement relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques pour l'Organisme payeur de Wallonie	566	566
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 646	1 653
							<b>Totaux pour le programme 15.001.</b>	3 927	4 260
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 15.056 (ex 15.02)</b>		
							<b>Transversal et Coordination des politiques agricole et environnementale</b>		
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	02	81211000	056.001	(Modifié) Etudes et frais de fonctionnement spécifique au DPEAI - (agriculture)	382	332
TE	12	02	11	02	81211000	056.002	(Modifié) Achats de biens non durables et services - Frais généraux de fonctionnement payés à des services autres que public – DPEAI	20	20
TE	12	04	11	02	81211000	056.004	Cofinancement PDR - Assistance technique	0	0
TE	12	06	11	02	81211000	056.006	(Modifié) Frais de fonctionnement, d'études, communication, démarches qualité simplification administrative – DFA	665	965
WB	12	07	12	02	81212000	056.095	Locations de bâtiments - Secteur privé	0	0
WB	12	09	11	02	81211000	056.008	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEAMP	24	92
TE	12	10	21	02	81221000	056.096	Frais de fonctionnement payés au secteur public	0	0
WB	12	12	11	02	81211000	056.009	(Modifié) Études, frais de fonctionnement, frais de communication - DFA (Agriculture)	410	410
TE	12	15	11	02	81211000	056.011	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (environnement, nature et ruralité)	0	0
TE	12	16	11	02	81211000	056.012	(Modifié) Frais d'entretien et de maintenance des bâtiments spécifiques – DFA (Nature, Ruralité et Environnement)	100	150
TE	12	28	11	02	81211000	056.016	(Modifié) Etudes et frais de fonctionnement dans le domaine "Environnement - Santé"	0	0
WB	12	30	22	02	81222000	056.092	Locations de bâtiments auprès du secteur des administrations publiques	0	0
TE	14	01	10	02	81410000	056.094	Entretiens et réparations en matière d'aménagement de terrains	10	10
WB	21	02	40	02	82140000	056.093	Intérêts de la dette commerciale – SPW ARNE Eco	0	0
TE	31	01	32	02	83132000	056.075	(Modifié) Subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques en matière de fonctionnement – cofinancement européen 2014-2020 et 2021-2027 (Environnement)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	31	02	32	02	83132000	056.082	Subventions et indemnités spécifiques à des producteurs pour l'organisation de foires et d'évènements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	885	753
TE	31	03	32	02	83132000	056.084	Subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	25	25
WB	33	01	00	02	83300000	056.018	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	130	86
TE	33	02	00	02	83300000	056.019	Subventions au secteur autre que public (ASBL) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	7 649	8 489
TE	33	05	00	02	83300000	056.022	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	0
WB	33	06	00	02	83300000	056.023	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	33	08	00	02	83300000	056.025	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	12
TE	33	09	00	02	83300000	056.026	Cofinancement PDR - MESURE Leader	3 518	2 738
WB	33	10	00	02	83300000	056.081	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'évènements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	130	130
WB	33	11	00	02	83300000	056.080	Subventions au ASBL dans le cadre des relations internationales	0	0
WB	34	01	41	02	83441000	056.027	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture	0	0
TE	34	02	41	02	83441000	056.028	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement, nature et ruralité	15	15
TE	35	02	40	02	83540000	056.030	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	117	112
WB	35	03	40	02	83540000	056.031	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture)	4	4
TE	35	05	40	02	83540000	056.033	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Nature et ruralité)	173	173
TE	41	03	40	02	84140000	056.037	(Modifié) Subventions aux UAP en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014-2020 et 2021-2027	0	0
TE	41	07	40	02	84140000	056.040	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - UAP	1 000	1 000
WB	43	01	22	02	84322000	056.041	Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	612	217
WB	43	02	22	02	84322000	056.083	Subventions et indemnités spécifiques aux communes pour l'organisation de foires et d'évènements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	15	15
TE	43	03	22	02	84322000	056.043	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (communes) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	362	364
TE	43	05	40	02	84340000	056.077	Subventions aux ASBL des pouvoirs locaux en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement et de la nature	0	0
WB	45	01	24	02	84524000	056.045	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	45	03	24	02	84524000	056.047	(Modifié) Subventions à la communauté française dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	10	5
TE	45	05	24	02	84524000	056.049	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (Communauté française) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	155	155
TE	45	07	24	02	84524000	056.079	Subventions à la Communauté française en matière de fonctionnement - Cofinancement européen - Environnement, ruralité, nature	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								16 411	16 272
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
WB	51	01	12	02	85112000	056.085	Subvention en investissement aux entreprises dans le cadre du FEAMP 2014-2020	0	0
WB	52	01	10	02	85210000	056.050	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	52	02	10	02	85210000	056.051	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
WB	52	04	20	02	85220000	056.052	Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	100	202
TE	52	06	10	02	85210000	056.053	Subventions en investissement aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	6
TE	52	07	20	02	85220000	056.054	Cofinancement PDR - MESURE Leader	0	15
TE	61	02	41	02	86141000	056.056	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	0	0
WB	63	01	21	02	86321000	056.057	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	63	02	21	02	86321000	056.058	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	03	53	02	86353000	056.059	Subventions aux intercommunales en matière d'investissement (Environnement) - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	04	21	02	86321000	056.060	Subvention au secteur public (communes) pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	245	245
WB	63	05	21	02	86321000	056.061	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	65	01	24	02	86524000	056.062	Subvention aux organismes dépendant de la Communauté française pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	338	338
TE	72	01	00	02	87200000	056.064	(Modifié) Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) et des autres bâtiments spécifiques à l'environnement et à la nature dont les maisons forestières	740	820
WB	73	01	20	02	87320000	056.067	(Modifié) Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	74	02	22	02	87422000	056.069	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (nature et ruralité)	0	0
WB	74	05	22	02	87422000	056.072	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture)	0	0
TE	74	08	22	02	87422000	056.076	Dépenses informatiques d'investissement dans le cadre de projets spécifiques de la cellule interrégionale de l'environnement (CELINE)	20	20
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								1 443	1 646
<b>Totaux pour le programme 15.056.</b>								17 854	17 918
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.057 (ex 15.03)</b>									
<b>Développement et Etude du milieu</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
WB	12	03	11	03	81211000	057.001	(Modifié) Etudes et frais de fonctionnement spécifique au DEMNA	259	259
WB	12	05	11	03	81211000	057.003	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350
TE	12	07	11	03	81211000	057.004	(Modifié) Etudes, dépenses de fonctionnement spécifiques au DEMNA (nature)	2 190	1 930
TE	12	26	11	03	81211000	057.006	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	200	200
WB	31	03	32	03	83132000	057.007	(Modifié) Autres subventions d'exploitation à des producteurs en matière de vulgarisation, d'encadrement et de promotion de l'agriculture	207	258
WB	32	01	00	03	83200000	057.057	Transferts de revenus aux entreprises en matière agricole et agro-alimentaire	0	0
TE	33	01	00	03	83300000	057.008	Subventions octroyées par le DEMNA aux ASBL	75	75
TE	33	04	00	03	83300000	057.009	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42
WB	33	08	00	03	83300000	057.012	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0
TE	33	10	00	03	83300000	057.014	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	268	268
WB	33	12	00	03	83300000	057.016	Subventions, indemnités spécifiques et primes à des associations s'occupant de la précarité en agriculture ; pour l'organisation de formations agricoles et apicoles ; dans le cadre de l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux ; à la Fédération des services de remplacement de Wallonie asbl, à l'association Valbiom pour l'exécution du programme BioMaSER à l'asbl Requasud dans le cadre de la convention-cadre Requasud	6 381	6 613
WB	33	23	00	03	83300000	057.021	(Modifié) Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion de l'agriculture	12 493	12 834
WB	33	24	00	03	83300000	057.022	Subvention à l'ASBL Comité du lait - Mesures d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	1 050	1 022
TE	41	01	40	03	84140000	057.045	Subvention exceptionnelle accordée à l'ISSEP dans le cadre d'un litige	0	0
WB	41	02	40	03	84140000	057.023	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	24 400	24 400
WB	41	03	40	03	84140000	057.048	Projet ICOS - UAP	0	0
WB	41	04	40	03	84140000	057.025	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5 976	5 976
TE	41	06	40	03	84140000	057.026	Missions attribuées à l'ISSEP	20 885	20 885
WB	41	07	40	03	84140000	057.027	Subvention aux OAP en faveur de recherches scientifiques et techniques et en matière agricole et agro-alimentaire	626	1 929
TE	41	08	40	03	84140000	057.028	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSEP	180	266
TE	41	10	40	03	84140000	057.060	(Nouveau) Subvention au centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	761	761
WB	43	01	12	03	84312000	057.053	Subventions aux provinces et écoles provinciales en faveur de recherches scientifiques et techniques en matière agricole et agro-alimentaire	166	50
WB	43	02	40	03	84340000	057.043	Subventions aux parcs naturels	0	0
WB	43	04	16	03	84316000	057.058	(Nouveau) Subventions aux Hautes Ecoles provinciales en matière d'Étude du Milieu naturel et agricole	0	0
WB	45	01	24	03	84524000	057.054	Subventions aux universités en faveur de recherches scientifiques et techniques en matière agricole et agro-alimentaire	912	300
WB	45	03	24	03	84524000	057.046	Projet ICOS - Universités	0	0
WB	45	04	24	03	84524000	057.059	(Nouveau) Subventions aux universités en matière agricole	0	0
WB	45	05	24	03	84524000	057.033	Subventions aux universités en faveur de recherches scientifiques et techniques et en matière agricole et agro-alimentaire	3 148	3 018
TE	45	24	24	03	84524000	057.034	(Modifié) Subventions octroyées par le DEMNA aux universités	590	590
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								81 159	82 026
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
WB	51	01	12	03	85112000	057.035	Subventions et indemnités spécifiques	57	153
WB	52	04	10	03	85210000	057.036	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	0	0
TE	61	01	41	03	86141000	057.047	Subvention attribuée à l'ISSEP : Mise en conformité des bâtiments	0	550

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	61	03	41	03	86141000	057.038	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1 499	1 499
TE	74	01	22	03	87422000	057.055	Acquisitions d'autres matériels spécifiques	0	0
WB	61	04	41	03	86141000	057.039	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1 455	1 455
WB	61	05	41	03	86141000	057.040	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								3 011	3 657
<b>Totaux pour le programme 15.057.</b>								84 170	85 683
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.058 (ex 15.04)</b>									
<b>Aides à l'Agriculture</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
WB	12	03	11	04	81211000	058.001	(Modifié) Frais de fonctionnement spécifique à l'OP et au système Intégré de Gestion et de Contrôle	811	811
WB	31	02	32	04	83132000	058.006	Aide régionale aux éleveurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation et aux producteurs laitiers pour la transformation et la commercialisation de produits laitiers	400	400
WB	31	17	32	04	83132000	058.013	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	0	0
WB	31	23	32	04	83132000	058.016	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	51	84
WB	31	25	32	04	83132000	058.018	Indemnités en faveur des pisciculteurs pour dommages causés par des phénomènes climatiques défavorables	0	0
WB	31	26	32	04	83132000	058.019	Aide exceptionnelle dans le cadre de la grippe aviaire	0	0
WB	41	01	40	04	84140000	058.024	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	9 300	9 300
WB	41	02	30	04	84130000	058.047	(Modifié) Dotation missions courantes à l'Organisme Payeur	30 178	30 178
WB	41	03	30	04	84130000	058.051	(Nouveau) Dotation de fonctionnement OP - Agriculture	12 868	12 868
TE	41	03	30	04	84130000	058.048	(Modifié) Dotation missions courantes - environnement à l'Organisme Payeur	4 350	4 350
WB	41	04	30	04	84130000	058.029	(Modifié) Dépenses relatives aux corrections financières payées par l'OP	1 500	1 500
WB	43	05	22	04	84322000	058.026	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	0
WB	43	06	12	04	84312000	058.027	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Provinces)	0	0
WB	43	07	59	04	84359000	058.028	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Régies communales autonomes)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								59 458	59 491
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
WB	51	06	12	04	85112000	058.033	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	2 214	2 388
WB	51	07	12	04	85112000	058.034	Aide régionale aux agriculteurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation	0	0
WB	61	01	31	04	86131000	058.049	(Modifié) Dotation en investissement à l'Organisme Payeur	148	148
WB	61	02	32	04	86132000	058.052	(Nouveau) Dotation à l'OP - Missions capital (agriculture)	30 861	30 861
WB	63	02	22	04	86322000	058.035	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	300	300
WB	63	03	42	04	86342000	058.036	Subventions aux halls relais agricoles	0	0
WB	63	04	21	04	86321000	058.037	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	0	0
WB	63	05	21	04	86321000	058.038	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	0
WB	63	06	11	04	86311000	058.039	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Provinces)	0	0
WB	63	07	59	04	86359000	058.040	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Régies communales autonomes)	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								33 523	33 697
<b>Totaux pour le programme 15.058.</b>								92 981	93 188
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.059 (ex 15.05)</b>									
<b>Bien-être animal</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
TE	12	01	11	05	81211000	059.001	(Modifié) Études et dépenses de fonctionnement spécifiques relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	484	483
TE	33	03	00	05	83300000	059.002	(Modifié) Subventions aux ASBL en matière de protection et de bien-être des animaux	170	289
TE	41	01	40	05	84140000	059.009	Transfert de revenus aux UAP dans le cadre du bien-être animal	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	43	05	22	05	84322000	059.004	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	320	320
TE	45	01	40	05	84540000	059.008	Transferts de revenus au pouvoir fédéral dans le cadre du bien-être animal	80	80
TE	45	04	24	05	84524000	059.005	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	219	219
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								1 273	1 391
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
TE	52	01	10	05	85210000	059.006	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	111	111
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								111	111
<b>Totaux pour le programme 15.059.</b>								1 384	1 502
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.060 (ex 15.11)</b>									
<b>Nature, Forêt, Chasse-pêche</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
TE	01	01	00	11	80100001	060.001	Actions en faveur de la biodiversité (dont haies et aires protégées)	5 522	5 972
TE	01	07	00	11	80100001	060.002	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	3 100	3 100
TE	12	01	11	11	81211000	060.003	(Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques dans le cadre du Life intégré	45	50
TE	12	02	11	11	81211000	060.004	(Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques au DNF	1 504	1 880
WB	12	04	11	11	81211000	060.006	(Modifié) Etudes et frais de fonctionnement en matière de chasse et de pêche et autres frais divers	342	342
TE	12	05	11	11	81211000	060.007	(Modifié) Dépenses de fonctionnement spécifique à la gestion des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction	580	640
TE	12	07	11	11	81211000	060.009	(Modifié) Frais de fonctionnement des sites Natura 2000, réserves naturelles, forêts domaniales et espaces verts publics domaniaux	690	575
TE	12	10	11	11	81211000	060.012	Frais de fonctionnement du Comptoir forestier	65	65
TE	12	11	11	11	81211000	060.013	(Modifié) Dépenses de fonctionnement dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
WB	12	13	21	11	81221000	060.097	Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques - secteur public	0	0
TE	12	16	21	11	81221000	060.068	Frais généraux de fonctionnement vers le secteur public	100	100
WB	12	17	21	11	81221000	060.072	(Modifié) Frais de fonctionnement payés au secteur public	5	5
TE	14	01	10	11	81410000	060.073	(Modifié) Entretien et réparations en matière d'aménagement de terrains (services ext)	1 316	1 316
TE	14	02	10	11	81410000	060.084	Entretien et réparations en matière d'aménagement de terrains (pour les services centraux)	40	190
TE	14	03	10	11	81410000	060.090	Entretien et réparations en matière d'aménagement de terrains - Régénération de forêts résilientes	0	0
TE	14	04	20	11	81420000	060.096	Entretien et réparations en matière d'aménagement de terrains - secteur public	0	0
TE	31	01	22	11	83122000	060.069	Autres subventions aux entreprises publiques en matière de nature et forêt	0	0
TE	31	03	32	11	83132000	060.019	Subventions diverses aux secteurs autres que public dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	33	01	00	11	83300000	060.020	(Modifié) Subvention aux ASBL en matière de ressources forestières, de conservation de la nature et espaces verts	1 225	1 325
WB	33	02	00	11	83300000	060.021	Subvention au secteur autre que public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	235	235
TE	33	04	00	11	83300000	060.022	Subventions aux Centres de Réhabilitation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	500	500
TE	33	05	00	11	83300000	060.023	(Modifié) Subvention aux ASBL pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords-cadres 2020-2021)	200	200
TE	33	06	00	11	83300000	060.024	Contribution de la Région wallonne à la fondation Forêt de Soignes	20	20
TE	33	07	00	11	83300000	060.025	(Modifié) Subvention aux ASBL au secteur privé pour activités de formation	400	400
TE	33	08	00	11	83300000	060.026	Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
TE	33	10	00	11	83300000	060.027	(Modifié) Subvention aux ASBL dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	475	475
TE	33	11	00	11	83300000	060.028	(Modifié) Subvention aux ASBL dans le cadre de projets LIFE	520	520
TE	34	01	41	11	83441000	060.030	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	150	150
TE	34	02	42	11	83442000	060.076	Subventions en nature aux particuliers en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0
WB	34	03	41	11	83441000	060.092	Transfert de revenus en espèces pour des autres prestations (indemnités, loyers, etc.) aux ménages en tant que consommateurs	0	0
TE	34	04	41	11	83441000	060.031	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	0	0
TE	34	05	50	11	83450000	060.087	Soutien à la régénération de forêts résilientes - producteur	0	0
TE	41	01	40	11	84140000	060.032	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	695	695
TE	43	01	22	11	84322000	060.033	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature et espaces verts	2 618	2 751
TE	43	02	12	11	84312000	060.077	Subventions aux Provinces en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux			
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
WB	43	03	40	11	84340000	060.088	Subventions aux asbl liées aux pouvoirs locaux	0	0	
TE	43	04	22	11	84322000	060.034	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1 309	1 309	
TE	43	05	22	11	84322000	060.035	Indemnisation des propriétaires forestiers dans le cadre de la PPA	0	0	
TE	43	06	40	11	84340000	060.036	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	3 170	3 170	
WB	43	07	12	11	84312000	060.093	Transfert de revenus (subventions, indemnisations, etc.) aux provinces – contributions spécifiques	0	0	
TE	43	08	12	11	84312000	060.038	Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière (provinces)	0	0	
TE	43	09	40	11	84340000	060.089	Subventions aux asbl des pouvoirs locaux en matière de ressources forestières, de conservation de la nature et espaces verts	0	0	
WB	43	10	22	11	84322000	060.094	Transfert de revenus (subventions, indemnisations, etc.) aux communes – contributions spécifiques	0	0	
WB	43	11	53	11	84353000	060.095	Transfert de revenus (subventions, indemnisations, etc.) aux intercommunales du secteur S1313	0	0	
TE	43	12	53	11	84353000	060.102	(Nouveau) Subventions de fonctionnement aux intercommunales du secteur S13.13	0	0	
WB	45	01	24	11	84524000	060.074	Subventions au secteur public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	150	150	
TE	45	02	40	11	84540000	060.041	Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	64	64	
TE	45	03	24	11	84524000	060.042	Subventions octroyées aux universités en matière de ressources forestières, conservation de la nature, ainsi qu'en matière de pisciculture	0	0	
TE	45	04	24	11	84524000	060.043	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2020-2021)	1 247	1 222	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								26 287	27 421	
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
TE	51	02	12	11	85112000	060.078	Subventions en investissement aux entreprises privées en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0	
TE	52	02	10	11	85210000	060.047	Subventions au secteur autre que public en vue de l'acquisition ou de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	600	600	
TE	52	03	10	11	85210000	060.048	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	290	290	
TE	52	05	10	11	85210000	060.049	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de restaurations et de gestions, d'investissements dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	500	410	
TE	53	01	10	11	85310000	060.050	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature (plantation haies, ...)	1 407	1 407	
WB	53	03	10	11	85310000	060.075	Subventions aux particuliers en vue du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	0	0	
TE	63	01	21	11	86321000	060.051	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers, de protection de la nature et d'espaces verts publics	979	1 005	
TE	63	02	53	11	86353000	060.099	(Nouveau) Subvention en capital aux intercommunales du secteur S.1313	4	4	
WB	63	03	21	11	86321000	060.081	(Modifié) Subvention aux communes en vue du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	10	10	
TE	63	05	41	11	86341000	060.053	(Modifié) Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	386	366	
TE	<i>i</i>	71	01	12	11	87112000	060.054	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles, de frayères et de terrains pour l'aménagement d'espaces verts publics	1 900	1 900
TE		71	03	12	11	87112000	060.055	Acquisition par la Région de sites Natura 2000	0	0
TE		71	04	12	11	87112000	060.056	Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	415	415
TE		72	01	00	11	87200000	060.071	Aménagements et travaux dans les bâtiments spécifiques du DNF	187	187
TE		72	02	00	11	87200000	060.085	Aménagements et travaux dans les nouveaux bâtiments spécifiques de la DNEV	0	0
TE		73	01	40	11	87340000	060.057	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles ainsi qu'en matière de pisciculture et de frayères	1 313	1 183
TE		73	02	40	11	87340000	060.058	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	26	26
TE		73	03	40	11	87340000	060.059	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux ainsi que dans la structure écologique principale en ce compris les interventions cofinancées dans le cadre du PDR	270	388
TE		73	06	40	11	87340000	060.062	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	560	560
WB		73	07	40	11	87340000	060.082	Travaux d'aménagement dans les piscicultures domaniales et travaux d'aménagement cynégétiques dans les forêts domaniales	50	50
TE		73	08	40	11	87340000	060.091	Travaux d'aménagement de terrains - Régénération de forêts résilientes	0	0
TE		74	09	22	11	87422000	060.079	Frais d'investissement dans le cadre de projets spécifiques en matière de conservation de la nature et de ressources forestières	100	100
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								8 997	8 901	
<b>Totaux pour le programme 15.060.</b>								35 284	36 322	
<i>Dont programme d'investissement</i>								1 900	1 900	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>								
						<b>Programme 15.061 (ex 15.12)</b>		
						<b>Espace rural et naturel</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	12	81211000	061.003 Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (agriculture)	100	100
TE	12	02	11	12	81211000	061.004 (Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques au DDRCB	2 387	2 866
TE	12	05	50	12	81250000	061.052 Impôts à payer à des sous-secteurs des administrations publiques	0	0
TE	12	09	11	12	81211000	061.006 (Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	325	125
TE	14	01	10	12	81410000	061.007 (Modifié) Entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie	3 745	3 308
TE	31	01	32	12	83132000	061.055 (Nouveau) Subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques	96	140
TE	31	02	22	12	83122000	061.056 (Nouveau) Subventions d'exploitation aux entreprises publiques	134	180
TE	33	01	00	12	83300000	061.009 Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	844	383
TE	41	03	40	12	84140000	061.016 (Modifié) Subventions aux OAP en matière de développement durable de l'espace rural	130	65
TE	43	01	22	12	84322000	061.017 Subventions au secteur public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	0	192
TE	43	05	22	12	84322000	061.021 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1 296	1 425
TE	43	06	40	12	84340000	061.047 Subventions à la fondation rurale de Wallonie	3 630	3 630
TE	43	07	40	12	84340000	061.048 Subventions aux ASBL des pouvoirs locaux	0	152
TE	45	01	24	12	84524000	061.022 Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural	490	490
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	13 177	13 056
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE	52	02	10	12	85210000	061.028 Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale ou pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	125
TE	<i>i</i>	63	01	21	86321000	061.030 Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	175	80
TE		63	02	11	86311000	061.053 Subvention en capital au secteur public - Provinces	0	0
WB	<i>i</i>	63	04	21	86321000	061.031 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1 715	2 015
TE	<i>i</i>	63	06	21	86321000	061.033 Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14 000	15 400
TE		63	08	21	86321000	061.034 Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	0	471
TE		63	09	21	86321000	061.035 Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes et pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	550	1 109
TE		63	10	21	86321000	061.036 Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	810	1 010
TE		71	01	11	87111000	061.051 Achats de terrains et de bâtiments en Belgique à l'intérieur du secteur des administrations publiques (CPAS,...)	90	90
TE		71	02	12	87112000	061.057 Acquisition de terrains par la Région dans le cadre de la gestion des cours d'eau non navigables et dans le cadre d'un aménagement foncier rural	898	898
TE	<i>i</i>	73	01	20	87320000	061.038 Travaux en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, d'amélioration d'habitats aquatiques, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	688	1 403
TE		74	01	22	87422000	061.050 Acquisitions d'autre matériel spécifiques	100	100
TE		85	02	73	88573000	061.043 Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables	825	825
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	19 851	23 526
						<b>Totaux pour le programme 15.061.</b>	33 028	36 582
						<i>Dont programme d'investissement</i>	16 578	18 898
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Programme 15.062 (ex 15.13)</b>		
						<b>Prévention et Protection : Air, Eau, Sol</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	13	81211000	062.001 (Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques au DEE	1 737	1 813
TE	12	02	11	13	81211000	062.002 (Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques au DPA	100	100
TE	31	01	22	13	83122000	062.029 (Modifié) Subventions aux entreprises publiques en matière de gestion de la hausse des coûts de l'énergie dans le secteur de l'eau	8 000	8 000
TE	33	03	00	13	83300000	062.007 Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	800	1 015

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	33	05	00	13	83300000	062.009	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1 910	1 910
WB	33	06	00	13	83300000	062.010	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300
DI	35	02	40	13	83540000	062.012	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	231	231
HE	41	01	30	13	84130000	062.013	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7 643	7 643
TE	41	02	30	13	84130000	062.014	Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	1 334	1 334
HE	41	03	30	13	84130000	062.015	Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2 357	2 357
TE	41	04	60	13	84160000	062.016	(Modifié) Subventions contrats de rivière	2 075	2 115
TE	41	05	40	13	84140000	062.017	Dotation au Comité de Contrôle de l'Eau	213	213
TE	41	06	40	13	84140000	062.018	Dotation à la SPAQuE	22 137	22 137
TE	45	01	24	13	84524000	062.019	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	250	250
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								49 087	49 418
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
TE	52	01	10	13	85210000	062.020	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	10	10
TE	63	01	21	13	86321000	062.021	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	10
TE	81	04	41	13	88141000	062.025	Intervention financière dans le capital de la SPGE	0	0
TE	81	05	41	13	88141000	062.027	Intervention dans le capital de la SPGE - Plan de relance	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								20	20
<b>Totaux pour le programme 15.062.</b>								49 107	49 438
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.063 (ex 15.14)</b>									
<b>Police et contrôle</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
WB	12	01	11	14	81211000	063.001	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	40	40
TE	12	02	11	14	81211000	063.002	(Modifié) Etudes et frais de fonctionnement spécifique au DPC	512	512
TE	43	01	22	14	84322000	063.004	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143
TE	45	01	40	14	84540000	063.007	Transferts de revenus au pouvoir fédéral dans le cadre de la politique répressive environnementale	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								695	695
<b>Totaux pour le programme 15.063.</b>								695	695
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 15.064 (ex 15.15)</b>									
<b>Politique des déchets-ressources</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
TE	01	01	00	15	80100001	064.019	Subventions dans le cadre de l'appel à projet terres excavées : Développement de centres de regroupement de terres excavées	0	0
TE	12	01	11	15	81211000	064.001	(Modifié) Etudes et dépenses de fonctionnement spécifiques au DSD	1 584	2 602
TE	12	04	11	15	81211000	064.004	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	9 000	9 000
TE	31	01	32	15	83132000	064.021	Soutien au réseau REQUASUD	0	0
TE	33	01	00	15	83300000	064.007	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	558	658
TE	33	02	00	15	83300000	064.020	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets - ASBL	0	210
TE	33	04	00	15	83300000	064.009	Mesures de soutien au secteur privé en matière de gestion des sols	0	0
TE	43	01	22	15	84322000	064.010	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	0	15
TE	43	02	53	15	84353000	064.022	(Modifié) Subventions aux intercommunales des pouvoirs locaux de gestion des déchets dans le cadre de la hausse des coûts de l'énergie	8 000	8 000
TE	43	03	53	15	84353000	064.023	Transferts de revenus aux intercommunales S1313	0	0
TE	45	01	50	15	84550000	064.013	Transferts de revenus à la Commission interrégionale de l'emballage - Frais de fonctionnement du Secrétariat permanent	310	310
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								19 452	20 795

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
TE	85	01	61	15	88561000	064.016	Prise de participation, octroi de prêts ou d'avances récupérables en matière de recyclage des déchets plastiques dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>		
							<b>Totaux pour le programme 15.064.</b>	19 452	20 795
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 15.065 (ex 15.50)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)</b>		
WB	01	01	00	50	80100001	065.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux		
							Solde au 1er janvier	2 426	2 837
							Recettes de l'année en cours	883	883
							Disponible pour l'année	3 309	3 720
							Dépenses à charge du Fonds	883	883
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 426	2 837
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	50	81211000	065.002	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
WB	12	02	21	50	81221000	065.003	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
WB	24	01	10	50	82410000	065.006	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Locations de terres à d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques		
WB	24	02	20	50	82420000	065.007	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Locations de terres auprès du secteur des administrations publiques		
WB	41	01	40	50	84140000	065.004	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus aux UAP		
WB	45	01	24	50	84524000	065.005	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus à la Communauté française		
							<b>Totaux pour le programme 15.065.</b>	883	883
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	883	883
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	2 426	2 837
							<b>Programme 15.067 (ex 15.52)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal</b>		
TE	01	01	00	52	80100001	067.001	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal		
							Solde au 1er janvier	687	906
							Recettes de l'année en cours	448	448
							Disponible pour l'année	1 135	1 354
							Dépenses à charge du Fonds	448	448
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	687	906
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	52	81211000	067.002	Fonds budgétaire du bien être animal - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	02	21	52	81221000	067.009	Fonds budgétaire du bien être animal - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	33	01	00	52	83300000	067.003	Fonds budgétaire du bien être animal - transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	43	01	22	52	84322000	067.004	Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques		
TE	45	01	24	52	84524000	067.005	Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus à la Communauté française		
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
TE	51	01	11	52	85111000	067.006	Fonds budgétaire du bien être animal - Aides à l'investissement aux entreprises publiques		
TE	51	02	12	52	85112000	067.007	Fonds budgétaire du bien être animal - Aides à l'investissement aux entreprises privées		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	52	01	10	52	85210000	067.008	Fonds budgétaire du bien être animal - Aides à l'investissement aux asbl au service des ménages		
							<b>Totaux pour le programme 15.067.</b>	448	448
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	448	448
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	687	906
							<b>Programme 15.068 (ex 15.53)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie</b>		
WB	01	01	00	53	80100001	068.001	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie		
							<i>Solde au 1er janvier</i>	2 160	2 607
							<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 630	1 630
							<i>Disponible pour l'année</i>	3 790	4 237
							<b>Dépenses à charge du Fonds</b>	1 630	1 630
							<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 160	2 607
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	21	53	81221000	068.002	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
WB	12	02	11	53	81211000	068.003	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
WB	33	01	00	53	83300000	068.004	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
WB	43	01	52	53	84352000	068.005	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux CPAS		
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	52	01	10	53	85210000	068.045	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Subvention au secteur autre que public.		
WB	74	01	22	53	87422000	068.006	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
							<b>Totaux pour le programme 15.068.</b>	1 630	1 630
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	1 630	1 630
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	2 160	2 607
							<b>Programme 15.069 (ex 15.54)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité</b>		
TE	01	01	00	54	80100001	069.001	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité		
							<i>Solde au 1er janvier</i>	54	54
							<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 500	1 500
							<i>Disponible pour l'année</i>	1 554	1 554
							<b>Dépenses à charge du Fonds</b>	1 500	1 500
							<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	54	54
							<b>Totaux pour le programme 15.069.</b>	1 500	1 500
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	1 500	1 500
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	54	54
							<b>Programme 15.070 (ex 15.55)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</b>		
TE	01	01	00	55	80100001	070.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
							<i>Solde au 1er janvier</i>	3 684	3 736
							<i>Recettes de l'année en cours</i>	500	500
							<i>Disponible pour l'année</i>	4 184	4 236
							<b>Dépenses à charge du Fonds</b>	500	500
							<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	3 684	3 736
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	55	81211000	070.002	Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	02	21	55	81221000	070.027	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» - frais généraux de fonctionnement Secteur public		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	14	01	10	55	81410000	070.005	Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Réparations et entretiens des biens n'augmentant pas la valeur		
TE	31	01	32	55	83132000	070.003	Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Autres subventions d'exploitations - secteur privé		
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
TE	72	01	00	55	87200000	070.028	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» - Travaux de construction de bâtiment		
TE	73	01	40	55	87340000	070.004	Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "gruerie d'Arlon" - Travaux d'aménagement		
TE	74	01	22	55	87422000	070.029	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» - Acquisition de matériel spécifique		
TE	74	02	10	55	87410000	070.030	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» - Acquisition de matériel roulant spécifique		
<b>Totaux pour le programme 15.070.</b>									
<i>Dont programme d'investissement</i>								500	500
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								500	500
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								3 684	3 736
<b>Programme 15.071 (ex 15.56)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la domaniale du 1er juillet 1983)</b>									
TE	01	01	00	56	80100001	071.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)		
<i>Solde au 1er janvier</i>								1 680	1 703
<i>Recettes de l'année en cours</i>								79	79
<i>Disponible pour l'année</i>								1 759	1 782
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								79	79
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								1 680	1 703
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
TE	12	01	21	56	81221000	071.002	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	12	02	11	56	81211000	071.006	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	14	01	10	56	81410000	071.005	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Entretiens et réparations en matière d'aménagement de terrains		
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
TE	73	01	40	56	87340000	071.004	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Travaux d'aménagement		
TE	74	01	22	56	87422000	071.007	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Acquisition de matériel spécifique		
TE	74	02	10	56	87410000	071.008	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Acquisition de matériel roulant spécifique		
<b>Totaux pour le programme 15.071.</b>									
<i>Dont programme d'investissement</i>								79	79
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								79	79
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								1 680	1 703
<b>Programme 15.072 (ex 15.57)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr</b>									
TE	01	01	00	57	80100001	072.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr		
<i>Solde au 1er janvier</i>								684	723
<i>Recettes de l'année en cours</i>								220	220
<i>Disponible pour l'année</i>								904	943
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								220	220
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								684	723
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
TE	33	01	00	57	83300000	072.002	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Transferts de revenus aux ASBL, au service des ménages		
<b>Totaux pour le programme 15.072.</b>									
<i>Dont programme d'investissement</i>								220	220
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								220	220
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								684	723

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés									
						<b>Programme 15.073 (ex 15.58)</b>			
						<b>Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole</b>			
TE	01	01	00	58	80100001	073.001	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole		
							Solde au 1er janvier	4 660	5 477
							Recettes de l'année en cours	1 535	1 535
							Disponible pour l'année	6 195	7 012
							Dépenses à charge du Fonds	1 535	1 535
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4 660	5 477
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	58	81211000	073.002	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	02	50	58	81250000	073.006	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Impôts payés		
TE	12	03	21	58	81221000	073.012	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	14	01	10	58	81410000	073.007	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Entretien et gestion des biens immobiliers agricoles gérés par la DAFor - Secteur privé		
TE	14	02	20	58	81420000	073.008	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Entretien et gestion des biens immobiliers agricoles gérés par la DAFor - Secteur public		
TE	34	01	41	58	83441000	073.003	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Autres prestations aux ménages en espèce en tant que consommateur		
TE	43	01	22	58	84322000	073.009	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Transferts de revenus aux administrations publiques locales (communes)		
TE	43	02	12	58	84312000	073.013	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Provinces		
TE	43	03	40	58	84340000	073.014	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Transferts de revenus aux administrations publiques locales: ASBL des pouvoirs locaux		
TE	43	04	52	58	84352000	073.015	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - CPAS		
TE	43	05	53	58	84353000	073.016	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Intercommunales		
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE	71	01	12	58	87112000	073.005	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Achat de terrain - secteur privé		
TE	71	02	11	58	87111000	073.010	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Achat de terrain - Secteur public		
TE	72	01	00	58	87200000	073.018	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Investissement		
TE	73	01	40	58	87340000	073.011	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Travaux d'aménagement sur les biens immobiliers agricoles gérés par la DAFor		
TE	74	02	22	58	87422000	073.017	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Acquisition d'autre matériel spécifique		
							<b>Totaux pour le programme 15.073.</b>	1 535	1 535
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	1 535	1 535
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4 660	5 477
							<b>Programme 15.074 (ex 15.59)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</b>		
HE	01	01	00	59	80100001	074.001	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques		
							Solde au 1er janvier	378 683	426 156
							Recettes de l'année en cours	267 474	267 474
							Disponible pour l'année	646 157	693 630
							Dépenses à charge du Fonds	200 000	200 000
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	446 157	493 630
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	31	01	22	59	83122000	074.017	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Autres subventions d'exploitations aux entreprises publiques		
HE	34	01	41	59	83441000	074.015	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transfert de revenus aux ménages - Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs		
HE	34	02	41	59	83441000	074.018	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs		
HE	41	01	30	59	84130000	074.002	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux SACA		
HE	41	03	30	59	84130000	074.019	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux services administratifs à comptabilité autonome.		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	41	04	40	59	84140000	074.020	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux organismes administratifs publics.		
HE	43	01	53	59	84353000	074.021	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux intercommunales de secteur S1313		
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
HE	51	01	12	59	85112000	074.003	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux entreprises privées		
HE	51	02	11	59	85111000	074.009	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux entreprises publiques		
HE	52	01	10	59	85210000	074.010	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux ASBL		
HE	61	01	31	59	86131000	074.011	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux SACA		
HE	61	02	41	59	86141000	074.012	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux UAP		
HE	61	03	61	59	86161000	074.013	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux ASBL des administrations publiques		
HE	63	01	21	59	86321000	074.014	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Aides à l'investissement aux communes		
HE	63	02	53	59	86353000	074.022	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts en capital aux intercommunales de secteur S1313		
HE	63	03	59	59	86359000	074.023	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts en capital aux autres pouvoirs locaux.		
HE	81	01	12	59	88112000	074.004	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Octrois de crédits aux entreprises privées		
HE	81	02	11	59	88111000	074.007	Fonds budgétaire : Fonds wallon Kyoto en matière de qualité de l'air et du changement climatique - Octrois de crédits aux entreprises publiques sauf S1312		
HE	81	03	22	59	88122000	074.008	Fonds budgétaire : Fonds wallon Kyoto en matière la qualité de l'air et du changement climatique - Octrois de crédits aux institutions privées de crédit		
HE	84	01	14	59	88414000	074.005	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - octrois de crédits aux organisations internationales (hors UE)		
HE	85	01	14	59	88514000	074.006	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Octrois de crédits aux OAP		
<b>Totaux pour le programme 15.074.</b>								200 000	200 000
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								200 000	200 000
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								446 157	493 630
<b>Programme 15.075 (ex 15.60)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</b>									
TE	<i>i</i>	01	01	60	80100001	075.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement		
								264 078	307 488
<i>Solde au 1er janvier</i>								80 871	80 871
<i>Recettes de l'année en cours</i>								344 949	388 359
<i>Disponibles pour l'année</i>								73 647	73 647
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								271 302	314 712
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
TE	<i>nl</i>	11	01	60	81100000	075.018	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais de personnel		
<i>81111000</i>									
<i>81112000</i>									
<i>81120000</i>									
<i>81131000</i>									
<i>81132000</i>									
<i>81140000</i>									
TE	12	01	11	60	81211000	075.002	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	02	21	60	81221000	075.003	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	14	01	10	60	81410000	075.027	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Travaux de réparations et d'entretien des biens n'augmentant pas la valeur		
TE	21	01	40	60	82140000	075.030	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Intérêts de la dette commerciale		
TE	31	01	22	60	83122000	075.004	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques		
TE	31	02	32	60	83132000	075.005	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - service privé		
TE	31	03	22	60	83122000	075.019	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Mesures covid-19 - Entreprises publiques		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
TE	32	01	00	60	83200000	075.033	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement – Transferts de revenus aux entreprises privées		
TE	33	01	00	60	83300000	075.006	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement – Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	34	01	41	60	83441000	075.020	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Prestations en espèces aux ménages en tant que consommateurs		
TE	35	01	10	60	83510000	075.028	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux institutions de l'EU		
TE	41	01	30	60	84130000	075.007	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux SACA		
TE	41	02	40	60	84140000	075.008	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux UAP		
TE	41	03	60	60	84160000	075.035	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement – Transferts de revenus aux ASBL des administrations publiques		
TE	43	01	12	60	84312000	075.009	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Provinces-Contributions spécifiques		
TE	43	02	22	60	84322000	075.010	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques		
TE	43	03	53	60	84353000	075.011	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313		
TE	43	04	52	60	84352000	075.029	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux CPAS		
TE	45	01	24	60	84524000	075.012	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus à la Communauté française		
TE	45	02	40	60	84540000	075.013	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral		
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
TE	51	01	11	60	85111000	075.031	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - aides à l'investissement aux entreprises publiques		
TE	61	01	41	60	86141000	075.014	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de capital - aides à l'investissement aux UAP		
TE	72	02	00	60	87200000	075.025	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Constructions de bâtiments		
TE	73	01	40	60	87340000	075.026	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres travaux d'aménagement		
TE	73	02	20	60	87320000	075.034	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement – Travaux hydrauliques		
TE	74	01	22	60	87422000	075.017	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Achats d'autre matériel		
TE	81	01	11	60	88111000	075.021	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Octroi de crédits aux entreprises publiques		
TE	81	02	12	60	88112000	075.022	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Octroi de crédits aux entreprises privées		
TE	82	01	00	60	88200000	075.023	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Octroi de crédits aux ASBL au service des ménages		
TE	83	01	00	60	88300000	075.024	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Octroi de crédits aux ménages		
TE	85	01	73	60	88573000	075.032	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Avances aux pouvoirs locaux		
<b>Totaux pour le programme 15.075.</b>								73 647	73 647
<i>Dont programme d'investissement</i>								73 647	73 647
<i>Dont fonds budgétaires</i>								73 647	73 647
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								271 302	314 712
<b>Programme 15.076 (ex 15.61)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</b>									
TE	<i>i</i>	01	01	00	61	80100001	076.001	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau	
Solde au 1er janvier								620	620
Recettes de l'année en cours								0	0
Disponible pour l'année								620	620
Dépenses à charge du Fonds								0	0
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre								620	620
<b>Totaux pour le programme 15.076.</b>								—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								620	620

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<b>Programme 15.077 (ex 15.62)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets</b>		
TE	01	01	00	62	80100001	077.001	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets		
							Solde au 1er janvier	129 644	139 313
							Recettes de l'année en cours	43 725	43 725
							Disponible pour l'année	173 369	183 038
							Dépenses à charge du Fonds	33 559	33 559
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	139 810	149 479
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	62	81211000	077.002	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	03	21	62	81221000	077.004	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	21	01	60	62	82160000	077.025	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - Autres charges d'intérêts		
TE	21	02	40	62	82140000	077.026	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Intérêt de la dette commerciale		
TE	31	01	32	62	83132000	077.005	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Autres subventions d'exploitation - Secteur privé		
TE	32	01	00	62	83200000	077.024	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières		
TE	33	01	00	62	83300000	077.007	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	34	01	31	62	83431000	077.027	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transfert de revenus aux ménages		
TE	41	01	40	62	84140000	077.008	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux UAP		
TE	43	01	11	62	84311000	077.010	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Provinces - contributions générales		
TE	43	02	21	62	84321000	077.011	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales		
TE	43	03	22	62	84322000	077.012	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques		
TE	43	04	23	62	84323000	077.013	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes - contributions aux charges d'intérêt		
TE	43	05	52	62	84352000	077.014	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux CPAS		
TE	43	06	53	62	84353000	077.015	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313		
TE	43	08	53	62	84353000	077.021	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux intercommunales - Mesures COVID-19		
TE	45	01	24	62	84524000	077.017	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus à la Communauté française		
TE	45	02	40	62	84540000	077.023	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus au pouvoir fédéral		
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE	51	01	11	62	85111000	077.018	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Aides à l'investissement aux entreprises publiques		
TE	61	01	41	62	86141000	077.028	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Aides à l'investissement à l'ISSEP		
TE	63	02	53	62	86353000	077.020	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Intercommunales du secteur S.1313		
							<b>Totaux pour le programme 15.077.</b>	33 559	33 559
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	33 559	33 559
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	139 810	149 479
							<b>Totaux pour la division organique 15.</b>	651 883	660 384
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	1
							<i>Dont programme d'investissement</i>	92 125	94 445
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	314 001	314 001
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	873 924	976 484

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<i>Division organique 16.</i>			
						<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>			
						<b>Programme 16.001 (ex 16.01)</b>			
						<b>Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
DB	12	01	11	01	81211000	001.092	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0	0
HE	12	02	11	01	81211000	001.045	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Département de l'Energie	0	153
WB	12	04	11	01	81211000	001.062	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Aménagement du Territoire	10	10
CC	12	11	11	01	81211000	001.041	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Département du Logement	381	381
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	391	544
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	74	02	22	01	87422000	001.074	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques	610	610
CC	74	04	22	01	87422000	001.077	Informatique spécifique logement	250	1 381
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	860	1 991
							<b>Totaux pour le programme 16.001.</b>	1 251	2 535
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 16.078 (ex 16.02)</b>		
							<b>Aménagement du territoire et urbanisme</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	02	81211000	078.038	Dépenses en lien avec la mise en œuvre de la stratégie en matière de maîtrise de l'artificialisation et la mise à jour du CoDT	200	250
WB	12	02	11	02	81211000	078.003	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions	382	300
WB	12	04	11	02	81211000	078.005	Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement du territoire, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information)	1 730	1 730
WB	12	06	11	02	81211000	078.006	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens nouvelle programmation 2014-2020	51	34
WB	12	10	11	02	81211000	078.007	Honoraires d'avocats et d'experts juridiques	1 032	1 032
CC	12	14	11	02	81211000	078.009	Etudes et publications relatives au plan HP	0	0
WB	12	15	11	02	81211000	078.010	Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	250	250
WB	12	16	11	02	81211000	078.011	Dépenses en lien avec la stratégie numérique (dématérialisation des permis d'urbanisme)	550	550
WB	33	03	00	02	83300000	078.013	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	1 025	861
WB	33	06	00	02	83300000	078.014	Subventions de fonctionnement aux parc naturels pour les missions d'aménagement du territoire	490	490
WB	33	07	00	02	83300000	078.015	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	198
WB	33	08	00	02	83300000	078.016	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0
WB	34	02	41	02	83441000	078.018	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500
WB	35	01	20	02	83520000	078.020	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement	0	0
WB	41	04	40	02	84140000	078.022	Subventions Observatoire développement territorial	121	128
WB	43	01	22	02	84322000	078.024	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en œuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	656	530
WB	43	02	22	02	84322000	078.025	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6 000	6 000
WB	43	03	53	02	84353000	078.043	Subventions aux intercommunales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	0	0
WB	43	04	22	02	84322000	078.026	Subventions aux communes pour l'élaboration de dossiers de base de révision de plan de secteur d'initiative communale et de schémas d'orientation locaux (y compris les rapports sur les incidences environnementales)	806	775
WB	43	06	53	02	84353000	078.042	Projets interreg en faveur d'entités relevant du secteur S1313	0	0
WB	45	01	24	02	84524000	078.028	Subventions aux organismes universitaires	2 000	2 121

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	45	02	24	02	84524000	078.029	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0
WB	45	03	26	02	84526000	078.039	Dotation Communauté germanophone	2 588	2 588
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								18 381	18 337
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
WB	52	01	10	02	85210000	078.030	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0
CC	63	04	21	02	86321000	078.031	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236
WB	71	01	12	02	87112000	078.040	Indemnisation suite au rachat de terrains dans le cadre des inondations	0	8 000
WB	74	01	22	02	87422000	078.032	Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5
WB	81	01	80	02	88180000	078.036	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article D.VII.14 du CoDT - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	5	140
CC	85	03	73	02	88573000	078.037	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								310	8 381
<b>Totaux pour le programme 16.078.</b>								18 691	26 718
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.079 (ex 16.03)</b>									
<b>Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
WB	12	01	50	03	81250000	079.001	Impôts, précomptes et taxes	85	85
WB	12	02	11	03	81211000	079.002	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	50	50
WB	12	03	11	03	81211000	079.003	Etudes	34	75
CC	12	04	11	03	81211000	079.004	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	100	100
CC	12	05	11	03	81211000	079.005	Etudes, organisation de séminaires et colloques	182	91
CC	12	07	11	03	81211000	079.006	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
WB	12	08	11	03	81211000	079.007	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
CC	12	15	11	03	81211000	079.008	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	94	94
WB	14	01	10	03	81410000	079.058	Travaux d'entretien de propriétés de la Région wallonne (terrains)	100	100
WB	31	01	32	03	83132000	079.009	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	0	0
CC	33	01	00	03	83300000	079.010	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	125	125
WB	33	02	00	03	83300000	079.011	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire	20	20
WB	41	01	40	03	84140000	079.012	Subventions à l'ISSEP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	400	400
WB	41	02	40	03	84140000	079.013	Subventions aux organismes publics en matière d'aménagement du territoire	0	0
WB	41	03	40	03	84140000	079.014	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites à réhabiliter	0	0
WB	43	01	22	03	84322000	079.015	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	289	289
CC	43	02	22	03	84322000	079.074	Subvention aux organismes publiques pour la mise en œuvre de projets FEDER-INTERREG V – URBACT III	0	0
CC	43	03	22	03	84322000	079.016	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	50	50
CC	43	05	22	03	84322000	079.017	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	800	825
CC	43	07	22	03	84322000	079.019	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	6 132	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								8 511	2 354
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
CC	51	01	12	03	85112000	079.073	Subvention au secteur privé relevant d'un projet bénéficiant du concours du Fonds Européens de Développement Régional ( FEDER ) – programmation 2014-2020 – Axe III	0	0
WB	51	02	11	03	85111000	079.076	Subvention aux entreprises publiques Sowafinal III SAR	0	0
WB	<i>i</i>	51	03	11	85111000	079.023	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	0	1 200
WB		51	04	12	85112000	079.024	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
CC		53	03	10	85310000	079.025	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux			
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
WB	61	04	41	03	86141000	079.029	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	27 150	27 150	
WB	61	06	41	03	86141000	079.031	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	14 702	14 702	
WB	61	08	41	03	86141000	079.021	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPa en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines	0	0	
CC	i	63	01	21	03	86321000	079.032	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	23 071	16 049
CC	i	63	02	21	03	86321000	079.033	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2 500	2 500
WB		63	03	21	03	86321000	079.034	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	1 611
CC		63	04	21	03	86321000	079.035	Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes	6 132	0
WB		63	05	21	03	86321000	079.036	Subventions aux communes et aux régions foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
WB		63	06	52	03	86352000	079.075	Subventions aux CPAS dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de réaménager des sites à réaménager	0	0
CC		63	07	21	03	86321000	079.038	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
CC	i	63	08	21	03	86321000	079.054	Subventions relatives à la politique de la Ville	0	0
CC		63	09	21	03	86321000	079.039	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
CC		63	10	21	03	86321000	079.040	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieurs d'immeubles destinés principalement à l'habitation	0	0
CC		63	12	21	03	86321000	079.041	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	300
WB		63	14	21	03	86321000	079.070	Subventions aux communes dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de réaménager des sites à réaménager	19 604	3 556
WB		63	21	21	03	86321000	079.044	Subventions en matière de sites à réaménager – Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	0
CC		63	22	21	03	86321000	079.045	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	0	0
CC		63	23	21	03	86321000	079.046	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	0	0
CC		63	25	21	03	86321000	079.047	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	0	0
CC		63	26	21	03	86321000	079.048	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	0	0
CC	i	63	27	21	03	86321000	079.061	Subvention à la Ville de CHARLEROI pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	28	21	03	86321000	079.062	Subvention à la Ville de LIEGE pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	29	21	03	86321000	079.063	Subvention à la Ville de NAMUR pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	30	21	03	86321000	079.064	Subvention à la Ville de MONS pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	31	21	03	86321000	079.065	Subvention à la Ville de LA LOUVIERE pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	32	21	03	86321000	079.066	Subvention à la Ville de TOURNAI pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	33	21	03	86321000	079.067	Subvention à la Ville de SERAING pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	34	21	03	86321000	079.068	Subvention à la Ville de MOUSCRON pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
CC	i	63	35	21	03	86321000	079.069	Subvention à la Ville de VERVIERS pour la mise en œuvre de la Politique Intégrée de la Ville	0	0
WB		73	01	40	03	87340000	079.059	Marché de travaux - Réaménagement	85	85
CC		74	15	22	03	87422000	079.053	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	20	20
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								96 689	70 173	
<b>Totaux pour le programme 16.079.</b>								105 200	72 527	
<i>Dont programme d'investissement</i>								25 571	19 749	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 16.080 (ex 16.11)</b>										
<b>Logement : secteur privé</b>										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
CC		12	02	11	11	81211000	080.001	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	406	406
CC		21	01	40	11	82140000	080.050	Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	5	5
CC		21	02	60	11	82160000	080.051	Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	5	5
CC		33	01	00	11	83300000	080.002	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	430	430
CC		33	03	00	11	83300000	080.003	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens Programmation 2014-2020	0	0
CC		33	06	00	11	83300000	080.005	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	0	0
CC		33	07	00	11	83300000	080.006	Projet LEADER	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
CC	33	08	00	11	83300000	080.007	Subvention de fonctionnement aux Fédérations représentatives des AIDS, Régie de Quartiers et APL	210	210
CC	34	05	31	11	83431000	080.008	(Modifié) Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	11 255	11 255
CC	34	09	41	11	83441000	080.009	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	3 000	3 000
CC	34	10	41	11	83441000	080.045	Prime au secteur touristique dans le cadre du logement conséquent aux inondations de juillet 2021	0	0
CC	34	11	41	11	83441000	080.011	Allocation-loyer	17 100	17 100
CC	35	01	20	11	83520000	080.023	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Programmation 2014-2020	0	0
CC	41	01	40	11	84140000	080.013	Aide à la location à destination des OFS	4 051	4 051
CC	41	02	40	11	84140000	080.014	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	26 350	26 350
CC	41	03	40	11	84140000	080.049	Subvention aux UAP visant le financement de campagne de communication	500	500
CC	41	05	40	11	84140000	080.017	Dotation à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être	4	4
CC	41	06	40	11	84140000	080.018	Subvention à Consortium construire adaptable	65	65
CC	41	07	40	11	84140000	080.019	Dotation SWCS à destination des entités locales dans le cadre d'expériences pilotes (ancien FRCE)	461	461
CC	41	09	40	11	84140000	080.043	Subvention au CEHD	700	700
CC	41	10	40	11	84140000	080.046	(Modifié) Subventions au FLW et frais liés aux mesures kots et seniors	500	500
CC	43	01	59	11	84359000	080.021	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	500	500
CC	43	02	22	11	84322000	080.022	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
CC	43	03	22	11	84322000	080.044	Aide exceptionnelle au relogement des personnes sinistrées suite aux inondations du mois de juillet 2021 via les communes	1 000	1 000
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								66 585	66 585
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
CC	51	10	12	11	85112000	080.024	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	0
CC	52	01	10	11	85210000	080.025	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	0	150
CC	53	04	10	11	85310000	080.028	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	21 000	21 000
CC	53	05	10	11	85310000	080.029	Primes pour l'habitat alternatif	150	150
CC	61	01	41	11	86141000	080.030	Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	0	564
CC	61	02	41	11	86141000	080.031	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	4	4
CC	61	03	41	11	86141000	080.032	Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social	0	0
CC	61	04	41	11	86141000	080.033	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	238	238
CC	61	05	41	11	86141000	080.034	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	24 500	24 500
CC	61	06	41	11	86141000	080.035	(Modifié) Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement et des mesures seniors et kots	12 496	8 988
CC	61	07	41	11	86141000	080.036	Subventions à la Société wallonne de crédit social	21 370	21 370
CC	61	08	41	11	86141000	080.037	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	3 000	4 755
CC	61	09	41	11	86141000	080.038	Equiperment d'ensembles de logements	0	218
CC	85	01	71	11	88571000	080.041	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	3 000	3 674
CC	85	02	71	11	88571000	080.042	Avances remboursables pour la garantie locative	8 640	8 640
CC	85	03	71	11	88571000	080.039	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150
CC	85	04	71	11	88571000	080.040	Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux	38 410	42 240
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								132 958	136 641
<b>Totaux pour le programme 16.080.</b>								199 543	203 226
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.081 (ex 16.12)</b>									
<b>Logement : secteur public</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CC	g	01	01	00	80100001	081.044	Provision : Lutte contre la discrimination dans l'accès au Logement	1 000	1 000
CC		12	02	11	81211000	081.001	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	390	390
CC		41	01	40	84140000	081.002	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	0	0
CC		41	03	40	84140000	081.004	Aides aux sociétés de logement de service public	11 625	11 625
CC		41	04	40	84140000	081.005	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	5 600	5 600
CC		41	05	40	84140000	081.006	Subvention complémentaire P.E.I.	1 026	1 026
CC		41	06	40	84140000	081.007	Subvention de fonctionnement de la SWL	13 154	13 154

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
CC	41	07	40	12	84140000	081.008	Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2 413	2 413
CC	41	08	40	12	84140000	081.041	Subventions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	0	0
CC	41	09	40	12	84140000	081.010	Aide à la location SLSP	17	17
CC	41	10	40	12	84140000	081.011	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	1 093	1 093
CC	41	11	40	12	84140000	081.037	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation	0	0
CC	41	12	40	12	84140000	081.042	Subvention à la SWL dans le cadre du plan bien-être	7	7
CC	43	01	40	12	84340000	081.012	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	55	55
CC	43	02	22	12	84322000	081.013	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	183	225
CC	45	26	26	12	84526000	081.036	Dotation à la Communauté germanophone pour l'exercice de la compétence logement	5 104	5 104
CC	45	27	26	12	84526000	081.045	Versement à la Communauté germanophone du montant des aides récupérées auprès de particuliers	4	4
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								41 671	41 713
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CC	51	14	11	12	85111000	081.014	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	16	16
CC	61	02	41	12	86141000	081.016	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29 542	29 542
CC	61	03	41	12	86141000	081.017	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	9 509	9 509
CC	61	05	41	12	86141000	081.019	Allocation travaux SLSP	0	0
CC	61	06	41	12	86141000	081.020	Subventions aux organismes publics de Logement – Plan Wallon d'Investissements (PWI) Plan Impulsion	15 000	15 000
CC	61	07	41	12	86141000	081.021	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	19 363	15 800
CC	61	08	41	12	86141000	081.038	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation	2 376	2 376
CC	61	09	41	12	86141000	081.043	Subvention à la SWL destinée à des projets particuliers liés au logement d'utilité publique	47 772	47 082
CC	63	01	21	12	86321000	081.022	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2 648	3 830
CC	63	02	21	12	86321000	081.023	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1 500	2 273
CC	63	03	52	12	86352000	081.024	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	100	40
CC	63	04	21	12	86321000	081.025	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	165	165
CC	63	06	21	12	86321000	081.027	Subventions pour la création innovante de logements d'utilité publique	0	0
CC	63	07	21	12	86321000	081.028	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	250	250
CC	63	09	21	12	86321000	081.029	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	140
CC	72	01	00	12	87200000	081.030	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	5	5
CC	81	02	42	12	88142000	081.032	Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL	1	1
CC	85	01	71	12	88571000	081.033	Avances remboursables pour construction	0	0
CC	85	02	14	12	88514000	081.034	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	0
CC	85	03	71	12	88571000	081.035	Avances travaux SLSP	0	0
CC	85	04	14	12	88514000	081.039	Avances remboursables à la SWL destinées au plan rénovation	0	0
CC	85	05	61	12	88561000	081.040	Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL à l'intérieur du groupe institutionnel	0	0
CC	85	06	61	12	88561000	081.047	Prise de participation dans le capital de sociétés de logement de service public	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								128 247	126 029
<b>Totaux pour le programme 16.081.</b>								169 918	167 742
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.082 (ex 16.21)</b>									
<b>Monuments, sites et fouilles</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DB	41	04	30	21	84130000	082.001	Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine	27 870	27 870
DB	41	10	30	21	84130000	082.002	Subventions à l'Agence wallonne du Patrimoine relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								27 870	27 870
<b>Totaux pour le programme 16.082.</b>								27 870	27 870
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						Pr.
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<b>Programme 16.083 (ex 16.31)</b>			
						<b>Energie</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
HE	12	02	11	31	81211000	083.001	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	590	572
HE	12	03	11	31	81211000	083.002	Études, frais et honoraires d'avocats	4 387	3 901
HE	12	08	11	31	81211000	083.004	Location de services	98	304
HE	21	01	40	31	82140000	083.071	(Modifié) Intérêt de retard pour factures commerciales	0	0
HE	31	01	32	31	83132000	083.005	(Modifié) Subventions en faveur du secteur privé - Chèques « énergie » et programme Amure	6 896	6 535
HE	31	03	11	31	83111000	083.030	Mesure COVID - intervention dans la facture d'énergie versée aux GRD	0	0
HE	31	04	22	31	83122000	083.043	Subventions en matière de politique de l'énergie pour le développement des guichets de l'énergie	389	377
HE	31	05	32	31	83132000	083.044	Subventions en matière de politique de l'énergie pour le développement de l'hydrogène	0	0
HE	32	01	00	31	83200000	083.007	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	0	929
HE	32	02	00	31	83200000	083.050	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières dans le cadre de projets	0	0
HE	33	01	00	31	83300000	083.008	Transfert de revenus aux ASBL au service des ménages	250	301
HE	34	01	50	31	83450000	083.031	Prosumers : report du moment de démarrage de la redevance prosumer et valorisation de l'électricité injectée	1 996	2 021
HE	34	02	50	31	83450000	083.032	Clients protégés conjoncturels	0	0
HE	34	03	41	31	83441000	083.054	Allocation loyer (Energie)	7 000	7 000
HE	35	02	40	31	83540000	083.053	Transferts de revenus à l'étranger aux institutions internationales autres que les institutions de l'UE	0	41
HE	35	03	40	31	83540000	083.009	Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	40	40
HE	35	04	20	31	83520000	083.070	Transfert de revenus aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	0	0
HE	35	05	60	31	83560000	083.074	Transfert de revenus à l'étranger aux pays autres que les pays membres de l'UE (non administrations publiques)	19	19
HE	41	01	40	31	84140000	083.010	Dotation à la CWaPE	7 180	7 180
HE	41	02	40	31	84140000	083.037	Dotation au Fonds bas carbone et résilience	0	0
HE	41	03	40	31	84140000	083.059	Transfert de revenus aux unités d'administration publique	7 013	7 013
HE	43	01	22	31	84322000	083.011	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2 221	3 059
HE	43	02	40	31	84340000	083.040	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des ASBL dépendant du secteur public	141	156
HE	43	03	53	31	84353000	083.041	Transferts de revenus aux Intercommunales du secteur S.1313	148	240
HE	43	04	12	31	84312000	083.052	Subvention en matière de politique de l'énergie en faveur des Provinces	263	220
HE	43	05	52	31	84352000	083.045	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des CPAS	0	0
HE	43	11	59	31	84359000	083.075	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts de revenus aux autres pouvoirs locaux - projets européens	0	0
HE	45	01	26	31	84526000	083.029	Dotation à la Communauté germanophone suite au transfert de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie	1 067	1 067
HE	45	02	24	31	84524000	083.051	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires) - Communauté française dans le cadre de projets	0	0
HE	45	03	40	31	84540000	083.076	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels - Pouvoir fédéral - Projets européens	0	0
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	39 698	40 975
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE	51	01	12	31	85112000	083.014	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	1 106	456
HE	51	04	12	31	85112000	083.028	Aide à l'investissement aux entreprises privées en matière de politique énergétique	500	434
HE	51	07	12	31	85112000	083.072	Aides à l'investissements aux entreprises privées pour de nouveaux vecteurs énergétiques	0	10 000
HE	52	01	10	31	85210000	083.017	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	0	58
HE	53	01	10	31	85310000	083.018	(Modifié) Aide à l'investissement aux ménages en matière de politique énergétique	200	200
HE	53	02	10	31	85310000	083.019	Primes Energie	56 084	52 578
HE	53	04	10	31	85310000	083.038	Soutien financier pour l'installation de compteurs communicants et d'équipements de mesure et de pilotage (prosumers et non-prosumers)	9 600	9 600
HE	61	02	42	31	86142000	083.022	Intervention régionale en faveur du CRAC pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les écoles (appel 2019) (PWT)	0	0
HE	61	03	41	31	86141000	083.039	Primes Energie - transfert aux OAP	10 000	10 000
HE	63	01	59	31	86359000	083.073	Transfert en capital aux autres pouvoirs locaux	0	0
HE	63	02	21	31	86321000	083.023	Aide à l'investissement aux Communes en matière de politique énergétique	7 000	4 322
HE	63	03	11	31	86311000	083.046	Aides à l'investissement aux provinces en matière de politique énergétique	0	0
HE	63	04	52	31	86352000	083.047	Aides à l'investissement en faveur des CPAS en matière de politique énergétique	0	131
HE	63	05	53	31	86353000	083.048	Aides à l'investissement aux intercommunales du secteur S.1313 en matière de politique énergétique	0	0
HE	63	06	51	31	86351000	083.055	Aides à l'investissement aux zones de police	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	63	07	59	31	86359000	083.067	Transfert en capital aux autres pouvoirs locaux	0	77
HE	63	08	22	31	86322000	083.068	Autres transferts en capital aux communes	0	0
HE	63	10	41	31	86341000	083.069	Transfert en capital aux asbl des pouvoirs locaux	0	0
HE	63	11	59	31	86359000	083.077	(Modifié) Cofinancement européen - Transferts en capital aux administrations publiques locales - Autres pouvoirs locaux - Projets Européens	0	0
HE	65	01	24	31	86524000	083.024	Contrats, subventions au secteur Université dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	667	793
HE	65	02	24	31	86524000	083.049	Transferts en capital à la Communauté française	0	0
HE	74	01	22	31	87422000	083.042	Achat de biens informatique (matériel ou logiciel)	1 270	988
HE	81	01	80	31	88180000	083.026	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
HE	81	03	12	31	88112000	083.027	Actions de soutien au déploiement des infrastructures électriques - Octrois de prêts	0	162
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								86 827	90 186
<b>Totaux pour le programme 16.083.</b>								126 525	131 161
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.084 (ex 16.41)</b>									
<b>Première Alliance Emploi - Environnement</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CC	41	02	40	41	84140000	084.008	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics	0	0
HE	41	04	40	41	84140000	084.009	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								0	0
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
HE	85	01	71	41	88571000	084.011	Avances remboursables Ecopack et Rénopack	37 750	37 750
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								37 750	37 750
<b>Totaux pour le programme 16.084.</b>								37 750	37 750
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.085 (ex 16.42)</b>									
<b>Développement durable</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	33	04	00	42	83300000	085.022	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois	15	20
MO	45	01	24	42	84524000	085.030	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois - cartographie des centres de formation	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								15	20
<b>Totaux pour le programme 16.085.</b>								15	20
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 16.086 (ex 16.50)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale</b>									
WB	01	01	00	50	80100001	086.001	Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale		
<i>Solde au 1er janvier</i>								13 113	13 113
<i>Recettes de l'année en cours</i>								100	100
<i>Disponible pour l'année</i>								13 213	13 213
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								100	100
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								13 113	13 113
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
WB	12	01	11	50	81211000	086.025	Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Etude		
<b>Totaux pour le programme 16.086.</b>								100	100
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								100	100
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								13 113	13 113

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux									
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation								
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec														
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>																	
WB	i	01	01	00	51	80100001	087.001	<b>Programme 16.087 (ex 16.51)</b>									
								<b>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)</b>									
								Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)									
								Solde au 1er janvier									
								Recettes de l'année en cours									
								Disponible pour l'année									
								Dépenses à charge du Fonds									
								Solde du fonds budgétaire au 31 décembre									
								<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
								WB		12	01	11	51	81211000	087.002	Fonds budgétaire d'aménagement opérationnel - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
WB		14	01	10	51	81410000	087.003	Fonds budgétaire d'aménagement opérationnel - Travaux de réaménagement des bâtiments et propriétés de la Région									
								<b>Totaux pour le programme 16.087.</b>									
								<i>Dont programme d'investissement</i>									
								<i>Dont fonds budgétaires</i>									
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
								<b>Programme 16.088 (ex 16.52)</b>									
								<b>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement</b>									
CC		01	01	00	52	80100001	088.001	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement									
								Solde au 1er janvier									
								Recettes de l'année en cours									
								Disponible pour l'année									
								Dépenses à charge du Fonds									
								Solde du fonds budgétaire au 31 décembre									
																<b>Totaux pour le programme 16.088.</b>	
																<i>Dont programme d'investissement</i>	
																<i>Dont fonds budgétaires</i>	
																<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	
								<b>Programme 16.089 (ex 16.53)</b>									
								<b>Fonds budgétaire : Fonds Energie</b>									
HE	01	01	00	53	80100001	089.001	Fonds budgétaire: Fonds Energie										
							Solde au 1er janvier										
							Recettes de l'année en cours										
							Disponible pour l'année										
							Dépenses à charge du Fonds										
							Solde du fonds budgétaire au 31 décembre										
															<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
							HE		12	01	11	53	81211000	089.002	Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
							HE		12	02	21	53	81221000	089.003	Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
							HE		31	01	32	53	83132000	089.004	Fonds budgétaire de l'Energie - Autres subventions d'exploitation - privé		
HE		33	01	00	53	83300000	089.005	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages									
HE		34	01	41	53	83441000	089.019	Fonds budgétaire de l'énergie - subside d'exploitation autres prestations aux ménages en tant que consommateurs									
HE		43	01	22	53	84322000	089.006	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques									
HE		43	02	52	53	84352000	089.007	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux CPAS									
HE		43	03	53	53	84353000	089.008	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux Intercommunales s 1313									
HE		43	04	40	53	84340000	089.012	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales - ASBL des pouvoirs locaux									
HE		43	05	12	53	84312000	089.013	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux provinces - Contributions spécifiques									
HE		45	01	24	53	84524000	089.009	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus à la Communauté française									
								<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
HE		51	01	11	53	85111000	089.014	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux entreprises - Aides à l'investissement aux entreprises publiques									

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
HE	51	02	12	53	85112000	089.015	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux entreprises – Aides à l'investissement aux entreprises privées		
HE	52	01	10	53	85210000	089.010	Fonds budgétaire de l'Energie - Aides aux investissements aux ASBL au service des ménages (rénovation et promotion des énergies renouvelables)		
HE	53	01	10	53	85310000	089.016	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux ménages – Aide à l'investissement		
HE	63	01	12	53	86312000	089.020	Fonds budgétaire de l'énergie - Transfert en capital aux provinces		
HE	63	02	11	53	86311000	089.021	Fonds budgétaire de l'énergie - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
HE	65	01	24	53	86524000	089.017	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital à d'autres groupes communautaires – Communauté française		
HE	74	01	22	53	87422000	089.011	Fonds budgétaire de l'Energie - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
<b>Totaux pour le programme 16.089.</b>								10 000	10 000
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								10 000	10 000
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								50 240	62 967
<b>Programme 16.090 (ex 16.54)</b>									
<b>Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2</b>									
HE	01	01	00	54	80100001	090.001	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2		
<i>Solde au 1er janvier</i>								45 363	45 363
<i>Recettes de l'année en cours</i>								53 229	53 229
<i>Disponible pour l'année</i>								98 592	98 592
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>								93 008	93 008
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								5 584	5 584
HE	85	01	14	54	88514000	090.002	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire Reno-Ecopack - Octroi de crédit aux OAP		
<b>Totaux pour le programme 16.090.</b>								93 008	93 008
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								93 008	93 008
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								5 584	5 584
<b>Totaux pour la division organique 16.</b>								790 018	772 754
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>								25 621	19 749
<i>Dont fonds budgétaires</i>								103 255	103 205
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								73 156	85 933

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<i>Division organique 17.</i>			
						<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>			
						<b>Programme 17.001 (ex 17.01)</b>			
						<b>Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
MO	12	01	11	01	81211000	001.056	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	26	26
MO	12	02	11	01	81211000	001.051	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	165	190
WB	12	04	11	01	81211000	001.060	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	15	15
CC	12	06	11	01	81211000	001.044	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, acquisition de petits matériels	51	51
CC	12	09	11	01	81211000	001.040	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	50	50
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	307	332
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	74	03	22	01	87422000	001.052	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	35	112
WB	74	04	22	01	87422000	001.064	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	15	15
DI	74	05	22	01	87422000	001.079	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives,...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	50	50
CC	74	08	22	01	87422000	001.042	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	300	300
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	400	477
							<b>Totaux pour le programme 17.001.</b>	707	809
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 17.091 (ex 17.02)</b>		
							<b>Affaires intérieures</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CC	01	01	00	02	80100001	091.083	Fonds pour le Numérique des pouvoirs locaux	0	5 000
CC	12	01	11	02	81211000	091.001	Consultation populaire	0	0
CC	12	02	11	02	81211000	091.002	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	400	400
CC	12	03	11	02	81211000	091.003	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	200	200
CC	12	04	11	02	81211000	091.004	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	280	280
CC	12	06	11	02	81211000	091.005	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	135	135
CC	12	08	11	02	81211000	091.006	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2024	3 600	1 400
DI	12	10	11	02	81211000	091.008	Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	50	50
CC	12	12	11	02	81211000	091.010	Cadastre de mandats et des rémunérations et Registre des institutions locales et supra-locales	427	427
CC	31	01	11	02	83111000	091.011	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	0	0
CC	31	02	22	02	83122000	091.079	Subventions relatives à la supracommunalité (entreprises publiques)	0	0
CC	33	01	00	02	83300000	091.012	Subventions et indemnités - Asbl	631	631
CC	33	02	00	02	83300000	091.013	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	1 020	661
CC	33	03	00	02	83300000	091.014	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	0	0
CC	33	04	00	02	83300000	091.098	Soutien à des initiatives particulières menées par les ASBL dans le cadre des Fonds structurels européens	0	0
CC	33	05	00	02	83300000	091.100	Subvention au TRW – Tour de la Région Wallonne	0	0
CC	33	07	00	02	83300000	091.015	Subventions pour les ADL	0	0
CC	33	09	00	02	83300000	091.016	Projets LEADER	0	75
CC	33	10	00	02	83300000	091.017	Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	300	300
DI	34	01	41	02	83441000	091.092	Prestations en revenus préfinancés par les assureurs dans le cadre des inondations	0	0
CC	35	01	30	02	83530000	091.070	Soutien à des initiatives particulières menées par des ASBL situées dans d'autres pays membres de l'UE dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
DI	41	01	40	02	84140000	091.018	Dotations au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	3 500	3 500

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
CC	41	02	40	02	84140000	091.019	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	5 250	5 250
CC	41	03	40	02	84140000	091.020	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	1 220	1 220
CC	41	05	40	02	84140000	091.022	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	72 324	72 324
CC	41	06	40	02	84140000	091.023	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	37 699	37 699
CC	41	07	40	02	84140000	091.058	Dotation au CRAC relative au soutien aux communes dans le cadre de la problématique pension	16 000	16 000
CC	41	08	40	02	84140000	091.071	Soutien à des initiatives particulières menées par des UAP dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
CC	41	09	40	02	84140000	091.082	Subvention au CRAC dans le cadre du plan bien-être	0	0
CC	41	10	40	02	84140000	091.091	Subventions et indemnités - UAP	0	0
CC	43	01	22	02	84322000	091.024	Subventions et indemnités - communes	1 000	1 000
CC	43	02	11	02	84311000	091.025	Fonds des provinces	149 590	149 590
CC	43	03	53	02	84353000	091.026	Subventions à des intercommunales pour la mise en œuvre d'opérations de gestion supra-locale	25	25
CC	43	04	21	02	84321000	091.027	Fonds des communes	1 565 576	1 565 576
CC	43	05	22	02	84322000	091.028	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	6 996	6 562
CC	43	06	12	02	84312000	091.081	subventions et indemnités - provinces	62	62
CC	43	07	22	02	84322000	091.059	Subvention exceptionnelle aux communes	43 629	43 629
CC	43	08	22	02	84322000	091.030	Subventions aux communes pour les plans de cohésion sociale	23 000	23 000
CC	43	09	22	02	84322000	091.031	Convention sectorielle 2005-2006 (Communes)	7 600	7 600
CC	43	10	52	02	84352000	091.101	Subventions et indemnités - CPAS	0	0
CC	43	11	22	02	84322000	091.053	Subventions visant la réduction du temps de travail du personnel des communes	0	1 000
CC	43	12	12	02	84312000	091.034	Soutien aux Provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours	4 000	4 000
CC	43	13	22	02	84322000	091.035	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	0
CC	43	14	22	02	84322000	091.036	(Modifié) Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, le rayonnement, l'entretien du patrimoine, la sécurité, l'emploi, la mémoire et l'implication citoyenne	5 801	5 801
CC	43	15	22	02	84322000	091.037	Compensation aux communes de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier	17 029	17 029
CC	43	16	22	02	84322000	091.038	Incitant aux communes pour la mise en œuvre du second pilier pension	0	0
CC	43	17	22	02	84322000	091.039	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	0	0
CC	43	18	22	02	84322000	091.040	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes dans le cadre de la prévention du radicalisme	0	0
CC	43	20	22	02	84322000	091.042	Complément régional octroyé aux communes - Plan Marshall	58 859	58 859
CC	43	21	12	02	84312000	091.060	Compensation aux provinces dans le cadre de la forfaitarisation des réductions du PrI pour enfants et personnes à charges	11 624	11 624
CC	43	22	12	02	84312000	091.061	Incitant aux provinces pour la mise en œuvre du second pilier pensions	0	0
CC	43	23	22	02	84322000	091.043	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	0	0
CC	43	24	22	02	84322000	091.044	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	1 900	1 900
CC	43	26	52	02	84352000	091.062	Incitant aux CPAS pour la mise en œuvre du second pilier pensions	0	0
CC	43	27	52	02	84352000	091.046	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	86 484	86 484
CC	43	28	22	02	84322000	091.047	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	18 839	18 839
CC	43	29	53	02	84353000	091.063	Incitant aux intercommunales pour la mise en œuvre du second pilier pensions	0	0
CC	43	30	59	02	84359000	091.064	Incitant aux autres pouvoirs locaux pour la mise en œuvre du second pilier pensions	0	0
CC	43	31	22	02	84322000	091.065	Compensation aux communes dans le cadre de l'allègement de la fiscalité - COVID-19	0	0
CC	43	32	12	02	84312000	091.066	Complément régional octroyé aux provinces - Plan Marshall	22 283	22 283
CC	43	33	52	02	84352000	091.067	(Modifié) Subvention exceptionnelle aux CPAS	6 361	6 361
CC	43	34	12	02	84312000	091.072	Convention sectorielle 2005-2006 (Provinces)	0	0
CC	43	35	52	02	84352000	091.073	Convention sectorielle 2005-2006 (CPAS)	0	0
CC	43	36	53	02	84353000	091.074	Convention sectorielle 2005-2006 (Intercommunales)	0	0
CC	43	37	59	02	84359000	091.075	Convention sectorielle 2005-2006 (autres pouvoirs locaux)	0	0
CC	43	38	59	02	84359000	091.076	Soutien à des initiatives particulières menées par d'autres opérateurs publics dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
CC	43	39	40	02	84340000	091.077	Subvention à l'Union des Villes et communes de Wallonie	400	400
CC	43	40	12	02	84312000	091.078	Compensation aux provinces dans le cadre de l'allègement de la fiscalité - COVID-19	0	0
CC	43	41	53	02	84353000	091.080	Subventions relatives à la supracommunalité (intercommunales)	0	0
CC	43	42	22	02	84322000	091.085	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale - Communes	1 140	684
CC	43	43	40	02	84340000	091.086	Subvention à la Fédération des CPAS de l'UVCW	106	106
CC	43	44	40	02	84340000	091.088	Subventions relatives à la supra-communalité - Asbl S1313	120	120
CC	43	45	52	02	84352000	091.090	Subventions aux CPAS pour des actions favorisant l'inclusion, la cohésion sociale et l'emploi	0	0
CC	43	46	12	02	84312000	091.094	Soutien à des initiatives particulières menées par les Provinces dans le cadre des Fonds structurels européens	0	0
CC	43	47	54	02	84354000	091.095	Soutien à des initiatives particulières menées par les zones de secours dans le cadre des Fonds structurels européens	0	0
CC	43	48	40	02	84340000	091.097	Soutien à des initiatives particulières menées par les ASBL des Pouvoirs Locaux dans le cadre des Fonds structurels européens	0	0
CC	45	01	24	02	84524000	091.096	Soutien à des initiatives particulières menées par les universités dans le cadre des Fonds structurels européens	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
CC	45	02	26	02	84526000	091.049	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	34 532	34 532
CC	45	03	24	02	84524000	091.050	Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0	0
CC	45	04	40	02	84540000	091.051	Dotation Cour des comptes nouvelle mission sur la gouvernance	120	120
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								2 210 112	2 212 738
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
DI	53	01	20	02	85320000	091.093	Prestations en capital préfinancées par les assureurs dans le cadre des inondations	0	0
DI	61	01	42	02	86142000	091.089	Aides à l'investissement - Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds des calamités publiques"	196 400	196 400
CC	61	02	41	02	86141000	091.052	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	31	31
CC	61	03	41	02	86141000	091.053	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	31	31
CC	63	03	21	02	86321000	091.056	COP 21-Aides aux communes à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	0	0
CC	63	04	52	02	86352000	091.068	COP 21-Aides aux CPAS à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	0	0
CC	63	05	59	02	86359000	091.069	COP 21-Aides aux autres pouvoirs locaux à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	0	0
DI	91	01	10	02	89110000	091.099	Remboursements d'emprunts versés par les petits assureurs	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								196 462	196 462
<b>Totaux pour le programme 17.091.</b>								2 406 574	2 409 200
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 17.092 (ex 17.11)</b>									
<b>Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
MO	01	01	00	11	80100001	092.001	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés, les accords du non marchand et les mesures socio-sanitaires	168 654	168 654
MO	12	01	11	11	81211000	092.003	Etudes diverses transversales dans le domaine socio-sanitaire	135	135
MO	12	02	11	11	81211000	092.004	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	48	48
MO	31	01	22	11	83122000	092.020	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR - FEADER - Intercommunales	0	58
MO	32	01	00	11	83200000	092.008	Subvention à l'UNIPSO dans le cadre des accords non marchands 2018-2020	371	371
MO	32	03	00	11	83200000	092.019	Subvention aux entreprises	0	0
MO	33	01	00	11	83300000	092.005	Soutien à des initiatives transversales	1 126	1 126
MO	33	02	00	11	83300000	092.006	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20	20
MO	33	03	00	11	83300000	092.007	Soutien à des initiatives diverses	120	120
MO	33	06	00	11	83300000	092.010	Subvention au Fonds intersyndical des secteurs de la Région wallonne dans le cadre des différents accords du non marchands	1 508	1 508
MO	33	07	00	11	83300000	092.011	Subvention aux organisations syndicales dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sectorielles pour le secteur non-marchand public	276	276
MO	33	08	00	11	83300000	092.021	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR - FEADER - ASBL	0	378
MO	41	01	40	11	84140000	092.016	Subventions à ITWEPS	0	38
MO	43	01	22	11	84322000	092.012	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1 783	1 783
MO	43	02	52	11	84352000	092.013	Subventions aux centres publics d'action sociale pour les initiatives transversales	30	30
MO	43	03	22	11	84322000	092.017	Subventions aux communes pour les initiatives transversales	30	30
MO	43	04	12	11	84312000	092.018	Subventions aux provinces pour les initiatives transversales	30	30
MO	43	05	52	11	84352000	092.022	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR - FEADER - CPAS	0	101
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								174 131	174 706
<b>Totaux pour le programme 17.092.</b>								174 131	174 706
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
							<b>Programme 17.093 (ex 17.12)</b>		
							<b>Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	nl	11 01 00	12	81100000	093.041		Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule wallonne COVID-19	0	0
				81110000					
				81120000					
				81120000					
				81131000					
				81132000					
				81140000					
DI	nl	11 02 40	12	81140000	093.042		Indemnités généralement quelconques au personnel de la cellule wallonne COVID-19	0	0
DI	nl	11 03 12	12	81112000	093.047		Autres éléments de la rémunération	0	0
DI		12 01 11	12	81211000	093.043		Frais de fonctionnement de la cellule wallonne COVID-19	0	0
DI		12 02 21	12	81221000	093.048		Frais généraux de fonctionnement	0	0
MO		34 01 31	12	83431000	093.003		Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	0	0
MO		41 01 40	12	84140000	093.004		Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	0	0
MO		41 02 40	12	84140000	093.005		Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	0	0
DB		41 05 40	12	84140000	093.008		Dotation de fonctionnement à la caisse publique d'allocations familiales	36 775	36 775
MO		41 07 40	12	84140000	093.009		Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Aînés	0	0
MO		41 08 40	12	84140000	093.010		Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Aînés	11 000	11 000
MO		41 09 40	12	84140000	093.011		Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	0	0
MO		41 10 40	12	84140000	093.012		Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	14 000	14 000
MO		41 12 40	12	84140000	093.014		Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	0	0
MO		41 14 40	12	84140000	093.015		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	76 285	76 285
MO		41 15 40	12	84140000	093.016		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	1 640 435	1 640 435
MO		41 16 40	12	84140000	093.017		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	1 483 960	1 483 960
MO		41 17 40	12	84140000	093.018		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	37 719	37 719
MO		41 18 40	12	84140000	093.019		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	8 007	8 007
MO		41 19 40	12	84140000	093.020		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	5 039	5 039
MO		41 20 40	12	84140000	093.021		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	1 565	1 565
DB		41 21 40	12	84140000	093.022		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	6 521	6 521
DB		41 22 40	12	84140000	093.023		(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires - Allocations familiales	2 845 577	2 845 577
DB		41 23 40	12	84140000	093.024		(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	39 260	39 260
DB		41 24 40	12	84140000	093.025		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	994	994
MO		41 26 40	12	84140000	093.037		Dotation à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	1 210	1 210
MO		41 27 40	12	84140000	093.038		Remboursement préfinancement SRIW - COVID-19	0	0
MO		41 28 40	12	84140000	093.039		Remboursement préfinancement Wallonie Santé - COVID-19	0	0
DB		41 29 40	12	84140000	093.045		Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles : provision complément allocations familiales	0	0
MO		45 02 40	12	84540000	093.027		Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	168 014	168 014
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 376 361	6 376 361
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO		61 01 41	12	86141000	093.029		Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	585	585
DB		61 02 41	12	86141000	093.030		Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	61	03	41	12	86141000	093.031	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	1 466	30 951
MO	61	04	41	12	86141000	093.032	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	260	14 626
DB	61	05	41	12	86141000	093.033	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	90	90
MO	61	06	41	12	86141000	093.034	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	6 481	6 481
MO	61	08	41	12	86141000	093.036	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles dans le cadre du PWI	0	0
DI	74	01	22	12	87422000	093.044	Dépenses patrimoniales de la cellule wallonne COVID-19	0	0
MO	85	01	14	12	88514000	093.040	Dotation à Wallonie Santé - Plan de relance	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								8 882	52 733
<b>Totaux pour le programme 17.093.</b>								6 385 243	6 429 094
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 17.094 (ex 17.13)</b>									
<b>Action sociale</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	01	06	00	13	80100001	094.075	Provision pour la mise en place de projets pilotes visant à lutter contre l'obésité et l'inégalité alimentaire chez les enfants	0	0
MO	12	02	11	13	81211000	094.005	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	1 798	1 803
MO	12	05	11	13	81211000	094.007	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	74	74
CC	12	06	11	13	81211000	094.008	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	24	24
MO	12	07	11	13	81211000	094.067	Intervention exceptionnelle aux Gouverneurs COVID-19	0	0
MO	31	01	22	13	83122000	094.084	Soutien à des initiatives menées par des entreprises publiques en matière d'égalité des chances	0	5
MO	33	01	00	13	83300000	094.009	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	1 037	1 155
MO	33	02	00	13	83300000	094.010	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	0	0
MO	33	03	00	13	83300000	094.011	Subventions aux relais sociaux en attente de constitution ou constitués en ASBL	510	510
MO	33	04	00	13	83300000	094.012	Subventions accordées aux initiatives locales d'intégration agréées en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	6 201	6 136
MO	33	05	00	13	83300000	094.013	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	8 250	8 239
MO	33	06	00	13	83300000	094.014	Opérateurs privés du dispositif d'intégration	9 819	8 554
MO	33	07	00	13	83300000	094.015	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	37 481	37 270
MO	33	08	00	13	83300000	094.016	Subvention accordée à l'organisme d'interprétariat social chargé d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social	873	863
MO	33	09	00	13	83300000	094.017	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1 980	1 980
MO	33	10	00	13	83300000	094.018	Subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	295	295
MO	g	33	11	00	83300000	094.019	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences sexistes	1 994	2 024
DI	33	12	00	13	83300000	094.020	Service Citoyen – subside à l'ASBL Plateforme pour le Service Citoyen	2 959	2 959
MO	g	33	14	00	83300000	094.021	Subvention aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées	833	833
MO	33	15	00	13	83300000	094.022	Subvention au Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté	205	205
MO	33	16	00	13	83300000	094.023	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	673	660
MO	33	17	00	13	83300000	094.024	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	212	212
MO	33	18	00	13	83300000	094.025	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	25	25
MO	33	19	00	13	83300000	094.026	Subventions aux centres de service social	9 709	9 961
MO	33	20	00	13	83300000	094.027	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes	573	529
MO	33	23	00	13	83300000	094.028	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	1 180	1 184
MO	33	25	00	13	83300000	094.029	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	325
MO	33	26	00	13	83300000	094.030	Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres	956	956
CC	33	27	00	13	83300000	094.031	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0
MO	33	29	00	13	83300000	094.033	Aide alimentaire secteur privé	3 209	3 201
MO	33	30	00	13	83300000	094.077	Soutien à des initiatives particulières menées par des ASBL dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
MO	35	01	20	13	83520000	094.078	Soutien à des initiatives particulières menées par des institutions publiques dans d'autres pays membres de l'UE dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
MO	41	02	40	13	84140000	094.036	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	0	0
MO	43	01	52	13	84352000	094.038	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale	1 086	1 086

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
MO	43	02	40	13	84340000	094.086	Soutien à des initiatives menées par des asbl des pouvoirs locaux en matière d'action sociale, de cohésion sociale, d'intégration des personnes d'origine étrangères et d'égalité des chances	0	0	
MO	43	04	52	13	84352000	094.041	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	5 343	5 350	
MO	43	05	52	13	84352000	094.042	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	13 541	13 198	
CC	43	07	22	13	84322000	094.044	Habitat permanent - Convention de partenariat, études et prestations de services	168	168	
MO	43	08	52	13	84352000	094.045	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	13 177	13 177	
MO	43	09	52	13	84352000	094.046	Soutien à des services publics d'insertion sociale	3 680	3 680	
MO	43	11	59	13	84359000	094.047	Soutien à des initiatives publiques (Provinces) en matière d'égalité des chances	86	87	
MO	43	12	52	13	84352000	094.048	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2 639	2 680	
MO	43	13	52	13	84352000	094.049	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	5 435	5 435	
MO	43	14	22	13	84322000	094.050	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - Communes	723	723	
MO	43	15	52	13	84352000	094.051	Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	103 539	103 539	
MO	43	16	52	13	84352000	094.052	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - CPAS	1 137	1 137	
MO	43	17	52	13	84352000	094.053	Aide alimentaire secteur public	4 375	4 417	
MO	43	18	52	13	84352000	094.085	Soutien à des initiatives menées par des CPAS en matière d'égalité des chances	0	17	
MO	43	19	22	13	84322000	094.054	Soutien à des initiatives (communes) en matière d'égalité des chances	0	14	
MO	43	20	12	13	84312000	094.066	(Modifié) Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ainsi qu'en matière d'égalité des chances au bénéfice des provinces	120	107	
MO	43	21	12	13	84312000	094.068	Soutien à des initiatives particulières des Provinces	30	30	
MO	43	22	22	13	84322000	094.069	Soutien à des initiatives particulières des Communes	777	760	
MO	g	43	23	22	13	84322000	094.070	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre (Communes)	111	104
MO	g	43	24	52	13	84352000	094.071	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre (CPAS)	111	104
MO	43	25	22	13	84322000	094.072	Aide alimentaire secteur public (administration communale)	0	0	
MO	43	26	52	13	84352000	094.076	Soutien à des initiatives particulières menées par des CPAS dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0	
MO	43	27	22	13	84322000	094.080	Subvention aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires - Secteur public (communes)	628	565	
MO	45	01	24	13	84524000	094.055	Subventions à des organismes universitaires ou aux autres institutions d'enseignement dans le domaine de l'Action sociale	0	0	
MO	45	03	40	13	84540000	094.057	Soutien à des initiatives interfédérales en matière d'Action sociale, de Cohésion sociale, d'Intégration et d'Égalité des chances	885	862	
MO	45	04	24	13	84524000	094.058	Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et en matière d'égalité des chances au bénéfice d'institutions universitaires ou d'autres institutions d'enseignement	226	221	
MO	45	05	24	13	84524000	094.083	Soutien à des initiatives particulières menées par des organismes universitaires ou des institutions d'enseignement dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								248 687	247 443	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
MO	51	01	30	13	85130000	094.059	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45	
MO	52	01	10	13	85210000	094.060	Subsides d'aménagement et d'équipement dans le domaine de l'intégration - secteur privé	21	21	
MO	52	82	10	13	85210000	094.061	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	961	961	
MO	52	83	10	13	85210000	094.062	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0	
MO	63	01	52	13	86352000	094.064	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	660	660	
MO	63	02	21	13	86321000	094.065	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	0	0	
MO	63	03	21	13	86321000	094.074	Subsides d'équipement en faveur des communes	0	45	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								1 687	1 732	
<b>Totaux pour le programme 17.094.</b>								250 374	249 175	
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 17.095 (ex 17.14)</b>										
<b>Crèches et petite enfance</b>										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
DB	12	01	11	14	81211000	095.001	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	15	15	
DB	33	01	00	14	83300000	095.006	Soutien à des initiatives dans le domaine de la naissance et de l'enfance	0	0	
DB	41	05	40	14	84140000	095.002	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	4 600	4 600	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								4 615	4 615	

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
<b>DB</b>	51	06	12	14	85112000	095.003	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	601	601
<b>DB</b>	53	01	20	14	85320000	095.004	Primes Babypack	25	25
<b>DB</b>	63	01	52	14	86352000	095.005	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	641	641
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 267	1 267
							<b>Totaux pour le programme 17.095.</b>	5 882	5 882
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Totaux pour la division organique 17.</b>	9 222 911	9 268 866
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés									
						<b>Division organique 18.</b>			
						<b>Entreprises, emploi et recherche</b>			
						<b>Programme 18.001 (ex 18.01)</b>			
						<b>Fonctionnel</b>			
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
MO	12	01	11	01	81211000	001.055	Dépenses liées à l'acquisition de biens non durables et de services spécifiques aux compétences Emploi	990	894
MO	12	02	11	01	81211000	001.095	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	280	180
MO	12	03	11	01	81211000	001.054	Etudes, relations publiques, documentation, frais de réunions relatifs à des actions transversales économie-emploi-recherche	150	130
WB	12	04	11	01	81211000	001.066	Dépenses liées à l'acquisition de biens non durables et de services spécifiques aux compétences Economie et Recherche	4 624	3 295
WB	12	05	11	01	81211000	001.097	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	297	297
WB	12	08	11	01	81211000	001.070	Dépenses liées à l'achat de biens non durables, de services et aux précomptes immobiliers spécifiques au programme Zones d'activités économiques	50	50
WB	12	09	11	01	81211000	001.072	Evaluation des mesures de programmation FEDER	0	0
DI	12	10	11	01	81211000	001.075	Dépenses liées à l'acquisition de biens non durables et de services spécifiques à la direction des Licences d'armes	12	12
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 403	4 858
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	74	03	22	01	87422000	001.098	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	344	517
MO	74	04	22	01	87422000	001.096	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	576	533
DI	74	06	22	01	87422000	001.076	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) spécifiques à la direction des Licences d'armes	0	30
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	920	1 080
							<b>Totaux pour le programme 18.001.</b>	7 323	5 938
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.096 (ex 18.02)</b>		
							<b>ENTREPRISES - Aides à l'investissement</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	32	01	00	02	83200000	096.010	Mise à disposition de containers suite aux inondations - Secteur privé	0	0
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	—
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	01	12	02	85112000	096.009	Primes à l'investissement en faveur des entreprises actives dans la fabrication de produits liés au COVID-19	0	0
WB	51	02	12	02	85112000	096.001	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	14 000	8 000
WB	51	03	12	02	85112000	096.002	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	20 000	14 000
WB	51	04	12	02	85112000	096.003	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	72 500	61 100
WB	51	05	12	02	85112000	096.004	Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage	30 000	30 000
WB	51	06	11	02	85111000	096.013	Primes à l'investissement - Entreprises de droit privé contrôlées par une autorité publique	0	0
WB	51	08	12	02	85112000	096.005	Primes à l'investissement (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	3 905	4 684
WB	51	11	12	02	85112000	096.007	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide aux modes de transport alternatifs à la route	4 000	4 000
WB	51	16	12	02	85112000	096.008	Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) - programmation 2014-2020	0	0
WB	53	01	10	02	85310000	096.014	Primes à l'investissement en faveur d'entreprises personnes physiques exerçant une activité professionnelle à titre d'indépendant	0	1 200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	54	01	31	02	85431000	096.015	Primes à l'investissement en faveur d'entreprises étrangères	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	144 405	122 984
							<b>Totaux pour le programme 18.096.</b>	144 405	122 984
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.097 (ex 18.03)</b>		
							<b>ENTREPRISES - Outils économiques et financiers</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	nl	11	01	00	81100000	097.040	Traitements et indemnités – Commission de restructuration des entreprises	906	906
					81111000				
					81112000				
					81120000				
					81131000				
					81132000				
					81140000				
WB	nl	11	02	12	81112000	097.041	Interventions coût abonnement transports	25	25
WB	nl	11	05	40	81140000	097.026	Indemnités quelconques au personnel 2019-2024	25	25
WB		12	04	11	81211000	097.027	Frais de fonctionnement - Commission de restructuration des entreprises	252	252
WB		12	05	50	81250000	097.043	Taxes matérielles diverses	2	2
WB		41	04	40	84140000	097.004	(Modifié) Subventions au groupe outil régional pour couvrir ses frais de fonctionnement	17 313	18 800
WB		41	05	40	84140000	097.005	(Modifié) Subventions au groupe outil régional pour mener ses missions d'accompagnement et d'animation économique	8 354	7 567
WB		41	12	40	84140000	097.011	Subvention permettant le fonctionnement de WALLIMAGE - Frais de fonctionnement et missions déléguées	8 075	7 475
WB		41	14	40	84140000	097.012	Subvention à la SPAQuE pour la gestion de la mission déléguée NORDION	0	9 500
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	34 952	44 552
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB		74	05	22	87422000	097.013	Achat de biens patrimoniaux - Commission de restructuration des entreprises	29	29
WB		81	01	42	88142000	097.042	Interventions stratégiques dans le secteur industriel et au bénéfice des entreprises en restructuration - Prises de participation dans des entreprises privées	0	0
WB		85	01	61	88561000	097.014	(Modifié) Moyens d'actions à l'outil régional ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes - prise de participation	129 200	129 200
WB		85	03	14	88514000	097.016	(Modifié) Moyens d'actions - prêts et garantie - à l'outil régional ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes	2 500	2 500
WB		85	04	14	88514000	097.017	Transition énergétique des entreprises : actions visant à faciliter les investissements dans les entreprises - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
WB		85	05	14	88514000	097.018	Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises	0	0
WB		85	08	14	88514000	097.020	Economie circulaire - Soutien de la filière plastique - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
WB		85	09	14	88514000	097.021	Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	0
WB		85	10	14	88514000	097.022	Intervention de la Région dans l'activité garanties de GELIGAR	0	0
WB		85	12	14	88514000	097.025	Mission déléguée à la SRIW	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	131 729	131 729
							<b>Totaux pour le programme 18.097.</b>	166 681	176 281
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.098 (ex 18.04)</b>		
							<b>Zones d'activités économiques</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB		31	01	32	83132000	098.001	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	0	68
WB		41	01	40	84140000	098.003	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - UAP	0	0
WB		41	02	60	84160000	098.004	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - ASBL des administrations publiques	0	0
WB		43	01	53	84353000	098.005	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - Intercommunales	300	100
WB		45	01	24	84524000	098.006	Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	0
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	300	168

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
WB	51	01	21	04	85121000	098.024	(Modifié) Subventions aux entreprises publiques dans le cadre du programme SOWAFINAL III, Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (loi de 70, décret du 11 mars 2004 et décret du 2 février 2017) en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	59 075	19 592	
WB	51	02	21	04	85121000	098.025	Infrastructures d'accueil industrielles - Cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - Programmation 2014 - 2020 - Entreprises publiques	0	0	
WB	61	01	41	04	86141000	098.007	(Modifié) Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - UAP	2 700	3 209	
WB	61	05	41	04	86141000	098.009	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	13 800	13 800	
WB	61	06	41	04	86141000	098.010	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	17 102	17 102	
WB	61	07	41	04	86141000	098.011	(Modifié) Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - UAP	190	1 200	
WB	61	08	41	04	86141000	098.012	(Modifié) Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - UAP	0	0	
WB	61	10	41	04	86141000	098.022	Subventions aux unités d'administration publiques dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	0	2 935	
WB	63	01	53	04	86353000	098.014	Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - Intercommunales	13 206	9 350	
WB	i	63	04	53	04	86353000	098.015	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	0	0
WB		63	05	53	04	86353000	098.016	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	50	300
WB		63	06	53	04	86353000	098.017	Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Intercommunales	2 500	4 500
WB		63	07	53	04	86353000	098.018	Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Intercommunales	0	0
WB		63	08	22	04	86322000	098.019	Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Communes	0	0
WB		63	09	22	04	86322000	098.020	Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Communes	0	0
WB		63	10	12	04	86312000	098.021	Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Provinces	0	0
WB		63	11	53	04	86353000	098.023	Subventions aux intercommunales dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	53 993	24 268
WB		63	12	53	04	86353000	098.027	Subventions relatives aux équipements des parcs d'activité économique dans le cadre des inondations	33 000	3 000
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								195 616	99 256	
<b>Totaux pour le programme 18.098.</b>								195 916	99 424	
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—	
<b>Programme 18.099 (ex 18.06)</b>										
<b>ENTREPRISES - Compétitivité - Innovation - Développement</b>										
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
WB	31	01	32	06	83132000	099.024	Financement du dispositif d'indemnisation COVID-19	0	0	
WB	31	02	32	06	83132000	099.029	Subvention d'activités pour soutenir le secteur logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique) - Secteur privé	500	500	
WB	31	03	32	06	83132000	099.038	Aide financière aux sociétés privées pour la location de containers	0	25	
WB	31	04	32	06	83132000	099.039	(Nouveau) Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité dans le cadre de la Formation	0	0	
WB	31	05	32	06	83132000	099.040	(Nouveau) Aide aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique	175 000	175 000	
WB	31	06	32	06	83132000	099.001	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif - Secteur privé	3 916	3 247	
WB	31	10	32	06	83132000	099.004	Subvention aux réseaux d'entreprises (Décret du 18 janvier 2007)	1 176	877	
WB	31	12	32	06	83132000	099.005	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité	2 160	2 160	
WB	31	13	32	06	83132000	099.006	Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes - Entreprises	3 100	3 383	
WB	31	18	32	06	83132000	099.007	Financement du dispositif des aides de premier niveau	13 600	13 600	
WB	31	24	22	06	83122000	099.027	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif - Entreprises publiques	530	680	
WB	32	01	00	06	83200000	099.009	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR 2014-2020	16	406	
WB	33	04	00	06	83300000	099.023	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation - ASBL au service des ménages	200	200	
WB	34	01	50	06	83450000	099.036	Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres villes - Indépendants personnes physiques	6 000	4 081	
WB	34	02	50	06	83450000	099.037	Aide financière aux indépendants pour la location de containers	0	25	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	41	01	40	06	84140000	099.013	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP	3 884	2 331
WB	41	03	40	06	84140000	099.025	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP - WBI	0	0
WB	41	04	40	06	84140000	099.026	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP - IWEPS	0	0
WB	41	05	40	06	84140000	099.015	Subvention au CESE pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	200	200
WB	43	01	40	06	84340000	099.017	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation – ASBL liées aux pouvoirs locaux	900	400
WB	43	03	59	06	84359000	099.018	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Autres entités liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	04	53	06	84353000	099.019	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Intercommunales	2 500	1 080
WB	45	01	24	06	84524000	099.020	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Entités liées à la Communauté française	725	725
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								214 407	208 920
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
WB	51	01	22	06	85122000	099.030	Subventions destinées à soutenir les entreprises impactées par les inondations	0	0
WB	51	06	11	06	85111000	099.035	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif (Investissements) – Entreprises publiques	0	0
WB	53	01	20	06	85320000	099.031	Subventions destinées à soutenir les indépendants impactés par les inondations	0	65
WB	63	01	53	06	86353000	099.022	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif (Investissements) – Intercommunales	852	852
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								852	917
<b>Totaux pour le programme 18.099.</b>								215 259	209 837
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.100 (ex 18.07)</b>									
<b>Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
WB	12	01	11	07	81211000	100.047	Fonds structurels 2014-2020 – Projets Interreg relevant des compétences emploi et formation – Frais de fonctionnement SPW	0	0
WB	12	02	11	07	81211000	100.063	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences économie et recherche -Frais de fonctionnement SPW	0	0
WB	31	01	32	07	83132000	100.001	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	02	32	07	83132000	100.002	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	03	32	07	83132000	100.003	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	04	32	07	83132000	100.004	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Secteur privé	0	0
MO	31	05	32	07	83132000	100.026	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Secteur privé	0	0
WB	31	06	32	07	83132000	100.048	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 - Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	07	22	07	83122000	100.054	Fonds structurels 2014-2020 - Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Entreprises publiques	0	0
WB	31	08	22	07	83122000	100.055	Fonds structurels 2014-2020 - Projet INTERREG relevant des compétences économie et recherche - Entreprises publiques	0	0
WB	31	09	22	07	83122000	100.056	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 1.3.1 - Entreprises publiques	0	0
WB	31	10	32	07	83132000	100.057	Fonds structurels 2014-2020 - Projet INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Secteur privé	0	0
WB	31	11	22	07	83122000	100.064	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 - Entreprises publiques	0	0
MO	31	12	22	07	83122000	100.065	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Entreprises publiques	0	0
WB	33	01	00	07	83300000	100.005	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Secteur privé (ASBL)	0	0
MO	33	02	00	07	83300000	100.027	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Asbl	0	0
WB	33	03	00	07	83300000	100.058	Fonds structurels 2014-2020 - Projet INTERREG relevant des compétences économie et recherche - Asbl au service des ménages	0	0
WB	33	04	00	07	83300000	100.059	Fonds structurels 2014-2020 - Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Asbl au service des ménages	0	0
WB	35	01	20	07	83520000	100.006	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Administration publique étrangère	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	35	02	20	07	83520000	100.028	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Administrations publiques étrangères	0	0
WB	35	03	30	07	83530000	100.053	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche - Pays membres de l'UE	0	0
WB	41	01	40	07	84140000	100.007	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des UAP	0	0
WB	41	02	40	07	84140000	100.008	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – UAP	0	0
WB	41	03	40	07	84140000	100.009	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – UAP	0	0
MO	41	04	40	07	84140000	100.029	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - IFAPME	0	0
MO	41	05	40	07	84140000	100.030	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Forem	0	0
MO	41	06	40	07	84140000	100.031	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - IWEPS	0	0
WB	41	07	30	07	84130000	100.060	Fonds structurels 2014-2020 - Projet INTERREG relevant des compétences économie et recherche - SACA	0	0
WB	41	09	40	07	84140000	100.042	Fonds structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences économie et recherche – UAP - AWEX	0	0
WB	41	11	40	07	84140000	100.044	Fonds structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences économie et recherche – UAP - FOREM	0	0
WB	41	12	40	07	84140000	100.049	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 - Subventions à des UAP	0	0
WB	43	01	12	07	84312000	100.010	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Provinces	0	0
WB	43	02	12	07	84312000	100.011	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Provinces	0	0
WB	43	03	22	07	84322000	100.012	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des communes	0	0
WB	43	04	22	07	84322000	100.013	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Communes	0	0
WB	43	05	40	07	84340000	100.014	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	40	07	84340000	100.015	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	07	53	07	84353000	100.016	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	43	08	53	07	84353000	100.017	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Intercommunales - Secteur 13.13	0	0
MO	43	09	12	07	84312000	100.032	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Provinces	0	0
MO	43	10	53	07	84353000	100.033	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Intercommunales	0	0
WB	43	11	53	07	84353000	100.050	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 – Subventions à des intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	43	12	52	07	84352000	100.051	Fonds structurels 2014-2020 – Projets Interreg relevant des compétences emploi et formation - CPAS	0	0
MO	43	13	40	07	84340000	100.066	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Asbl liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	45	01	24	07	84524000	100.018	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	02	24	07	84524000	100.019	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	03	24	07	84524000	100.020	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	04	24	07	84524000	100.021	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	05	24	07	84524000	100.022	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Entités liées à la Communauté française	0	0
MO	45	06	24	07	84524000	100.034	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Entités liées à la Communauté française	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							—	—	
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
WB	51	01	22	07	85122000	100.023	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions au secteur privé	0	0
MO	52	01	10	07	85210000	100.035	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des Asbl	0	0
WB	52	02	10	07	85210000	100.061	Fonds structurels 2014-2020 - Mesures FEDER 6.1.1 - Subventions aux asbl au service des ménages	0	0
WB	61	01	41	07	86141000	100.024	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des UAP	0	0
MO	61	02	41	07	86141000	100.036	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à l'IFAPME	0	0
MO	61	03	31	07	86131000	100.037	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des SACA	0	0
MO	61	04	41	07	86141000	100.038	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions au FOREM	0	0
WB	61	05	41	07	86141000	100.052	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions au FOREM	0	0
WB	63	01	11	07	86311000	100.025	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des provinces	0	0
MO	63	02	11	07	86311000	100.039	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des Provinces	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	63	03	53	07	86353000	100.045	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Subventions à des intercommunales (infrastructures)	0	0
WB	63	04	41	07	86341000	100.062	Fonds structurels 2014-2020 - Mesures FEDER 6.1.1 - Asbl liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	65	01	24	07	86524000	100.046	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Subventions à des universités (infrastructures)	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>							—	—	
<b>Totaux pour le programme 18.100.</b>							—	—	
<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>							—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	—	
<b>Programme 18.101 (ex 18.11)</b>									
<b>Promotion de l'Emploi</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	31	01	32	11	83132000	101.022	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi - Secteur privé	0	0
MO	31	02	32	11	83132000	101.023	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Secteur privé	267	267
MO	g	31	07	32	83132000	101.002	Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-crétion	150	150
MO	33	01	00	11	83300000	101.003	Subventions d'actions diverses en matières d'emploi - ASBL au service des ménages	1 522	1 491
MO	33	02	00	11	83300000	101.004	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2 897	2 850
MO	33	07	00	11	83300000	101.009	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi - Secteur associatif	60	60
MO	33	09	00	11	83300000	101.010	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Secteur associatif	4 177	4 117
MO	33	12	00	11	83300000	101.012	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	200	200
MO	33	13	00	11	83300000	101.013	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	66
MO	33	15	00	11	83300000	101.036	Subvention pour encourager les incitants aux expériences de vie formatrice	0	0
MO	35	01	40	11	83540000	101.014	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	23	23
MO	35	02	40	11	83540000	101.033	Subventions aux institutions internationales autres que l'Union Européenne	0	0
MO	35	03	30	11	83530000	101.034	Subventions aux entreprises publiques étrangères ne faisant pas partie du secteur 13	0	0
MO	41	01	40	11	84140000	101.015	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - UAP	0	0
MO	41	33	40	11	84140000	101.017	Subventions à l'ITWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	36	36
MO	43	04	59	11	84359000	101.025	(Modifié) Subventions aux agences de développement local	3 983	3 948
MO	43	05	40	11	84340000	101.026	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
MO	43	06	53	11	84353000	101.027	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Intercommunales	0	0
MO	43	07	59	11	84359000	101.028	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Autres entités liées aux pouvoirs locaux	0	0
MO	43	08	12	11	84312000	101.029	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Provinces	0	0
MO	43	09	52	11	84352000	101.030	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - CPAS	0	0
MO	43	10	40	11	84340000	101.031	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Asbl liées aux pouvoirs locaux	267	267
MO	g	43	40	40	84340000	101.020	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances – ASBL liées aux pouvoirs locaux	21	21
MO	45	01	26	11	84526000	101.021	Dotation à la Communauté germanophone	43 502	43 502
MO	45	02	24	11	84524000	101.032	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Entités liées à la Communauté française	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>							57 105	56 998	
<b>Totaux pour le programme 18.101.</b>							57 105	56 998	
<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>							—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	—	
<b>Programme 18.102 (ex 18.12)</b>									
<b>Forem</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	41	04	40	12	84140000	102.001	Plan d'accompagnement à l'emploi	60 074	60 074
MO	41	08	40	12	84140000	102.002	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	127 968	127 968
MO	41	09	40	12	84140000	102.003	Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	0	0
MO	41	11	40	12	84140000	102.004	Cellules de reconversion collective	7 129	7 129
MO	41	12	40	12	84140000	102.005	Maisons de l'emploi	8 976	8 976
MO	41	13	40	12	84140000	102.006	Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3 893	3 893
MO	41	16	40	12	84140000	102.024	Recours à des tiers dans l'accompagnement des publics les plus fragilisés rencontrant des problématiques multiples de type psycho-médico-social	3 300	3 300
MO	41	23	40	12	84140000	102.010	Subvention pour l'Allocation Activation	106 220	106 220

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	41	24	40	12	84140000	102.011	Subvention pour Primes et Compléments	1 107	1 107
MO	41	25	40	12	84140000	102.012	Subvention pour le Congé Education payé	34 130	34 130
MO	41	26	40	12	84140000	102.013	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	12 555	12 555
MO	41	27	40	12	84140000	102.014	Subvention pour Outplacement	92	92
MO	41	28	40	12	84140000	102.015	Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	899	899
MO	41	29	40	12	84140000	102.016	Subvention pour Dispenses pour formation et études	383	383
MO	41	30	40	12	84140000	102.017	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	8 703	8 703
MO	41	31	40	12	84140000	102.025	Subvention complémentaire pour les bénéficiaires de la mesure Impulsion	6 361	6 361
MO	41	42	40	12	84140000	102.020	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	175	175
MO	41	43	40	12	84140000	102.026	Subvention au Forem pour le projet coup de boost	0	0
MO	41	44	40	12	84140000	102.027	PRW - Subventions des guichets uniques à destination des demandeurs d'emploi	0	0
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	381 965	381 965
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	12	86141000	102.021	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	6 363	6 363
MO	61	03	41	12	86141000	102.028	Subvention pour remettre en état les infrastructures - PRW	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	6 363	6 363
							<b>Totaux pour le programme 18.102.</b>	388 328	388 328
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.103 (ex 18.13)</b>		
							<b>Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem</b>		
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	13	84140000	103.001	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	4 047	4 047
MO	41	05	40	13	84140000	103.003	Mesures SESAM	99 171	99 171
MO	41	06	40	13	84140000	103.004	Dispositif APE	1 312 427	1 312 427
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 415 645	1 415 645
							<b>Totaux pour le programme 18.103.</b>	1 415 645	1 415 645
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.104 (ex 18.15)</b>		
							<b>Economie sociale</b>		
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
MO	12	04	11	15	81211000	104.039	PRW - Dépenses liées à l'opérationnalisation de la réforme des accès	0	0
MO	31	01	32	15	83132000	104.004	Subvention d'entreprises d'insertion	15 013	13 695
MO	31	02	32	15	83132000	104.005	Subventions pour les actions pilotes et la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et la promotions des nouveaux modèles économiques, collaboratifs, coopératifs et créatifs (entreprises privées)	4 143	4 619
MO	31	03	32	15	83132000	104.006	Subvention IDESS (SFS)	795	795
MO	31	05	32	15	83132000	104.028	Subventions aux structures d'économie sociales actives dans le recyclage des déchets - Secteur privé	147	147
MO	31	14	32	15	83132000	104.010	Subventions IDESS - Subventions complémentaires APE aux SFS	100	100
MO	31	21	32	15	83132000	104.011	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	390	390
MO	31	22	32	15	83132000	104.040	Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale	0	19
MO	31	23	32	15	83132000	104.041	Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale	225	225
MO	32	02	00	15	83200000	104.014	Soutien aux projets de micro-crédits en ce compris les micro-crédits coopératifs et leur accompagnement	645	345
MO	33	01	00	15	83300000	104.015	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	0	0
MO	33	02	00	15	83300000	104.029	Subvention des agences conseil - Asbl	900	560
MO	33	03	00	15	83300000	104.030	Subventions IDESS (asbl)	2 190	2 190
MO	33	04	00	15	83300000	104.016	Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et créatifs - ASBL au service des ménages	2 328	2 038
MO	33	05	00	15	83300000	104.017	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	200	200
MO	33	09	00	15	83300000	104.031	(Modifié) Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - Programmation 2021-2027 - Asbl	3 109	1 036
MO	33	10	00	15	83300000	104.042	PRW - Subvention pour l'animation du réseau d'entreprises d'économie sociale	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	41	01	40	15	84140000	104.020	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques – UAP	0	0
MO	41	02	40	15	84140000	104.021	Subvention pour frais de fonctionnement de W.Alter	618	618
MO	41	06	40	15	84140000	104.043	PRW - Subvention pour l'incubateur d'économie sociale	0	0
MO	43	01	59	15	84359000	104.032	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - Associations de CPAS	0	0
MO	43	02	40	15	84340000	104.033	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - Asbl liées aux pouvoirs locaux	0	0
MO	43	03	52	15	84352000	104.034	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - CPAS	0	0
MO	43	04	52	15	84352000	104.025	Subventions IDESS (CPAS)	1 699	1 699
MO	43	05	59	15	84359000	104.035	Subventions IDESS (association de CPAS)	72	72
MO	45	01	50	15	84550000	104.038	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et des nouveaux modèles économiques - unités interrégionales	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								32 574	28 748
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
MO	61	01	41	15	86141000	104.026	Intervention en faveur de W.Alter dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	15	15
MO	61	02	41	15	86141000	104.037	Fonds de garantie locative en économie sociale	250	250
MO	85	01	61	15	88561000	104.027	Mission déléguée à W.Alter pour la mesure BRASERO	1 000	1 000
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								1 265	1 265
<b>Totaux pour le programme 18.104.</b>								33 839	30 013
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.105 (ex 18.16)</b>									
<b>Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	41	30	40	16	84140000	105.001	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	23 904	23 904
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								23 904	23 904
<b>Totaux pour le programme 18.105.</b>								23 904	23 904
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.106 (ex 18.17)</b>									
<b>Titres services - FOREM</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	41	01	40	17	84140000	106.001	Subvention pour les Titres Services	556 333	556 333
MO	41	02	40	17	84140000	106.002	Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2 726	2 726
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								559 059	559 059
<b>Totaux pour le programme 18.106.</b>								559 059	559 059
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.107 (ex 18.18)</b>									
<b>Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	41	01	40	18	84140000	107.001	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	197 066	197 066
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								197 066	197 066
<b>Totaux pour le programme 18.107.</b>								197 066	197 066
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.108 (ex 18.19)</b>									
<b>Emplois de proximité</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
MO	43	06	22	19	84322000	108.013	Interruption de carrière - Communes	19 529	19 529

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	43	07	12	19	84312000	108.014	Interruption de carrière - Provinces	1 059	1 059
MO	45	03	40	19	84540000	108.010	Interruption de carrière (Région)	2 545	2 545
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23 133	23 133
							<b>Totaux pour le programme 18.108.</b>	23 133	23 133
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.109 (ex 18.21)</b>		
							<b>Formation professionnelle</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	01	11	21	81211000	109.001	Plateforme Wallangues	1 528	1 528
MO	31	01	32	21	83132000	109.025	Subvention en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre de formations qualifiantes - Secteur privé	1 232	1 242
MO	31	02	32	21	83132000	109.044	Subventions secteur privé - PRW	0	0
MO	31	03	32	21	83132000	109.042	Subvention pour l'Interfédération des CISP	1 259	1 257
DI	33	02	00	21	83300000	109.037	Subvention dans le cadre de formations à l'outil informatique en faveur des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)	0	0
MO	33	12	00	21	83300000	109.004	Subventions octroyées au secteur privé dans le cadre des nouveaux accords du non-marchand	1 746	1 710
MO	33	13	00	21	83300000	109.005	Subventions en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre de formations qualifiantes - ASBL au service des ménages	231	424
MO	33	32	00	21	83300000	109.010	Subventions en vue de permettre la formation en TIC - ASBL au service des ménages	950	950
MO	33	33	00	21	83300000	109.011	Cofinancement pour les projets LEADER	0	44
MO	34	21	41	21	83441000	109.016	Indemnités de promotion sociale	5	5
MO	41	02	40	21	84140000	109.031	Subventions en vue de permettre la formation - UAP	0	0
MO	41	03	40	21	84140000	109.035	Subventions en vue de permettre la formation - UAP - FOREM	0	0
MO	41	04	40	21	84140000	109.036	Subventions en vue de permettre la formation - UAP - IFAPME	0	0
MO	41	16	40	21	84140000	109.018	Subvention au CESE	901	901
MO	43	01	22	21	84322000	109.020	Subventions octroyées aux administrations communales dans le cadre des nouveaux accords du non-marchand	58	58
MO	43	02	52	21	84352000	109.021	Subventions octroyées aux CPAS dans le cadre des accords du non-marchand	64	64
MO	43	03	22	21	84322000	109.026	Subventions en vue de permettre la formation en TIC - Communes	38	38
MO	43	04	52	21	84352000	109.027	Subventions en vue de permettre la formation en TIC - CPAS	15	15
MO	43	06	52	21	84352000	109.047	(Nouveau) Subvention aux CPAS en vue de soutenir la formation de leurs bénéficiaires	1 340	1 340
DI	43	05	52	21	84352000	109.038	Subvention dans le cadre de formations à l'outil informatique en faveur des centres publics d'action sociale	0	0
MO	45	01	24	21	84524000	109.028	Subventions en vue de permettre la formation aux entités liées à la Fédération Wallonie-Bruxelles	12	12
MO	45	02	50	21	84550000	109.029	Subvention en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre de formations qualifiantes - Unités interrégionales	25	50
MO	45	03	35	21	84535000	109.032	Subventions en vue de permettre la formation - Entités liées à la Région de Bruxelles-Capitale	0	0
MO	45	04	11	21	84511000	109.043	Subvention en vue de permettre la formation - Entités liées à la COCOF	0	0
MO	45	05	50	21	84550000	109.045	Subvention à Worldskills Belgium	0	0
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	9 404	9 638
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DI	52	01	10	21	85210000	109.039	Subsides d'équipement en faveur des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)	0	0
MO	61	01	41	21	86141000	109.033	Subventions en vue de permettre des investissements dans la formation - UAP - FOREM	0	0
MO	61	03	41	21	86141000	109.023	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0
DI	63	01	52	21	86352000	109.040	Subsides d'équipement en faveur des centres publics d'action sociale	0	0
MO	65	01	35	21	86535000	109.034	Subventions en vue de permettre des investissements dans la formation - Entités liées à la Région de Bruxelles-Capitale	0	0
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
							<b>Totaux pour le programme 18.109.</b>	9 404	9 638
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.110 (ex 18.22)</b>		
							<b>Forem - Formation</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	22	84140000	110.001	Subvention de fonctionnement au Forem	121 782	121 782
WB	41	02	40	22	84140000	110.002	Subvention de fonctionnement au Forem pour les centres de compétence	35 814	35 814
WB	41	03	40	22	84140000	110.023	Subvention pour les pôles de compétitivités	0	0
MO	41	04	40	22	84140000	110.003	Financement du chèque formation	8 624	8 624
MO	41	05	40	22	84140000	110.004	Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	41	06	40	22	84140000	110.005	Crédit adaptation	4 740	4 740
MO	41	07	40	22	84140000	110.006	Métiers en pénurie	3 500	3 500
MO	41	08	40	22	84140000	110.007	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1 250	1 250
WB	41	10	40	22	84140000	110.008	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	42 771	42 771
MO	41	11	40	22	84140000	110.009	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1 408	1 408
MO	41	12	40	22	84140000	110.024	Wallonie Compétences d'avenir	511	511
MO	41	13	40	22	84140000	110.010	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	900	900
MO	41	14	40	22	84140000	110.011	Subventions dédiées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	0	0
MO	41	15	40	22	84140000	110.012	Subventions aux CISP	107 364	107 364
MO	41	22	40	22	84140000	110.013	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités - Airbag	6 811	6 811
MO	41	39	40	22	84140000	110.020	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Formation	1 790	1 790
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								337 565	337 565
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
MO	61	01	41	22	86141000	110.021	Investissements et équipements des centres de formation du Forem en lien avec le climat, l'énergie, l'environnement et le numérique (PWT)	0	0
WB	61	02	41	22	86141000	110.022	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de compétence	1 617	1 617
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								1 617	1 617
<b>Totaux pour le programme 18.110.</b>								339 182	339 182
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.111 (ex 18.23)</b>									
<b>Formation agricole</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
WB	33	06	00	23	83300000	111.001	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport - ASBL	0	1 200
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								0	1 200
<b>Totaux pour le programme 18.111.</b>								0	1 200
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.112 (ex 18.24)</b>									
<b>IFAPME</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
WB	41	01	40	24	84140000	112.001	Politique de soutien aux indépendants - Artisan d'Art	0	0
WB	41	05	40	24	84140000	112.002	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	19 258	19 258
WB	41	06	40	24	84140000	112.003	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	36 419	36 419
WB	41	07	40	24	84140000	112.004	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2 059	2 059
WB	41	20	40	24	84140000	112.005	Subvention diverse à l'IFAPME	750	750
WB	41	21	40	24	84140000	112.006	Personnel et fonctionnement (Bonus)	454	454
WB	41	22	40	24	84140000	112.007	Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	354	354
WB	41	23	40	24	84140000	112.020	Subvention Formaform	444	444
WB	41	47	40	24	84140000	112.016	Formation - Digitalisation des métiers	1 250	1 250
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								60 988	60 988
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
WB	61	02	41	24	86141000	112.019	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 140	3 140
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								3 140	3 140
<b>Totaux pour le programme 18.112.</b>								64 128	64 128
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.113 (ex 18.25)</b>									
<b>Politiques croisées dans le cadre de la formation</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
MO	32	01	00	25	83200000	113.016	Incitants à la formation en alternance - Entreprises	1 400	1 400
MO	33	02	00	25	83300000	113.004	Orientation professionnelle	1 500	1 500
MO	33	03	00	25	83300000	113.017	Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur - Asbl	1 556	1 512
MO	33	12	00	25	83300000	113.006	Subvention aux actions d'alphabétisation	1 160	1 160

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
MO	33	14	00	25	83300000	113.007	Incitants à la formation en alternance - ASBL	0	0
MO	34	01	50	25	83450000	113.018	Incitants à la formation en alternance - Apprenants	1 400	1 400
MO	34	02	41	25	83441000	113.034	Incitants à la formation en alternance - Apprenants	0	0
MO	41	01	40	25	84140000	113.019	Incitants à la formation en alternance - IFAPME	3 700	3 700
MO	41	05	40	25	84140000	113.027	Dotation à Formaform	1 287	1 287
MO	43	03	12	25	84312000	113.020	Incitants à la formation en alternance - Provinces	0	0
MO	43	04	22	25	84322000	113.021	Incitants à la formation en alternance - Communes	0	0
MO	43	05	52	25	84352000	113.022	Incitants à la formation en alternance - CPAS	0	0
MO	45	01	50	25	84550000	113.011	Dotation à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	567	567
MO	45	02	24	25	84524000	113.012	Contribution au Service francophone des Métiers et des Qualifications	299	299
MO	45	03	50	25	84550000	113.023	Validation des compétences	225	225
MO	45	04	24	25	84524000	113.013	Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur	567	564
MO	45	05	24	25	84524000	113.024	Incitants à la formation en alternance - Entités liées à la Communauté française	4 500	4 500
MO	45	08	50	25	84550000	113.035	(Nouveau) Promotion des métiers – Unités interrégionales	620	496
MO	45	24	24	25	84524000	113.014	Subvention à l'AEF - Europe (mission CFC)	177	177
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								18 958	18 787
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
MO	52	02	10	25	85210000	113.026	Subvention aux structures collectives d'enseignement supérieur - capital	71	115
MO	63	01	21	25	86321000	113.025	Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur »	0	0
MO	65	01	24	25	86524000	113.028	Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur - Capital - Entités liées à la Communauté française	43	43
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								114	158
<b>Totaux pour le programme 18.113.</b>								19 072	18 945
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 18.114 (ex 18.31)</b>									
<b>RECHERCHE - Soutien, promotion, diffusion et valorisation</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
WB	31	01	32	31	83132000	114.004	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Entreprises	87 070	73 455
WB	31	02	32	31	83132000	114.005	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Centres de recherche	17 500	9 000
WB	31	05	32	31	83132000	114.006	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 – FEDER	0	0
WB	31	06	22	31	83122000	114.023	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 - Entreprises publiques	2 700	2 000
WB	31	07	22	31	83122000	114.024	Fonds structurels 2014-2020 - Mesures 2.2.1 et 2.3.2 - FEDER - Entreprises publiques	0	0
WB	33	02	00	31	83300000	114.007	Subventions relatives à des activités de diffusion et de promotion de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique – ASBL	1 115	1 115
WB	41	01	40	31	84140000	114.008	(Modifié) Subvention Spark Oh!	3 725	3 725
WB	41	03	40	31	84140000	114.009	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – UAP - CRAW	0	0
WB	43	01	16	31	84316000	114.031	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Enseignement provincial	0	0
WB	43	02	40	31	84340000	114.032	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 - ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	45	01	24	31	84524000	114.010	Subventions au FNRS et fonds associés	2 980	2 980
WB	45	02	40	31	84540000	114.025	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 - Pouvoir fédéral	0	0
WB	45	06	50	31	84550000	114.011	Subventions dans le cadre de l'initiative Welbio et WISD	6 750	4 000
WB	45	07	24	31	84524000	114.012	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	51 736	34 318
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								173 576	130 593
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
WB	51	01	12	31	85112000	114.013	Subventions pour infrastructures partagées de recherche collective - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	240
WB	51	03	12	31	85112000	114.014	Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Secteur privé	2 500	1 500
WB	54	01	21	31	85421000	114.018	Subvention en infrastructures de recherche - Secteur public étranger	0	0
WB	65	01	24	31	86524000	114.015	PWI : infrastructures de recherche pour les universités	0	2 129
WB	65	02	24	31	86524000	114.016	Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	1 500	500
WB	65	03	24	31	86524000	114.030	Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 - Universités et établissements assimilés - PRW	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	81	01	80	31	88180000	114.017	Soutenir le développement expérimental dans les entreprises	69 858	64 883
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	73 858	69 252
							<b>Totaux pour le programme 18.114.</b>	247 434	199 845
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.115 (ex 18.32)</b>		
							<b>Numérique</b>		
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	03	00	32	80100001	115.001	Dépenses de toute nature relatives à Digital Wallonia	300	2 980
WB	12	02	11	32	81211000	115.002	(Modifié) Etudes et prestations de services dans le cadre des projets Ecoles Numériques et de la stratégie numérique - Digital Wallonia	1 630	1 025
WB	21	01	50	32	82150000	115.003	Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (intérêts) - Digital Wallonia	67	67
WB	31	01	32	32	83132000	115.004	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Secteur privé	1 934	1 134
WB	31	02	22	32	83122000	115.035	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Entreprises publiques	0	0
WB	33	01	00	32	83300000	115.005	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL	1 856	1 200
WB	33	03	00	32	83300000	115.007	Subventions aux projets Ecole Numérique - ASBL au service des ménages	52	120
WB	41	01	40	32	84140000	115.008	Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions spécifiques	0	0
WB	41	02	40	32	84140000	115.009	Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions de base	6 603	6 603
WB	41	03	40	32	84140000	115.010	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – UAP	4 000	1 538
WB	41	04	40	32	84140000	115.038	(Nouveau) Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0
WB	43	02	40	32	84340000	115.011	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	03	22	32	84322000	115.012	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Communes	686	986
WB	43	04	12	32	84312000	115.013	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Provinces	0	0
WB	43	05	59	32	84359000	115.014	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Autres entités relevant des pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	52	32	84352000	115.015	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – CPAS	0	0
WB	43	07	12	32	84312000	115.016	Subventions aux projets Ecole Numérique - Provinces	25	25
WB	43	08	22	32	84322000	115.017	Subventions aux projets Ecole Numérique - Communes	25	25
WB	43	09	53	32	84353000	115.018	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Intercommunales	1 700	670
WB	45	01	26	32	84526000	115.019	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
WB	45	02	24	32	84524000	115.020	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Entités liées à la Communauté française	2 000	1 200
WB	45	03	24	32	84524000	115.021	Subventions aux projets Ecole Numérique - Entités liées à la Communauté française	25	25
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	20 978	17 673
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	01	12	32	85112000	115.022	Déploiement du Très Haut Débit dans les ZAE situés en zones rurales – appel à projets innovants - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	0
WB	51	02	12	32	85112000	115.036	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (investissement) - Secteur privé	0	0
WB	52	02	20	32	85220000	115.023	Subventions en capital aux projets Ecole Numérique - ASBL	281	281
WB	52	10	10	32	85210000	115.024	(Modifié) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – ASBL au service des ménages	0	0
WB	63	02	21	32	86321000	115.025	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Communes	0	0
WB	63	03	53	32	86353000	115.026	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Intercommunales	0	0
WB	63	04	12	32	86312000	115.027	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Provinces	140	140
WB	63	05	22	32	86322000	115.028	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Communes	140	140
WB	63	06	11	32	86311000	115.032	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissement) - Provinces	0	0
WB	63	07	52	32	86352000	115.033	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissement) - CPAS	0	0
WB	65	01	24	32	86524000	115.029	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Entités liées à la Communauté française	200	200
WB	65	02	26	32	86526000	115.034	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissement) - Entités liées à la Communauté germanophone	79	79
WB	74	01	22	32	87422000	115.030	Acquisition de biens meubles durables dans le cadre du programme Digital Wallonia	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
WB	91	01	70	32	89170000	115.031	Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (capital) - Digital Wallonia	8 941	8 941
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	9 781	9 781
							<b>Totaux pour le programme 18.115.</b>	30 759	27 454
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Programme 18.116 (ex 18.50)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</b>		
WB	01	01	00	50	80100001	116.001	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
							<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102
							<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
							<i>Disponible pour l'année</i>	102	102
							<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
							<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
							<b>Totaux pour le programme 18.116.</b>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
							<b>Programme 18.118 (ex 18.52)</b>		
							<b>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</b>		
WB	01	01	00	52	80100001	118.001	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation		
							<i>Solde au 1er janvier</i>	111 152	133 820
							<i>Recettes de l'année en cours</i>	18 997	18 997
							<i>Disponible pour l'année</i>	130 149	152 817
							<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	12 000	12 000
							<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	118 149	140 817
							<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	52	81211000	118.002	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
WB	31	01	32	52	83132000	118.003	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Autres subventions d'exploitations - secteur privé		
WB	31	02	22	52	83122000	118.010	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transfert de revenus aux entreprises publiques		
WB	33	01	00	52	83300000	118.004	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
WB	45	01	24	52	84524000	118.005	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus à la Communauté française		
WB	45	02	40	52	84540000	118.006	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - transferts de revenus au Pouvoir fédéral		
							<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	01	12	52	85112000	118.009	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts en capital au secteur privé (investissements)		
WB	74	01	22	52	87422000	118.007	Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
							<b>Totaux pour le programme 18.118.</b>	12 000	12 000
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	12 000	12 000
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	118 149	140 817
							<b>Totaux pour la division organique 18.</b>	4 149 642	3 981 002
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	12 000	12 000
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	118 251	140 919

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
						<b>Division organique 19</b>				
						<b>Finances</b>				
						<b>Programme 19.001 (ex 19.01)</b>				
						<b>Fonctionnel</b>				
						<i>Titre I - Dépenses courantes</i>				
DO	12	01	11	01	81211000	001.093	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocat, frais administratifs CAI	740	855	
DO	12	02	11	01	81211000	001.104	Dépenses de régularisation	1	1	
DO	12	03	11	01	81211000	001.009	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,consultances,...) - WBFIN	9 054	6 539	
DO	12	05	11	01	81211000	001.083	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,consultances,...) - Fiscalité	5 500	5 500	
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	15 295	12 895	
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>			
DO	74	02	22	01	87422000	001.020	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - WBFIN	928	678	
DO	74	03	22	01	87422000	001.084	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Fiscalité	8 413	9 549	
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	9 341	10 227	
							<b>Totaux pour le programme 19.001.</b>	24 636	23 122	
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
							<b>Programme 19.119 (ex 19.02)</b>			
							<b>Fiscalité</b>			
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>			
DO	01	05	00	02	80100001	119.002	Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique	0	0	
DO	12	02	11	02	81211000	119.004	Frais d'impression	1 525	775	
DO	12	03	11	02	81211000	119.005	(Modifié) Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats, frais bancaires, chèques circulaires et assignations postales	1 790	1 790	
DO	12	06	21	02	81221000	119.017	Frais généraux de fonctionnement à l'intérieur du secteur des administrations publiques	58	58	
DO	21	01	60	02	82160000	119.009	Autres Intérêts - Intérêts de retard sur autres que sur dettes commerciales	150	150	
DO	34	01	41	02	83441000	119.010	Remboursements	1 365	1 365	
DO	45	50	50	02	84550000	119.011	(Modifié) Dotation pour le budget de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)	58	58	
DO	45	51	40	02	84540000	119.016	Contribution de la Région wallonne aux coûts de personnel et de fonctionnement du bureau central de liaison	20	20	
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 966	4 216	
							<i>Titre II - Dépenses de capital</i>			
DO	72	01	00	02	87200000	119.012	Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dédiés notamment aux amendes sur la taxe du prélèvement kilométrique	140	140	
							<i>Totaux pour le Titre II.</i>	140	140	
							<b>Totaux pour le programme 19.119.</b>	5 106	4 356	
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
							<b>Programme 19.034 (ex 19.03)</b>			
							<b>Budget-Comptabilité-Trésorerie</b>			
							<i>Titre I - Dépenses courantes</i>			
DO		01	01	00	03	80100001	034.001	Frais relatifs à l'expertise financière et budgétaire	2 000	2 000
DO	nl	11	01	12	03	81112000	034.003	Indemnités généralement quelconques dues au personnel	601	601

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB				Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec							
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>										
DO	nl	11	02	00	03	81100000	034.004	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité (et de l'Inspection des Finances, ainsi que des cabinets ministériels dissous)	889	889
						81110000				
						81120000				
						81200000				
						81131000				
						81132000				
						81140000				
DO	nl	11	03	12	03	81112000	034.014	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité et de l'Inspection des Finances, ainsi que des cabinets ministériels dissous	65	65
DO	nl	11	04	40	03	81140000	034.015	Achat de chèques repas du Service central de comptabilité et de l'Inspection des Finances	25	25
DO		12	01	11	03	81211000	034.005	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	277	151
DO		12	03	11	03	81211000	034.007	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du Comité de monitoring	50	50
DO		12	05	11	03	81211000	034.013	Frais d'analyse et d'expertise dans le cadre des missions du marché TVA	0	0
DO		33	01	00	03	83300000	034.008	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	0	0
DO		43	01	22	03	84322000	034.009	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	0	0
								<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 907	3 781
								<i>Titre II - Dépenses de capital</i>		
DO		74	06	22	03	87422000	034.010	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux des cabinets ministériels dissous	5	5
								<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5	5
								<b>Totaux pour le programme 19.034.</b>	3 912	3 786
								<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
								<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
								<b>Programme 19.035 (ex 19.04)</b>		
								<b>Gestion du Trésor</b>		
								<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
DO		12	01	11	04	81211000	035.001	(Modifié) Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales et remboursements aux tiers de sommes indûment perçues par le Receveur général	51	51
DO		12	06	11	04	81211000	035.004	(Modifié) Etudes, frais de consultation, frais de révisiorat, frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette et frais divers de gestion de la dette	1 831	1 831
DO		45	02	24	04	84524000	035.006	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0
								<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 882	1 882
								<b>Totaux pour le programme 19.035.</b>	1 882	1 882
								<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
								<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
								<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
								<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
								<b>Programme 19.036 (ex 19.05)</b>		
								<b>Dettes et garanties</b>		
								<i>Titre I - Dépenses courantes</i>		
DO		21	01	10	05	82110000	036.001	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	320 589	320 589
DO		21	02	10	05	82110000	036.002	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	5 000	5 000
DO		21	03	30	05	82130000	036.003	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0
DO		21	04	60	05	82160000	036.015	Intérêts dus dans le cadre de la gestion des comptes	0	0
DO		21	05	30	05	82130000	036.004	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	300	300
DO		31	01	11	05	83111000	036.005	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	1	1
DO		41	01	40	05	84140000	036.007	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	21 329	21 329

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Pr.	Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.				Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DO	45	01	40	05	84540000	036.008	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	6 600	6 600
DO	45	02	24	05	84524000	036.006	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	10 300	10 300
DO	45	03	40	05	84540000	036.014	Transfert exceptionnel à destination de l'Etat fédéral	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								364 119	364 119
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DO	51	01	21	05	85121000	036.009	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	5	5
DO	81	01	70	05	88170000	036.013	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie - SWAP	60 000	60 000
DO	91	15	10	05	89110000	036.010	Amortissements FADELS	80 000	80 000
DO	91	17	10	05	89110000	036.012	Amortissements d'emprunts de la Région wallonne	782 019	782 019
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								922 024	922 024
<b>Totaux pour le programme 19.036.</b>								1 286 143	1 286 143
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—
<b>Programme 19.037 (ex 19.06)</b>									
<b>Finance et Comptabilité</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DO	nl	11	01	06	81100000	037.002	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1 924	1 924
							81111000		
							81112000		
							81120000		
							81131000		
							81132000		
							81140000		
DO	nl	11	02	06	81140000	037.014	Achat de chèques repas de la Cellule d'informations Financières	18	18
DO	nl	11	03	06	81112000	037.016	(Modifié) Intervention dans les abonnements de transport en commun du personnel de la CIF	5	5
DO		12	01	06	81211000	037.003	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	221	221
DO		12	02	06	81211000	037.005	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) pour l'Inspection des Finances (IF)	10	10
DO		12	03	06	81250000	037.013	Impôts et taxes afférents aux véhicules de la CIF	2	2
DO		12	04	06	81221000	037.015	(Modifié) Remboursement du personnel de la CIF détaché d'autres administrations ou organismes publics	218	218
<i>Totaux pour le Titre I.</i>								2 398	2 398
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DO		74	01	06	87422000	037.004	Achat de biens meubles pour la CIF	117	117
DO		74	02	06	87422000	037.006	Achat de biens meubles durables et dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) pour l'Inspection des Finances (IF)	25	25
DO		74	03	06	87410000	037.008	Achat de matériel de transport	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>								142	142
<b>Totaux pour le programme 19.037.</b>								2 540	2 540
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>								—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								—	—

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023**

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux	
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>								
						<b>Programme 19.038 (ex 19.07)</b>		
						<b>Gestion de la Cellule fiscale</b>		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
<b>DO</b>	<i>nl</i>	11 01 00	07	81100000	038.001	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	1 046	1 046
				81111000				
				81112000				
				81120000				
				81131000				
				81132000				
				81140000				
<b>DO</b>		12 03 11	07	81211000	038.002	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	13	13
<b>DO</b>		12 04 11	07	81211000	038.003	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	118	118
<b>DO</b>		12 05 11	07	81211000	038.004	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	255	255
<b>DO</b>		12 06 11	07	81211000	038.005	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	92	92
<b>DO</b>		12 07 21	07	81221000	038.006	Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale	381	381
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 905	1 905
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
<b>DO</b>		74 05 22	07	87422000	038.007	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	29	29
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	29	29
						<b>Totaux pour le programme 19.038.</b>	1 934	1 934
						<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						<b>Totaux pour la division organique 19.</b>	1 326 153	1 323 763
						<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.		Pr.	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	1-2 sec	n° ord.							3-4 sec
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
DI	01	01	00	01	80100001	120.001	<p><b>Division organique 34</b></p> <p><i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens</i></p> <p><b>Programme 34.120 (ex 34.01)</b></p> <p><b>Cofinancements européens 2014 - 2020</b></p> <p><i>Titre I - Dépenses courantes</i></p>		
							Cofinancements européens 2014 - 2020	27 133	210 901
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	27 133	210 901
							<b>Totaux pour le programme 34.120.</b>	27 133	210 901
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Totaux pour la division organique 34.</b>	27 133	210 901
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—							
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—							
DI	01	01	00	01	80100001	121.001	<p><b>Division organique 36</b></p> <p><i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens</i></p> <p><b>Programme 36.121 (ex 36.01)</b></p> <p><b>Provisions interdépartementales pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens</b></p> <p><i>Titre I - Dépenses courantes</i></p>		
							Cofinancements européens programmation 2021-2027	685 917	99 568
							<i>Totaux pour le Titre I.</i>	685 917	99 568
							<b>Totaux pour le programme 36.121.</b>	685 917	99 568
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
							<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
							<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
							<b>Totaux pour la division organique 36.</b>	685 917	99 568
							<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
							<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—							
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—							
<b>Totaux généraux</b>							22 341 929	20 910 993	
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>							—	1	
<i>Dont programme d'investissement</i>							2 785 585	1 900 059	
<i>Dont fonds budgétaires</i>							471 662	471 612	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							1 223 785	1 382 293	

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2023**

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Anciens n° AB			Nouveaux n° AB		LIBELLES	Crédits initiaux		
	A.B.			Pr.	Compte budgétaire		Domaine fonctionnel	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec						
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs / g = crédits générés</i>									
						<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>			